

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE & STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

publié sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

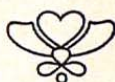
PAR

EUGÈNE MOTTAZ

PROFESSEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME II

JABLE - YVORNE



LAUSANNE

LIBRAIRIE F. ROUGE & C^{ie}, ÉDITEURS

6, RUE HALDIMAND, 6

1921

que à l'un des noms latins du Jura ; la forme *Jura*, qui a prévalu dans l'usage moderne, en est une variante, ou plutôt un dérivé, comme les formes grecques *Ἰουρασός* et *Ἰουράσιος*. « Dans tout le cours du moyen âge les sombres forêts de sapins qui tapissent les flancs du Jura sont appelées *Jurix nigræ*, les Joux noires » (Martignier, *Dict.*, art. *Joux*), ou *Jures nigræ*. Dans une charte de 1155, les termes « in illis partibus de *Neiros* (corr. *Neires*) *Joux* » (M. R., I, 1, p. 191, copie) désignent plus spécialement la Vallée de Joux, ou « du lac de Joux » (*lacus juriensis*), comme elle est habituellement dénommée à partir du XIV^e siècle. Sur les anciens plans de la région du Jura et du Pied du Jura, l'orientation est indiquée par les mots *joux* (N.-O.), *lac* (S.-E.), *bise* (N.-E.) et *vent* (S.-O.). — Voy. Gatschet, p. 202, et Gauchat, *Djoran* (*Bulletin du Glossaire des patois*, III, p. 14). E. M.

JOUX (La Vallée de). Voir *La Vallée* (District de).

JOUX (Lac de). Le lac de Joux occupe le centre du district de La Vallée, entre la chaîne du Mont Tendre à l'E. et celle du Risoux à l'O. Son altitude est de 1005 m. Il a une longueur de 9 km., une largeur maximale de 1200 m. et une profondeur de 33,6 m. Sa superficie est de 8,6 km. carrés et le volume de ses eaux de 154 000 000 de mètres cubes.

Le lac de Joux est formé essentiellement par l'Orbe. Il reçoit en outre quelques affluents, surtout sur sa rive droite ; le principal est la Lionne (voir ce nom).

Les eaux du lac de Joux s'écoulent en partie par le chenal qui le réunit au lac Brenet et en partie par des entonnoirs dont le principal est celui du Rocheray. Les travaux qui ont été faits pour l'utilisation de ses eaux par la compagnie des forces de Joux et de l'Orbe ont eu pour conséquence heureuse une régularisation complète du niveau du lac. La moyenne des variations annuelles de ce niveau était auparavant de 2,53 m. Ces variations furent suffisamment importantes à plusieurs reprises pour inquiéter les populations riveraines.

Le lac se couvre complètement de glace en hiver. La congélation se produit en moyenne vers le 4 janvier et

JOUX. Appellatif dialectal, très usité en patois, désignant les forêts de haute futaie des régions montagneuses, et nom de lieu très fréquent, avec les variantes locales *Jeur* et *Jor*. Ce mot, qui apparaît dans les textes latins du moyen âge sous les formes *iurim*, *iuria*, *ioria*, provient d'une des langues parlées en Helvétie avant la conquête romaine, le celtique ou le ligure. Le pluriel *iures* est identi-

la débâcle vers le 5 avril. La durée moyenne de la congélation est ainsi de 92 jours.

Le lac de Joux est un vrai lac de montagne, entouré à l'E. par des prairies et des forêts avec les villages des Bioux et de l'Abbaye, et à l'O. par des pentes boisées alternant avec des parois de rochers à pic se reflétant dans les ondes limpides. Pendant l'été, un bateau fait un service public entre le Pont et le Rocheray (Sentier) en desservant les localités riveraines. En hiver les nombreux patineurs prennent leurs ébats sur la couche épaisse de glace.

La question de la pêche dans le lac de Joux a donné lieu à certaines difficultés, compliquées des droits que l'abbaye de St-Claude prétendait avoir sur La Vallée. En 1155, une prononciation de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Lausanne, avait fixé les droits des religieux du Lieu. Deux ans plus tard, une nouvelle transaction est ménagée par les archevêques de Vienne et de Tarentaise : pour la possession de la piscine, les religieux de l'abbaye de Joux s'engagent à payer annuellement à l'abbaye de St-Claude, une redevance de 160 truites. Mais, en 1219, il devenait impossible de livrer cette redevance ; des brochets avaient été introduits dans le lac et s'étaient tellement multipliés, qu'ils dévoraient tous les autres poissons ; aussi la redevance des 160 truites fut-elle convertie en une cense annuelle de 45 sols genevois.

L'absence d'écoulement libre du lac de Joux et de son annexe le lac Brenet ne fut pas sans danger pour la vallée de Joux. On rapporte qu'au XVI^e siècle, un certain Rigaud, qui avait une usine à Bonport, aurait obstrué un entonnoir situé en dessous ; il s'en serait suivi plus tard une inondation, qui aurait engagé LL. EE. à ordonner le rétablissement de l'état des lieux ; mais Rigaud n'aurait rien fait et aurait abandonné la contrée. Ce fait n'est pas avéré ; tout ce qu'on sait, c'est que les usines de Rigaud, situées sur un des entonnoirs, furent démolies, et le dit entonnoir rendu libre ; l'existence de l'autre entonnoir n'est rien moins qu'établie, malgré la croyance des habitants.

En 1817, survint une crue considérable et on institua, à cette occasion, une

commission des entonnoirs. A la fin de décembre 1882 et au commencement de janvier 1883, une nouvelle crue extraordinaire se produisit; les eaux s'élevèrent aussi haut qu'en 1817 et le village du Pont fut gravement menacé pendant quelques jours.

NOM. Abbas *Lacus Cuarnensis*, 1149; Ecclesiam de *lacu juriensi*, 1155 (M. R., I, 1, pp. 179 et 182, copies). — Voy. l'art. *Joux*.

LA VALLÉE (District de). Ce district est formé par la haute vallée de l'Orbe depuis la limite du Bois d'Amont au S.-O. jusqu'au Mont d'Orzières au N.-E., à quelques minutes du lac Brenet. Il est limité au N.-E. par le district d'Orbe, à l'E. par celui de Cossonay, au S. par ceux d'Aubonne et de Nyon. La France le limite à l'O. et au S.

A l'O. s'étend la chaîne uniforme du Risoux, qui atteint son point culminant au Grand Crêt (1418 m.), et à l'E. la haute chaîne du Jura, depuis la Dent de Vaulion (1484 m.), par le Haut de Molendruz (1440 m.), le Mont-Tendre (1680 m. dont le sommet appartient cependant au district de Cossonay), le Mont de Bière (1525 m.) et le Crêt de la Neuve (1495 m.).

On pénètre dans la Vallée de Joux, de Vallorbe par le chemin de fer qui aboutit au Pont et au Brassus et par la route dite des Epoisats ; de Vaulion ou de La Praz et Mont-la-Ville, par le passage de Pétra-Félix, près duquel les deux routes se rejoignent ; de Bière et de Gimel par la route du Marchairuz qui date du XVIII^e siècle ; de la Cure et des Rousses, par la route du Bois d'Amont, et de Mouthe par une route récente qui traverse le Risoux et aboutit aux Charbonnières.

Le district est traversé par l'Orbe (voir ce nom), qui forme les lacs de Joux et de Brenet (voir ces noms). L'Orbe ne reçoit à la Vallée que des affluents peu considérables ; les plus connus sont le Brassus et la Lionne.

Le district se divise en trois communes : celle du Chenit qui forme le cercle du même nom, et celles du Lieu et de l'Abbaye qui forment le cercle du Pont. Le chef-lieu du district est le Sentier, principale localité de la commune du Chenit. Il renferme les quatre paroisses de l'Abbaye, du Lieu, du Sentier et du Brassus.

STATISTIQUE. La population du district est de 6312 habitants.

La superficie est de 15 906 ha., dont 1 373 en prés, 802 en champs, 5 484 en forêts et 8 200 en pâturages.

Les bâtiments sont taxés 16,706,575 fr. et les terres 6,435,287 fr. Les dettes hypothécaires sont de 7,606,389 fr.

AGRICULTURE EN 1909

Production

Céréales	Qm.	815
Fourrages	»	93 960
Pommes de terre	»	2 550
Nombre de ruches	»	305
Miel	Kg.	800
Lait	Hl.	40 580
Beurre	Qm.	145
Fromage	»	2 935

Bétail

	Nombre de têtes	
Espèce chevaline		182
» bovine		2 648
» ovine		2
» caprine		29
» porcine		448

NOM : in tota *valle lacus juriensis*, 1334 (M. R., I, 2, p. 214). — Dans tous les documents en français des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (ib., passim), l'abbaye et la Vallée de Joux sont toujours appelées « l'abbaye » et « la Vallée du lac de Joux ». — Voy. l'art. Joux.

HISTOIRE. A une époque où le reste du pays était couvert de cultures et possédait un grand nombre de villes et de villages, la Vallée était une région déserte occupée par des forêts entourant les lacs et par des marécages traversés par les méandres de l'Orbe. On ne possède guère de rensei-

gnements positifs — sinon quelques traces de vagues constructions — sur l'établissement demi-monastique fondé au Lieu par le moine dom Poncet (Pontius), vers le VII^e siècle, et sur son abandon à une époque qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise. (Voir le *Lieu*).

C'est Ebal II de La Sarra, de la maison de Grandson, qui fut l'initiateur de la colonisation de la Vallée par la fondation de l'Abbaye de Joux, de l'ordre des Prémontrés, vers l'an 1126. Cette création provoqua un long différend entre la nouvelle abbaye et celle de St-Oyend de Joux ou de St-Claude qui s'était empressée de reconstituer au Lieu la maison religieuse qui y avait été fondée cinq siècles auparavant par un de ses moines dom Poncet ou Pontius, et de revendiquer la possession de toute la contrée. (Voir *Abbaye du Lac de Joux*, 1^{er} vol. p. 3.)

Le différend entre les deux maisons religieuses se termina en 1219 par un acte déclarant que ni l'abbé de St-Claude ni son couvent n'avaient « aucun droit de propriété quelconque sur la Vallée de Joux au delà d'une lieue vulgaire du lac de Quinzonet ou des Rousses. » (Voir le *Lieu*). C'est cet acte qui a déterminé les limites de la Vallée avec la Bourgogne et spécialement avec le Bois d'Amont. Il n'empêcha point les moines de St-Claude de profiter de diverses circonstances pour revendiquer plus tard des droits sur cette contrée.

Ce fait a eu pour conséquence d'exciter et de maintenir jusqu'à une époque rapprochée de nous la mésintelligence entre les populations voisines de la frontière.

En 1327, le monastère de St-Claude tenta de se faire céder La Vallée par l'abbé Jean de Mont-la-Ville qui fut révoqué avec l'autorisation de l'évêque de Lausanne pour avoir dilapidé les biens du couvent. Quelques années auparavant, en 1307, les religieux de St-Claude avaient cédé leurs prétentions sur la partie méridionale de La Vallée à l'abbaye de Bonmont qui les remit en 1494 au comte de Gruyère, baron d'Aubonne.

Les seigneurs de La Sarra qui succédèrent à Ebal de Grandson, furent, comme lui, seigneurs de la Vallée, jusqu'en 1344. A cette date, François, seigneur de La Sarra, accablé par des dettes contractées à un taux usuraire,

se vit obligé de vendre la Vallée à Louis de Savoie, baron de Vaud, pour le prix de 1000 livres lausannoises. Il se réserva pour lui et les siens l'usage des bois et des pâturages, sans servitude aucune.

Dès ce moment, la Vallée fut annexée à la seigneurie des Clées qui relevait du comte de Savoie, et les habitants jouirent des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux de cette dernière terre.

En 1359, le comte Amédée VI, ayant acquis la baronnie de Vaud, confirma les droits des habitants des Clées et de La Vallée.

Comme les habitants se plaignaient d'être molestés par les receveurs du prince, celui-ci les exempta de tout péage et gabelle, dans toute l'étendue du pays de Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

Les hommes de la terre des Clées étaient astreints à contribuer à la fortification de la place qui leur servait de refuge au moment du danger. Ils désiraient voir étendre cette obligation aux hommes de La Vallée, afin de rendre leur tâche moins lourde. Ceux-ci s'y refusaient en disant que cette obligation ne leur avait jamais été imposée. Nicod de St-Martin, capitaine et châtelain des Clées, fut choisi comme arbitre entre les parties. Il décida en 1396, que les hommes du Lieu, alors les seuls habitants de La Vallée, seraient exempts de cette charge en payant à ce moment 45 florins (le florin a 14 sols), et une redevance annuelle de 40 sols.

La conquête bernoise amena la sécularisation de l'abbaye du lac de Joux qui avait existé pendant plus de 400 ans. Les habitants de La Vallée acceptèrent facilement la nouvelle religion et semblent même avoir saisi avec plaisir cette occasion de s'affranchir de l'influence des abbés. « Malgré les avantages offerts par ces derniers aux colons, le système monacal entraînait avec lui certaines prestations vexatoires, certaines habitudes qui froissaient l'amour-propre de ces braves gens. C'est ce qui explique pourquoi les nouveaux venus se fixaient de préférence du côté occidental de la Vallée qui relevait de la châtellenie des Clées, plutôt que dans le voisinage du couvent, sous la domination directe des abbés. » (Luc. Reymond.)

La Vallée fut réunie par les commissaires bernois au bailliage d'Yverdon. Les habitants se plaignirent bientôt de l'éloignement trop considérable du chef-lieu et, en 1566, ils furent placés définitivement sous l'administration du bailli de Romainmôtier, avec la réserve expresse des droits, libertés et franchises et bonnes coutumes en faveur des habitants.

En 1687, LL. EE. décidèrent l'organisation d'une cour de Justice à La Vallée ; elle fut installée le 16 mai 1687 et se composait d'un châtelain, d'un lieutenant, d'un curial et de onze jurés. Elle s'occupait de toutes les causes dévolues ailleurs aux consistoires et de celles de la justice inférieure.

Cette cour, qui s'assemblait au Lieu, ne subsista que très peu de temps. En 1701 déjà, elle fut supprimée et un consistoire s'occupant aussi des tutelles et des causes sommaires jusqu'à concurrence de 10 livres, fut organisé au Chenit. En 1767, une supplique demanda de nouveau une cour de justice pour La Vallée. Cette demande fut agréée en 1771, malgré l'opposition de la commune du Chenit.

La période bernoise, qui fut une époque de colonisation rapide de La Vallée et de travail intense, fut aussi marquée par des événements fâcheux.

En 1621, la disette fut générale dans le pays. La peste apparut ensuite et fit des ravages considérables à La Vallée. Le fléau continua pendant trois ans. Il n'y eut que peu de maisons qui ne furent pas atteintes ; dans plusieurs, il ne resta personne. La tradition dit que l'on abandonnait à la maison les personnes atteintes et que l'on allait se réfugier à distance respectable, dans des cabanes semblables à celles des charbonniers. Des femmes bourguignonnes qui avaient échappé à la mort et que l'on appelait *marronnes*, venaient soigner les malades. On enterrait les morts dans des fosses à proximité des habitations, et les *marronnes* rentraient chez elles après avoir pillé tout ce qui pouvait être utile dans les maisons ; les survivants furent par conséquent réduits à la plus complète misère.

De 1688 à 1696, les habitants eurent à supporter huit années consécutives de mauvaises récoltes ; cela porta la misère à son comble.

Ils furent obligés de se nourrir d'une bouillie de farine d'avoine mélangée de lait. La culture des légumes était peu connue et des familles se nourrissaient en été de baies sauvages et de racines ; on vit des enfants brouter l'herbe. Le gouvernement de Berne envoya des secours en blé et en argent et les communes contractèrent de grosses dettes afin d'empêcher leurs bourgeois de mourir de faim. C'est ainsi que le Chenit se trouva chargé de 25 000 florins, somme considérable pour l'époque et pour les ressources de la commune.

Celle-ci ne pouvant payer à l'échéance fixée par le contrat, les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs ou syndics, qui restèrent alternativement en prison jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

En 1706, à la suite d'une sécheresse exceptionnelle, le feu prit aux forêts du côté oriental de La Vallée ; il commença dans la région des Grands Plats et se répandit vers le N.-O. La tradition, rapportée par J.-D. Nicole, dit que ces feux donnaient tant de clarté pendant la nuit, qu'il paraissait qu'on était en plein jour, et que, dès qu'ils eurent cessé, les souliers s'enfonçaient dans les cendres, sans bien des endroits, jusqu'à être complètement cachés. Cet incendie ruina un grand nombre de familles.

Une autre source d'ennuis et de pertes considérables fut la rivalité qui existait entre les populations des deux versants du Risoux et qui se manifestait quelquefois par des voies de fait. Les Francs-Comtois ou Bourguignons ne se contentaient pas de détruire les forêts, ils venaient aussi ravager le pays et piller les habitations. C'est par crainte de leurs visites que les fenêtres de toutes les anciennes maisons étaient grillées avec de grosses barres de fer. A certaines époques, on n'osait guère abandonner les habitations. On lit à ce sujet la curieuse mention suivante dans *l'Etat et Délices de la Suisse* (Neuchâtel 1778) : « Dans ces quartiers du Mont-Jura... les hommes vont au Temple en tout temps avec le fusil et la baïonnette comme prêts incessamment à combattre ; et pendant le service divin, ils ont le fusil entre les jambes ou bien ils les mettent à des rateliers qui sont faits exprès dans un coin du temple. Ils en usent ainsi en

vertu d'un ancien usage où ils étaient autrefois, de se tenir en garde contre les irruptions des Bourguignons dont ils se défiaient. » Les habitants de La Vallée furent même menacés par des troupes de différents partis pendant la guerre de Trente ans. « Un détachement de troupes suédoises, venues ravager la Bourgogne, se montra à travers les pâturages de Derrière la Côte, en 1638, raconte J.-D. Nicole ; c'était le dimanche, pendant qu'on était à l'église. La femme d'un nommé Jaques Mignot, qui demeurait dans la maison appelée la Varraz, (com. du Chenit), y étant restée seule et ayant aperçu ces troupes armées, se saisit d'une caisse de tambour, et se mit à battre de toutes ses forces en s'acheminant du côté du Sentier pour donner l'alarme. Ces troupes ayant sans doute reconnu qu'elles étaient sur terre de Suisse, montèrent le Risoux et ne reparurent plus. » Un autre groupe de Suédois apparut, dit-on, à la même époque au Bas du Chenit.

En 1565, on voulut fixer la limite du côté des Rousses et mesurer la lieue vulgaire dont il était question dans l'acte d'inféodation de Frédéric Barberousse de 1186. La tradition rapporte que l'on prit un Suisse et un Franc-Comtois que l'on fit partir au même instant en suivant le cours de l'Orbe ; au bout d'une heure, on les arrêta, et la limite fut fixée au milieu de la distance qui les séparait ; cette anecdote est rapportée par d'autres à une délimitation postérieure. En tout cas, les parties ne purent s'entendre, car, en 1566, une conférence des députés du roi d'Espagne — de qui dépendait la Franche-Comté — et de LL. EE. de Berne, décidait de soumettre le cas à des arbitres.

Au XVII^e siècle, les limites ne sont pas plus précises. En 1612, on constate de grandes anticipations des Bourguignons qui coupent les bois et bâtissent des maisons sur les terres de Berne ; on gage nombre de Francs-Comtois ; d'autre part un charbonnier habitant non loin du Lieu dit avoir été apostrophé par le procureur du roi avec sa compagnie, et le pistolet à la main ; il déclare vouloir payer l'amende qu'on lui a réclamée.

En 1628, les Bourguignons plantent une croix en grande cérémonie près de la maison Cusin ; 400 personnes de la

châtellenie de Rochejean arrivent avec les procureurs fiscaux de Pontarlier ; ils sont accompagnés de 80 soldats armés faisant des décharges répétées de mousqueterie.

En 1631, des conférences se réunissent ; on discute pendant trois ans sans pouvoir aboutir et la Guerre de Trente ans met fin aux négociations, tandis que les déprédations continuent ; pour résister aux entreprises des Bourguignons, le bailli de Romainmôtier recommande de bâtir aussi près que possible de la frontière ; il autorise les représailles en cas de violence et promet son appui.

Les gens de La Vallée se forment en six bandes pour veiller aux déprédations ; apprenant que les gens de Mouthe se préparent à venir en grand nombre sur la montagne, le 2 décembre 1633, les habitants du Chenit vont à leur rencontre ; à une certaine distance de la frontière, on trouve deux Bourguignons qui s'enfuient en criant ; l'un d'eux est tué d'un coup de feu, l'autre est fait prisonnier, mais relâché. Un autre jour, c'est un Suisse qui, arrivant à Mouthe pour réclamer du bétail pris en gage, y est reçu à coups de fusil et blessé de neuf balles.

En 1634, les députés d'Espagne et de Berne se réunissent aux Rousses pour ménager un accommodement. En 1648, enfin, les députés du roi d'Espagne et de Berne parviennent à se mettre d'accord ; le 20 septembre 1648, le traité est signé et les bornes sont plantées le 21 juillet 1649. Une de ces bornes existe encore dans la propriété des Grands Plats ; c'est la borne du Carroz, sur laquelle on voit les armes d'Espagne et de Berne, avec la date 1649. (Voir *Grands Plats*.)

Une nouvelle délimitation eut lieu en 1715 et 1716 avec la France ; on plaça des bornes intermédiaires, les anciennes étant trop éloignées ; mais le travail dut être suspendu ensuite des difficultés soulevées essentiellement par les pères jésuites, propriétaires du prieuré de Mouthe. Le bornage fut repris en 1751 et terminé l'année suivante.

Le mauvais vouloir des Francs-Comtois à l'égard des « Combiens » ne disparut que très tard. Les relations plus nombreuses entre ces populations dès la fin du XVIII^e siècle contribuèrent à y mettre fin.

La population de La Vallée ayant beaucoup augmenté pendant les XVI^e et XVII^e siècles, les jeunes gens s'enrôlaient en grand nombre dans les régiments au service de France, du Piémont, d'Angleterre, etc. Quelques-uns arrivèrent à une situation avantageuse, entre autres un Capt qui devint chambellan du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III. Beaucoup de « Combiens » allèrent aussi combattre à Villmergen et reçurent les félicitations de LL. EE.

Le travail le plus pénible était le défrichement des forêts. Il fut surtout actif vers le milieu du XVII^e siècle. On détruisait parfois la forêt en y mettant le feu. Ailleurs, on faisait sécher les plantes en leur enlevant une portion d'écorce, opération que l'on désignait par le verbe *cernir*, d'où dérive le nom de plusieurs hameaux. D'autres fois, enfin, lorsque des clairières avaient déjà été formées, les courants atmosphériques couchaient à terre d'immenses quantités d'arbres. La tradition parle d'un ouragan au XVII^e siècle, à la suite duquel on pouvait marcher sur les arbres renversés sans toucher le sol, depuis le Bois d'Amont jusqu'à l'Abbaye.

Les habitants de La Vallée, surtout nombreux dans la *Combe du Lieu*, ne formèrent qu'une seule communauté jusque dans la seconde moitié du XVI^e siècle. L'Abbaye se constitua en commune distincte en 1571 et le Chenit en 1646.

Au point de vue fiscal, le mouvement révolutionnaire de 1798 avait moins d'importance à La Vallée que dans beaucoup d'autres contrées du Pays de Vaud. Avec son sol très pauvre, cette région était peu chargée d'impôts à l'époque bernoise. Les habitants se rallièrent cependant au nouveau régime avec beaucoup plus d'enthousiasme que ceux des autres contrées du Jura vaudois. Un arbre de liberté fut planté dès le premier moment au Brassus et un comité de surveillance fut formé dès le 27 janvier au Chenit. Le citoyen Philippe Berney fut un des patriotes les plus zélés (voir *Orient*). Une force armée fut constituée sous le nom de *Légion de Confiance*. De grandes réjouissances, au cours desquelles les cloches sonnèrent pendant 22 heures consécutives, célébrèrent, le 8 mars 1798, la nouvelle de la prise de Berne par les Français. Le

district fut bientôt organisé avec le Sentier pour chef-lieu et le citoyen David-Isaac Rochat, du Lieu, comme sous-préfet.

Le XIX^e siècle n'a pas été marqué à La Vallée par des événements bien importants.

Dès 1804, deux foires annuelles furent créées au Chenit. La disette de 1816 et 1817 laissa des souvenirs douloureux et, en 1829, des pluies continuelles dès le mois d'août à la fin d'octobre, détruisirent toutes les récoltes enfouies sous la neige. A une époque plus rapprochée de nous, le cyclone du 19 août 1890 a laissé des ruines nombreuses dans les forêts de La Vallée et surtout au Carroz, au Pré Rodet, au Crêt des Lecoultré, au Crêt Meylan, au Campe, etc.

Instruction publique. — Les populations de La Vallée, groupées surtout dans la Combe du Lieu, eurent des écoles dès le milieu du XVI^e siècle. A partir de cette époque de nombreuses familles se dispersèrent dans la partie méridionale du district et perdirent le bénéfice de l'instruction. « Ces habitants, dit M. J.-D. Nicole, dispersés dans leurs bois, n'ayant aucun commerce avec le reste du monde, étaient en général à peu près sauvages, si rustres et si grossiers qu'ils ne se servaient même pas de cuillers pour manger leur soupe.... A la réserve de quelques-uns, ils étaient plongés dans la plus grande ignorance, non seulement des vérités de la religion, mais même de toutes sortes d'arts, si l'on en excepte celui de couper des bois, d'ensemencer les terrains qu'ils défrichaient et de se bâtir des maisons ou plutôt des cabanes, moins habitables que les plus mauvais chalets d'aujourd'hui. Dans cette rudesse de mœurs et dans cette manière de vivre si simple et si grossière, ils faisaient cependant paraître une grandeur d'âme qui doit nous étonner, et briller des vertus qui ne sont plus guère à la mode et qui devraient nous faire rougir. »

Les premiers éléments de lecture furent enseignés au Chenit, vers 1685, par une femme, fille de Jaques Bocci, moine prosélyte, ce qui lui avait fait donner le nom de *moïnelle*. Elle se mit à donner des leçons aux jeunes gens, en plein air ou à l'ombre des avant-toits. Il paraît qu'elle commença sous celui de l'an-

cienne maison Moïse Rochat, au Sentier, et se mit ensuite à voyager dans toutes les localités de la commune; elle recevait en paiement quelques *boulons de tourte* (petits pains d'avoine). Tels furent les premiers éléments de l'instruction primaire au Chenit. (L. Reymond.)

Lorsque l'industrie prit un grand développement au XVIII^e siècle, l'instruction fit aussi des progrès. Aujourd'hui, en dehors des nombreuses classes primaires, il existe un collège industriel mixte au Sentier et une école d'horlogerie.

Les habitants de La Vallée aiment la musique depuis longtemps. François Malherbe, venu comme pasteur au Sentier en 1705, travailla beaucoup au perfectionnement du chant. Cette œuvre fut reprise en 1780 par un autre pasteur, M. Réal, qui enseigna à chanter les quatre parties et introduisit définitivement le goût de la musique. La Vallée fut une des premières régions du Pays de Vaud où le chant des psaumes fut accompagné et soutenu par des trompettes, que l'on entendit pour la première fois en 1727, le jour de la Pentecôte, à l'époque où Philippe Bridel, grand-père du doyen, était pasteur au Sentier. C'est en 1780 que fut fondée la Société de Chant sacré. Le Bernois Schmidt introduisit, en 1795, la musique instrumentale et, en 1806, sous la direction d'un nommé Roth, de Lucerne, fut fondé un corps de musique qui devint l'année suivante la musique militaire de l'arrondissement. Les progrès ont été constants dès lors.

Le journal, la *Feuille d'avis de La Vallée*, fut fondé en 1840.

Eglise. — Le monastère de l'Abbaye fut le centre ecclésiastique principal de La Vallée pendant plusieurs siècles. Lorsque des familles, bientôt nombreuses, constituèrent l'agglomération du Lieu, cette population dut se rendre aux services religieux de l'Abbaye. Une église, sous le vocable de St-Théodule, fut enfin édiflée au Lieu vers le milieu du XV^e siècle. Elle devint paroissiale pour toute La Vallée et fut desservie par un chanoine du couvent. A l'époque de la Réformation, l'église de l'Abbaye devint paroissiale pour La Vallée et celle du Lieu fut une annexe. Le service religieux fut fait par le second pasteur ou diacre qui venait au Lieu par le lac. De-

puis l'endroit où il débarquait jusqu'au village du Lieu, il existe un petit sentier qui traverse la colline rocheuse du Revers et que l'on désigne encore sous le nom de « Sentier du Ministre ». L'église du Lieu ne tarda pas, du reste, à devenir paroissiale. Le Chenit eut sa première église au Sentier dès 1612, desservie par le diacre du Lieu. En 1712, enfin, le temple du Sentier fut rebâti plus grand et la paroisse du Chenit eut son pasteur. L'édifice construit en 1712 a été incendié en 1898 et remplacé par le temple actuel, inauguré en 1902. La commune du Chenit a constitué une seule paroisse jusqu'en 1837, où le Brassus s'en détacha à cause de sa population nombreuse et inaugura l'église qui y subsiste encore.

En 1845, le pasteur du Sentier, Charles Porta, fut au nombre des démissionnaires. Une communauté libre se fonda et, quelques années plus tard, fit édifier la chapelle qui se trouve au hameau de Chez-le-Maitre.

La vie religieuse fut presque toujours très intense à La Vallée et les populations, malgré leurs ressources très minimes, firent des sacrifices remarquables pour se procurer des lieux de culte convenables. Très attachées du reste à la Réforme, elles voulurent conserver intactes les habitudes religieuses qui en découlaient. Vers 1740, LL. EE. eurent l'intention d'introduire des fonts baptismaux et de modifier un peu la manière de célébrer le baptême. Une assemblée populaire eut lieu à cette occasion au Chenit et adressa une requête au gouvernement. « La commune du Chenit prend la liberté, disait-elle, de dire que s'il fallait mettre les enfants sur les fonts... cela leur seroit fort incommode, veu leur climat froid et rude et veu aussi que falant apporter leurs enfants à l'église d'environ une lieue et demie loin... ce seroit les bien exposer, d'ailleurs que ce changement pourroit être pris à conséquence par les papistes nos voisins. Ce qui la porte à prier très humblement LL. EE. de s'en tenir à la pratique passée. »

Industrie. — Les calamités qui avaient atteint La Vallée au XVII^e siècle obligèrent les habitants à chercher des ressources en dehors de l'agriculture. « L'écriture se perfectionna, dit Nicole, plu-

sieurs jeunes gens s'instruisirent pour pouvoir ensuite instruire les autres dans les écoles. Quelques-uns apprirent les métiers de tailleur, de cordonnier, de menuisier. Alors, on fit les premières horloges en bois. Jusqu'à ce temps, on comptait les heures, le jour, par le passage du soleil et de l'ombre dans les cheminées et, la nuit, par l'inspection des astres. Bientôt, on fabriqua des horloges en fer et en laiton, des couteaux, des rasoirs, des boucles, des fusils. On établit des jardins à légumes; les femmes apprirent à tricoter. Auparavant, on ne portait point de bas, mais des guêtres larges et sans boutons qui n'entraient pas dans le soulier; le bout en grossier drap de laine, comme le reste de l'habillement. » Les produits de quelques-unes de ces industries étaient vendus dans les contrées voisines.

Une des plus anciennes industries de La Vallée fut la fabrication du charbon de bois; elle a laissé des traces dans plusieurs endroits, et un nom, celui des Charbonnières.

Des verreries furent aussi fondées à Pré-Rodet, à la Thomassette, etc. Elles ne livrèrent au commerce qu'une petite quantité de verre et furent fermées au commencement du XVIII^e siècle parce qu'elles avaient pour conséquence la destruction de trop grands espaces de forêts.

En 1712, Joseph Guignard, du Sentier, alla apprendre à Gex l'état de lapidaire. Il introduisit à La Vallée cette industrie qui eut une importance considérable et augmenta beaucoup la prospérité matérielle de la population. Des ateliers se créèrent en grand nombre et amenèrent une transformation de l'architecture des maisons. Après plus d'un siècle de prospérité, cette industrie a fait place de plus en plus à celle de l'horlogerie.

La boissellerie est une des anciennes industries de La Vallée. Elle prospéra au Chenit et surtout au Lieu, et LL. EE. la favorisèrent à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'en 1680 et 1695, on voit le gouvernement de Berne commander 200 « fustes » pour les vendanges. Cette industrie prospéra pendant longtemps; aujourd'hui, on la trouve encore au Lieu. Le Brassus vit se créer, beaucoup plus tard, une fabrique de caisses d'emballage.

L'industrie métallurgique fut l'objet d'essais nombreux; des usines furent créées au Brassus, à Bon-Port, au Bas-du-Chenit, etc., par des personnes venant des pays voisins, les Herrier, les Rigaud, les Hennezel, etc. Ces tentatives échouèrent assez vite. Plus tard la fabrication des rasoirs a pris au contraire une grande extension sous la direction de la famille Le Coultre, au Sentier, et ses produits sont réputés au loin.

A la fin du XVIII^e siècle, un Neuchâtelois, nommé Audetat, introduisit l'industrie des dentelles. Elle prit un rapide essor : hommes, femmes et enfants étaient occupés au *coussin*. Ce travail, devint plus tard le monopole de grandes fabriques; il a disparu complètement à La Vallée.

A une époque plus rapprochée de nous, une *tuilerie* a été créée au Campe en 1864 et une fabrique de *limes* aux Bioux. La fabrication de la lustrerie, au Pont, n'a pas donné les résultats espérés. Vers 1880, on a commencé à exploiter la glace du lac de Joux et de grands entrepôts ont été créés au Pont.

De toutes les industries, celle qui a le plus contribué, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à maintenant, à la prospérité de La Vallée est celle de l'horlogerie. Le premier horloger fut Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, qui partit en 1740 pour Rolle où il fit son apprentissage chez Mathieu Biaudet. Rentré au Chenit avant d'avoir reçu son brevet de la maîtrise du Pays de Vaud, il exerça son métier et même forma un apprenti, ce qui le mit aux prises avec cette corporation et l'obligea à de nouveaux travaux et démarches pour obtenir, en 1742, la permission de travailler en qualité de maître. La même année, Pierre-Henri Golay, de Derrière-la-Côte, et Abram-Samuel Meylan de l'Orient allèrent étudier l'horlogerie à Fleurier. Très indépendants, les premiers horlogers de La Vallée cherchèrent à fonder entre eux une nouvelle maîtrise. Ils se heurtèrent à un grand nombre de difficultés et l'industrie horlogère ne put prospérer librement que depuis la suppression des maîtrises par LL. EE. le 6 mars 1776.

La plus ancienne fabrique d'horlogerie fut celle que les fils de Jaques Ro-chat, au Brassus, fondèrent, en 1773,

sous le nom de Ro-chat frères; Abel Piguet et son fils David fondèrent une autre maison aux Piguet-Dessus en 1775: Abel Golay en créa une au Bas du Chenit, avec quelques membres d'une famille Piguet, et Charles-Aug. Piguet une autre qui, vers la fin du XVIII^e siècle, occupait une vingtaine d'ouvriers.

On sait que, malgré des difficultés fréquentes, cette industrie a pris une importance considérable à La Vallée et que ses produits ont acquis une juste réputation.

L'industrie hôtelière a pu commencer aussi à prospérer lorsque La Vallée a été reliée par un chemin de fer au réseau fédéral. Le centre principal à ce point de vue est le Pont, mais des hôtels et pensions d'été existent dans la plupart des autres localités.

Communications. — Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, il n'y avait pas de route à La Vallée, mais seulement de mauvais chemins à ornières profondes. En 1770, l'Abbaye fut reliée au Pont par une route; une autre conduisit dès 1780 du Pont au Brassus par le Lieu et le Sentier. La route du Brassus à l'Orient fut ouverte en 1826; celle du Bois d'Amont en 1845, et celle des Epoisats conduisant à Vallorbe, en 1836. La première route mettant en communication La Vallée avec le bassin du Léman fut celle du Marchairuz en 1766. Son importance diminua lorsque fut construite la route de La Cure à St-Cergue, et surtout quand les localités de La Vallée se trouvèrent rapprochées du chemin de fer, à Vallorbe et à Croy. La route de Pétra-Félix fut ouverte en 1847 et plus tard améliorée. Il y a peu d'années enfin, une route a été ouverte à travers la chaîne du Risoux.

L'année 1886 fut importante par l'inauguration de la ligne du Pont à Vallorbe. Elle fut complétée dix ans plus tard par la construction de celle du Pont au Brassus, inaugurée le 19 août 1899.

Le premier service postal remonte à 1748. Un messenger allait deux fois par semaine chercher la correspondance à Romainmôtier. En 1825, il fut accordé un courrier à cheval qui faisait trois fois par semaine le voyage de Cossonay. Ce service devint journalier en 1840 et à deux chevaux en 1844. Un nouveau service journalier fut obtenu en 1858

du Brassus aux Rousses et un sur Orbe, en 1862. Les deux courriers d'Orbe et de Cossonay furent dirigés sur Croy en 1870, lors de l'ouverture de la ligne de Jougne.

PRÉFETS

Jean-Isaac REYMOND	1832-1866
Gaspard GOLAY	1866-1880
Eugène GUIGNARD	1880-1880
François MASSY	1880-1883
Georges-Louis PIGUET	1883-1895
Vincent GOLAY	1895-

BIBLIOGRAPHIE : G. Seigneux de Correvon. *Voyage fait à la fin de juillet 1736 dans les montagnes occidentales du Pays de Vaud* (dans le *Mercur suisse*, 1737). — Fréd. de Gingins. *Annales de l'Abbaye du lac de Joux*. Laus. 1842 (M. D. R., t. I). — J.-D. Nicole. *Recueil historique sur l'origine de la Vallée du lac de Joux, l'établissement de ses premiers habitants, celui des trois communes dont elle est composée*. Lausanne, 1840. — Luc. Reymond. *Notice sur la Vallée du lac de Joux*. Lausanne, 1884. — Luc. Reymond. *La Vallée de Joux*. Lausanne, s. d. — Hector Golay. *La Vallée de Joux de 1860 à 1890*. Lausanne, 1891. — *Rapport au Grand Conseil sur les droits d'usage grevant la forêt cantonale du Risoud*. Lausanne, 1894. — Marcel Piguet. *Histoire de l'horlogerie à La Vallée de Joux*. Sentier, 1895. — *Le Val de Joux*. Almanach annuaire, 1895-1896. — *Régularisation du niveau des lacs de la Vallée de Joux et création de forces motrices*. Sentier, 1898. — R. Dombrea. *La Vallée de Joux*. Neuchâtel, 1898. — Hector Golay. *Les familles de La Vallée de Joux*. Lausanne, 1906. — Ern. Aubert. *La Vallée de Joux de 1890 à 1905*. Lausanne, 1906. — *Les vallées de l'Orbe et de Joux*. Guide. Vallorbe, 1905. — D. Benoît. *L'abbaye de St-Claude*. — L. Gauthier. *Notice sur le cyclone du 19 août 1890*. Lausanne, 1891.

LIEU (Le). c. du Pont, d. La Vallée. 1043 m.

Le Lieu est une des trois communes de la Vallée de Joux. Son territoire s'étend du lac de Joux à la frontière française ; de la commune du Chenit au S.-O. à celle de Vallorbe au N.-E.. Il est composé de la pente orientale de la chaîne du Risoux avec une grande partie de la forêt de ce nom et du vallon séparant cette forêt de la colline du Revers qui borde la rive occidentale du lac. Les lacs de Joux et de Brenet le séparent du territoire de l'Abbaye. La commune du Lieu comprenait autrefois toute la Vallée de Joux. En 1571 et en 1646, les com-

munes de l'Abbaye et du Chenit s'en détachèrent.

Le village du Lieu, entouré de beaux pâturages, occupe une situation agréable au pied de la grande forêt du Risoux. Il se trouve sur la route du Pont (4 km. au N.-E.) au Sentier (6 km. au S.-O.) par la rive gauche. Station du chemin de fer du Pont-Brassus. — P.-T.

Outre le village du Lieu, la commune comprend les villages et hameaux suivants : *Bonport*, les *Cernier*, le *Chalet neuf*, les *Charbonnières*, *Chez Claude*, *Chez le Bonhomme*, la *Combenoire*, la *Christine*, la *Cornaz*, le *Crêt à Châtron*, les *Cretlets*, l'*Epine*, les *Esserts de Rive*, la *Fontaine aux Allemands* ou l'*Allemagne*, la *Frasse*, la *Grande Combe*, *Grand Sagne*, *Haut-Crêt*, la *Muralle*, les *Plainoz*, *Pré Gentel*, *Pré de Ville*, les *Queues*, le *Séchet*, la *Tèpe*, *Tilliétaz* et les *Viffourches*. (Voir ces noms).

STATISTIQUE. Population : 1037 hab. Il y en avait 986 en 1803 et 1024 en 1860.

Surface du territoire : 2860 ha., dont 126 en prés, 410 en champs, 798 en forêts et 1514 en pâturages. Taxe des bâtiments : 2 625 460 fr. (790 000). Taxe des terres : 1 421 061 fr. (627 000). Dettes hypothécaires ; 1 016 599 fr. (587 000). Nombre de maisons : 182.

NOM : in *loco* Dompni Poncii hermite, 1155; *Quemdam villagium appellatum Locus*, vulgairer *le Lieu Poncet*, 1408 (M. R., I, 1, p. 182, copie, et p. 183, note); Meilan du *Lieu*, 1550 (ib., 2, p. 390, n° 74).

HISTOIRE. Le Lieu est la localité de la Vallée de Joux dont l'origine est la plus ancienne. Sa première fondation doit être rattachée à l'existence, dès le V^e siècle, dans la partie française et méridionale du Jura, du monastère de *St-Oyens de Joux*, connu plus tard sous le nom qu'il a conservé, de *St-Claude*. Les moines de *St-Claude* s'avancèrent à travers les grandes forêts du Jura et cherchèrent à coloniser quelques régions de ces vastes solitudes. Quelques-uns d'entre eux arrivèrent jusqu'à La Vallée et établirent sans doute des communications entre *St-Claude* et *Romainmôtier*. Une localité fut fondée par eux dans un endroit qu'ils jugèrent favorable pour servir d'étape sur le chemin réunissant ces deux localités.

Une tradition qui s'est conservée ra-

conte qu'un ermite nommé Ponce vint s'établir dans une grotte au N.-E. du village du Lieu, à proximité d'une petite forêt connue encore sous le nom de *bois Poncet*. Un verbal du XV^e siècle cité par l'historien de Gingins disait : « Le village est appelé le *Lieu Poncet*, du nom de l'ermite Pontius ou saint Point, dont les reliques et la mémoire sont honorées dans les lieux voisins comme étant celles d'un bienheureux. C'est lui qui en a été le premier habitant ». Selon Lucien Reymond, l'établissement fut fondé probablement sur le petit mamelon situé à l'O. du village et qui porte le nom de *Vieux Mottier* ; on y apercevait encore, il y a une cinquantaine d'années, quelques restes de constructions. On a aussi découvert, un peu plus au nord, les traces d'un petit bâtiment. Les moines cultivèrent la partie inférieure du vallon, près du ruisseau, tandis que les contrées situées plus au sud restèrent en friche. On a découvert dans les parties marécageuses de la localité d'anciens fers de mulet.

Si l'on ne connaît pas exactement la date de cette première fondation du Lieu, on ne sait pas non plus quand cette localité fut détruite ou abandonnée. En tout cas, l'établissement religieux fondé par Pontius ou Poncet n'existait plus au XII^e siècle, ainsi que cela résulte des nombreuses chartes du temps, dans lesquelles il n'est jamais mentionné.

Dès que l'abbaye du lac de Joux eut été fondée par Ebal de La Sarra, dans la première moitié du XII^e siècle, les religieux de *St-Claude*, jaloux de voir s'établir près d'eux un monastère nouveau, voulurent faire revivre les droits qu'ils croyaient avoir sur La Vallée en vertu de la première occupation de dom Poncet. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs relever les ruines de l'ermitage abandonné et faire acte de possession.

Comme il était aisé de le prévoir, de sérieuses difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les Bénédictins de l'Abbaye et les Prémontrés de *St-Claude* ; elles avaient pour objet la pêche du lac, dont les religieux tiraient leur principal moyen de subsistance. D'âpres discussions, d'un fâcheux exemple, existaient depuis plusieurs années entre ces établissements rivaux, lorsque

Pierre, archevêque de Tarentaise, et Amédée, évêque de Lausanne, reçurent ordre du pape d'établir, par leur arbitrage, un mode de vivre entre les deux couvents. Par un arrêt rendu à Lausanne en l'an 1155 (ou 1156), les deux prélats prononcèrent :

1^o Que le nombre des religieux habitant le Lieu de dom Poncet ne pourra excéder celui de dix, savoir quatre profès et six frères lais, sous la dépendance spirituelle de l'évêque de Lausanne;

2^o Qu'ils n'admettront dans leur couvent aucun religieux appartenant à d'autres monastères et que les récipiendaires seront admis par l'évêque ;

3^o Qu'ils ne pourront tenir d'animaux pâturants (*penitus animal nullum*) ;

4^o Qu'ils ne pourront pêcher au lac qu'un jour et une nuit par semaine, au filet (*sagena*), et avec la ligne tous les jours :

5^o Enfin, que dans le cas où la maison de dom Poncet serait abandonnée par les religieux qui l'habitent, la propriété du Lieu retournerait, de plein droit, à l'abbaye du lac de Joux. Cet arrêt établit deux choses également importantes : l'une que les Bénédictins du Lieu n'étaient pas considérés comme propriétaires de la rive occidentale du lac ; la seconde, que toute La Vallée relevait du diocèse de Lausanne.

L'abbaye de St-Oyens ne fut pas contente de la sentence des arbitres, dont elle obtint la révision auprès du pape. Celui-ci ordonna au même Pierre, archevêque de Tarentaise, et à Etienne, archevêque de Vienne, en Dauphiné, de procéder à une nouvelle transaction, qui intervint déjà en 1157, portant :

1^o Que l'abbé de St-Oyens cède à perpétuité à l'abbaye de Joux toutes ses prétentions, non seulement sur la rive occidentale, mais encore sur la rive opposée, où se trouvait l'abbaye, pour aussi longtemps que subsistera l'ordre des Prémontrés, réservant tous ses droits dans le cas où les religieux de cet ordre abandonneraient l'abbaye ;

2^o Que, pour la possession de la *piscine* ou du réservoir (à l'entrée de l'Orbe dans le lac, au vent du Lieu), les religieux de l'abbaye payeront à celle de St-Oyens une cense annuelle de 160 truites ;

3^o Que l'abbaye du Lac demeurera en paisible possession du *Lieu* habité jadis par le bienheureux Ponce, ermite, moyennant une cense de 3 sols lausannois et une livre de cire, payables à l'abbé de St-Oyens à chaque anniversaire de la dédicace de son église ;

4^o Que les habitants des rives du lac pourraient continuer à défricher le sol sur trois de ses côtés, sans, toutefois, pouvoir y construire de nouveaux bâtiments ;

5^o Quant au quatrième côté, *devers Mouthe*, c'est-à-dire du côté du Risoux, on ne pourra étendre les défrichements au-delà d'un jet d'arbalète, lancé en suivant le sentier qui suit la rive occidentale du lac et jusqu'aux bornes qui seront fixées par les abbés de St-Vincent et de Corneux en Bourgogne ;

6^o Enfin, dans l'intérêt réciproque des deux monastères, la transaction défendait expressément de faire aucun établissement dans les hautes Joux, situées entre le Lieu et le prieuré de Mouthe.

C'est à cette dernière réserve, faite pour empêcher des collisions entre les deux monastères, que, comme le dit M. de Gingins, nous devons d'avoir vu la magnifique forêt du Risoux passer presque entière dans les mains de l'Etat, sans subir les morcellements infinis qui ont atteint les autres forêts de La Vallée, du côté de Vaud.

Cette longue querelle ne fut définitivement terminée qu'en l'an 1219. A cette date, les religieux de l'abbaye du Lac éprouvaient une grande difficulté à se procurer les 160 truites qu'ils s'étaient engagés à livrer annuellement au monastère de St-Oyens. Les brochets, qui paraissent avoir été introduits dans le lac par les habitants de La Vallée, s'étaient tellement multipliés au dépens des truites, que ces dernières étaient devenues rares. Les religieux du lac auraient voulu remplacer les truites par des brochets, ce que ne voulaient pas accepter les moines de St-Oyens.

La question fut soumise à l'arbitrage du prieur de la chartreuse d'Alion, en Bugey, et d'Iblon, seigneur des Monts, à la Côte. Les arbitres décidèrent qu'au lieu de 160 truites, les chanoines du lac paieraient, à l'avenir, 45 sols lausannois outre la cense de 5 sols due pour le Lieu de dom Poncet, le tout payable au cou-

vent de St-Claude, à la fête de St-Denis de chaque année. Cet arrangement fut accepté par les parties; mais comme toute cense supposait un droit de réemption sur les fonds qu'elle affectait, l'abbé de St-Claude dut déclarer, par un acte séparé, passé en faveur des chanoines de l'abbaye et des seigneurs de La Sarra, « que ni lui ni son couvent » n'ont aucun droit de propriété quelconque sur la vallée de Joux, au-delà » d'une lieue vulgaire du lac *Quinsonnez* » ou des Rousses. » Ces actes sont du 6 janvier 1219.

Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise l'origine et les premiers commencements du village du Lieu. Les chartes, qui nous parlent fort au long des moines, se taisent sur les premiers habitants de La Vallée. On peut supposer seulement que les moines de St-Claude amenèrent avec eux des serviteurs pour cultiver les terres voisines de leur établissement religieux.

Le premier abergement connu, au Lieu, date de 1304. Le 5 décembre, Pierre, abbé du lac de Joux, abergé à Perrinet Bron, quelques terres dans cette contrée presque déserte. Il fut le premier colon établi en dehors des maisons religieuses et de leurs domestiques. Cet abergement fut fait à des conditions très onéreuses, si l'on considère la nature des terres concédées. L'abergataire était chargé, en faveur du château de La Sarra, des mêmes prestations que celles imposées aux abergéants de Cuarnens et de La Coudre, pour un sol plus fertile que celui de La Vallée. Il payait en plus, à l'abbaye le focage, les censes et dîmes des avoines et des légumes.

Il faut supposer que les pâturages de la combe du Lieu parurent à Perrinet Bron suffisamment fertiles pour compenser les charges qui lui étaient imposées.

Plus tard, en 1307, il est curieux de constater qu'Aymon de La Sarra-Montferrand accorda aux religieux de l'abbaye le droit de recevoir librement des abergataires sur la rive orientale du lac, avec toute juridiction, excepté le droit de glaive, moyennant un quarteron d'avoine et une gélène par feu à payer au château de La Sarra.

Cette concession importante, qui

exemptait tous les habitants de la *Combe de l'Abbaye*, considérés dès lors comme francs abergéants, de toutes corvées et prestations autres que celle qui vient d'être rappelée, ne fut jamais appliquée aux habitants de la *Combe du Lieu*. Ceux-ci restèrent soumis aux tailles et corvées qui pesaient sur tous les hommes non affranchis de la baronnie de La Sarra. Ils demeurèrent mainmortables jusqu'au XV^e siècle.

Le nombre des habitants augmenta cependant dans la Combe du Lieu. Perrinet Bron vit bientôt d'autres abergataires venir se grouper près de lui, et l'inventaire des biens de l'abbaye, fait en 1324, est le premier document qui fasse mention du *Lieu jadis désert de dom Poncet* comme d'un village. En 1382, on voit dans un acte de rénovation que le nombre des abergataires du village et de la Combe du Lieu, s'élevait à 37 chefs de familles, dont la plupart sont éteintes. Parmi celles qui se sont conservées, on trouve déjà les Goy, Aubert, Pigué, Meylan, Reymond, Simond et Lugin.

La communauté du Lieu a dû se constituer vers 1393 et 1394. Elle existait en 1397. A cette date, les gens du Lieu et des Clées étaient en dispute au sujet des fortifications de cette ville et de son château. Les habitants du Lieu en étaient ressortissants mais ne voulaient pas contribuer aux travaux des fortifications. Nicod de St-Martin, châtelain des Clées, fut chargé par les deux parties de prononcer sur ce différend. La prononciation qui suivit — et qui fut favorable aux gens de La Vallée — est le premier acte qui montre les habitants du Lieu comme formés en communauté régulière (*communitas de Loco*). La commune du Lieu devint aussitôt un centre auquel se rallièrent tous les colons épars sur les deux rives du lac. Les autorités communales d'alors étaient un corps de six notables ou prud'hommes et de deux recteurs ou syndics; les deux premiers syndics furent Jean Simond et Pierre Hostoz.

La contrée continuait à être désignée sous le nom de *Combe du Lieu* duquel dérive le nom de *Combiér* employé encore aujourd'hui par les habitants de la plaine pour désigner ceux de La Vallée.

Il y avait, au Lieu, vers le milieu du

XV^e siècle, une église sous le vocable de saint Théodule; elle était paroissiale pour toute La Vallée et desservie par un des chanoines de l'abbaye. Auparavant, les habitants du Lieu se rendaient aux offices du couvent.

Les communiens du Lieu eurent, à plusieurs reprises, des difficultés avec les abbés de Joux et tout d'abord avec Nicolas de Gruffi (1450-1480). Ce dernier, d'un caractère difficile, voulut entre autres exclure les gens du Lieu de la pêche des lacs et exiger d'eux le transport des vins des vignes de Rueyres, Lavaux et Lonay, appartenant au couvent.

Après de longs débats, des arbitres réunis à Cuarnens décidèrent :

1^o Que les habitants du Lieu seraient maintenus dans leur droit de pêche à la ligne, mais qu'ils ne pourraient se servir de nasses et de filets qu'avec une permission spéciale de l'abbé qui l'accorderait à l'occasion de noces, baptêmes et *prévères*, c'est-à-dire pour fêter les relevailles des femmes en couche ;

2^o que chaque habitant du Lieu faisant feu et ayant des chevaux ferait un charroi de vin par année. L'abbé était tenu, d'autre part, de nourrir les charretiers et de leur remplir de vin un baril de la contenance de trois pots.

D'autres contestations furent terminées favorablement pour les gens du Lieu qui construisirent alors un nouveau moulin sur le ruisseau de La Sagne, aux Charbohnières.

De nouveaux dissentiments se manifestèrent quelques années plus tard lorsque l'abbé Jean de Tornafol voulut obliger tous les abergataires de La Vallée à acquitter de nouveau les tailles et les corvées. La communauté du Lieu refusa et il en résulta un procès qui, commencé en 1485, ne se termina que le 10 mai 1488 par une sentence de la cour souveraine qui donna raison à l'abbé. Les gens de La Vallée furent très mécontents. L'abbé, se rendant de l'abbaye à Cuarnens en compagnie de quelques personnes, fut assailli au passage de Petra-Felix par une troupe d'hommes armés qui l'emmenèrent au Lieu et l'obligèrent, sous les plus terribles menaces, de les libérer de la taille.

Une fois libre, Jean de Tornafol protesta et remit le jugement de sa cause à

des arbitres. La sentence du 20 juin 1488 donna raison à l'abbé tout en fixant définitivement ses rapports avec les habitants du pays. La taille fut supprimée et remplacée par une contribution annuelle de 38 livres qui ne pouvait être augmentée et était répartie sur tous les habitants de la Combe du Lieu.

Quant aux coupables de l'attentat de Petra-Felix, ils durent faire amende honorable, c'est-à-dire se rendre en procession à l'abbaye, tête nue, en chemise, un cierge allumé à la main et là, devant l'autel de Ste-Madeleine, demander grâce et merci. La sentence fut exécutée le 22 juillet 1488 en présence d'un grand concours de population.

La communauté du Lieu ne parvint donc à développer ses libertés qu'au milieu des plus grandes difficultés. La seconde moitié du XV^e siècle fut, d'autre part, au Lieu comme ailleurs, une époque de misère et de maladie. La période des guerres de Bourgogne fut surtout désastreuse et, en 1483, la communauté ne comptait plus guère que 17 chefs de famille.

La prospérité recommença à se manifester au siècle suivant et surtout depuis la conquête bernoise. De nouvelles familles vinrent s'établir dans la Combe du Lieu et l'on vit bientôt se former de nombreux hameaux dans le grand espace occupé par les régions les moins élevées de la commune. Cette augmentation du nombre des habitants, la formation de nouvelles localités et la colonisation de la partie supérieure de La Vallée de Joux eurent des conséquences diverses. En 1571, les habitants de l'Abbaye se séparèrent du Lieu et formèrent une communauté distincte. En 1646, après de longues discussions, les habitants de la partie supérieure de La Vallée se séparèrent à leur tour du Lieu et constituèrent la communauté du Chenit.

En 1686, LL. EE. établirent au Lieu un tribunal de première instance pour La Vallée qui faisait partie du bailliage de Romainmôtier. Il fut aboli en 1701 et on lui substitua, dans chaque commune, un eonsistoire qui gérait les tutelles. Le président avait une compétence de 10 florins.

Le village du Lieu ayant été presque complètement détruit par le feu en 1691,

les archives des trois communes, déposées à la maison communale, ne purent pas être sauvées. Deux fois encore, au cours du XIX^e siècle, des incendies ont détruit une grande partie du Lieu et arrêté un peu son développement. Le plus important fut celui de 1858 qui détruisit la cure et 33 maisons. Les dons recueillis en faveur des incendiés s'élevèrent à la somme de 35 589 fr. Le dernier incendie un peu considérable a été celui de 1882 qui a détruit 12 maisons.

La commune du Lieu a augmenté considérablement ses domaines depuis 1740. C'est cette année là qu'elle acheta le *Crêt à Chatron* qui appartenait à la famille de Beausobre. Elle devint propriétaire en 1773 du *Chalet Herman* et, en 1814, elle acquit le *Chalet Neuf* et différents autres domaines de M^{me} veuve de Mandrot. Elle avait déjà formé de la même manière la montagne de la *Combenoire* qu'elle agrandit en achetant la *Christine*. En 1830, elle acquit encore les *Esserts* de M. Demartines et en 1882, la *Tête* de bise des forges de Vallorbe. Elle a acheté enfin, en 1888, le domaine *Chez Lucien* et, en 1913, ceux du *Bonhomme* et du *Pré Jantet*.

Paroisse. — Après avoir fait partie de la paroisse de l'Abbaye, laquelle comprenait toute la vallée du lac de Joux, le Lieu a obtenu, par ordonnance du 22 janvier 1612, un diacre, devenu par la suite pasteur en titre. Jusqu'en 1704, le ministre du Lieu desservait aussi le Chenit qui fut érigé cette année-là en paroisse à part. Cette paroisse est du 4^{me} arrondissement ecclésiastique.

DIACRES puis PASTEURS

Pierre THARIN	1612-1621
J.-Jaq. JAQUIER (ou JAQUIÉRY).	1621-1623
Julien DE THIENNE	1623- ?
Abraham MARGUERAT	? -1630
Siméon OLIVIER	1630-1631
Nicolas PETITPIERRE	1632-1633
Jaques DUTOIT	1633-1636
Samson THOREL	1636-1637
Isaac FABRY	1638-1639
Jaques MAYOR	1640-1641
Jaques POTTERAT	1641-1643
J.-Jaq. BONNARD	1643-1647
Pierre GANTIN	1647-1650
Abraham DE MONCHY	1650-1652
Pierre CUCHE	1652- ?
Philippe TACHERON	1656- ?
Isaac MAYOR	1657-1665
Benjamin MIMARD	1666-1670

Nicolas CHAMBRIER	1670-1674
Jean MERCIER	1674-1676
David COMBE	1676-1683
David GROBÉTY	1683-1686
Gamaliel CAREY (ou CARRÉ).	1687-1688
David TACHERON	1688-1694
Pierre BUGNION	1694-1697
J.-Henri MANGON	1697-1698
Louis-Fréd. CARRARD	1699-1700
Christophe AGASSIZ	1701-1709
Abraham COURLAT	1709-1710
Samuel COLOMB	1710-1721
Isaac-Gabr. CROISIER	1721-1722
Jaq.-David DEVELEY	1722-1727
Charles-Nicolas BRUN	1727-1733
J.-Pierre PEREY	1733-1739
J.-Pierre AGASSIZ	1739-1740
Rod.-Michel DEMIÉVILLE	1740-1746
Jost-Abram COLLET	1746-1747
Gamaliel FROSSARD	1747-1754
David-Sébast. BRUEL	1754-1762
Sam.-Nic. SUGNENS	1762-1764
Sigismond PICTET	1764-1766
Philippe CUCHE	1767-1776
J.-P.-Henri DE LA GRANGE	1776-1779
Samuel PEREY	1779-1783
Louis-Gamal. PILET	1783-1793
David-Moïse ROCHAT	1793-1803
Henri TURTASZ	1803-1806
Jos.-François PILICIER	1806-1814
Jean (dit Jeannot) JAKUES	1814-1826
François MONNERAT	1826-1830
Louis LEGRAS	1830-1834
Henri ROULET	1834-1848
J.-Louis CHAPUIS	1848-1851
Joseph MONASTIER	1852-1855
Marc VITTEL	1855-1859
Edouard SIMOND	1859-1862
Jules COUSIN	1862-1869
Paul BURNAND	1869-1873
Edouard PEYROLLAZ	1873-1875
Gédéon SOULIER	1875-1880
Antony ROCHAT	1880-1884
Paul PAYOT	1884-1890
Maurice MILLIoud	1890-1892
Auguste MOUNOUD	1893-1902
Otto BARBLAN	1902-1910
Emile MEYLAN	1910-

Le Lieu, de même que chacun des principaux hameaux qui forment la commune a une administration distincte de celle de la commune. Il y a un conseil général, un conseil administratif, une Bourse des pauvres, etc.

La population, 350 hab., s'occupe d'agriculture, d'élevage et d'industrie laitière. L'horlogerie, le tournage et le sertissage des pierres fines, de même que la boissellerie occupent un grand nombre de personnes.

BIBLIOGRAPHIE : J.-D. Nicole. *Recueil historique* (M. R., t. I). — Luc. Reymond. *La Vallée de*

LIEU

Joux. — Hector Golay. *Les familles de La Vallée de Joux.*

LIEU (Le). Ruisseau de peu d'importance en temps ordinaire mais qui devient dangereux à l'époque de la fonte des neiges; il traverse le village du Lieu, Vallée de Joux, et va se perdre dans le petit lac Ter.

LIONNE (La). Principal affluent du lac de Joux sur sa rive droite. Il a sa source un peu au-dessous des Chaudières d'Enfer (voir ce nom) et, après un cours de 700 m. environ, il se jette dans le lac à côté du village de l'Abbaye. La source vaclusienne de la Lionne est remarquable surtout à l'époque de la fonte des neiges. Ce cours d'eau en pente très forte a été utilisé par des industriels dès la seconde moitié du XV^e siècle (voir *Abbaye I'*).

MARCHAIRUZ Col du). 1447 m. Passage du Jura, traversé par une route qui conduit du Brassus à St-George, ou à Gimel ou encore à Bière par deux embranchements principaux qui se séparent l'un de l'autre au carrefour de la St-George. — P.-t.

Le passage du Marchairuz paraît avoir été fréquenté depuis très longtemps, tout au moins dès le XIII^e siècle. La route fut commencée en 1766 et ouverte à la circulation trois ans plus tard. Très fréquentée jusque vers le milieu du XIX^e siècle, elle a perdu dès lors une grande partie de son importance. Sa pente très forte à plusieurs endroits, l'ouverture, en 1845, de celle qui conduit sur les bords du Léman par La Cure et St-Cergue, les améliorations considérables apportées à celles de Pétra-Félix et du Molendruz et enfin la construction du chemin de fer de Val-orbe au Brassus, ont enlevé au col du Marchairuz le transit assez important d'autrefois.

L'*Asile du Marchairuz* est une auberge considérable, avec dépendances, qui fut construite au sommet du passage, à la limite des territoires du Chenit et de Gimel, en 1840. Il est devenu un séjour d'été apprécié des amateurs de repos près des forêts du haut Jura et un ren-

dez-vous des personnes pratiquant les sports d'hiver. Il est situé à 5 1/2 km. au S.-E. du Brassus, 3 1/2 km. au N.-O. du carrefour de St-George, à 6 1/2 km. au N. du village de St-George, à 11 km. de Gimel, à 9 km. environ de Bière.

Au milieu du XIX^e siècle, des citoyens habitant sur les deux versants du Jura fondèrent une société de tir qui se réunissait chaque année au Marchairuz. Cette fête de tireurs fut très populaire pendant un certain nombre d'années. La société a disparu elle-même après un demi-siècle d'existence. (Voir *La société de tir du Marchairuz*, par M. Ern. Lugin, dans la *Rev. hist. vaud.* 1913.)

MEYLANDE (dessous et dessus). Com. du Chenit (La Vallée), 1083 m. et 1330 m.

Grands pâturages et chalets au S.-O. du Brassus. Propriété particulière qui, de même que la montagne de La Lande, se forma en 1689 lors de la division de la seigneurie du Brassus.

MOLLARDS (Les). Com. du Chenit (La Vallée). On désigne sous ce nom une bande de terrains accidentés, dégarnis de bois et en partie cultivés, qui bordent la vallée à droite et qui dominent la route des Bioux au Bas du Chenit par le Brassus. On distingue : 1. Les Mollards du Bas du Chenit (1100 m.); 2. Les Mollards du Brassus ou des Aubert (1207 m.); 3. Les Mollards de l'Orient (1100 m.). Une dizaine de maisons s'échelonnent le long des Mollards.

NOIRMONT (Le). 1567 m. Sommité du Jura située sur le territoire de la commune d'Arzier, à 1^{km} de la frontière de France, entre La Cure et le Bois d'Amont et formant, avec le Mont Sallaz, une chaîne entre le Marchairuz et la vallée des Dappes. Le Noirmont est à 6 km. environ au N.-O. de St-Cergue.

Cette montagne ne mérite plus guère son nom ; elle a un aspect triste et dénudé ; c'est un rocher qui s'effrite et ce n'est guère que plus bas, sur le pourtour, que l'on trouve des pâturages et à l'ouest une grande forêt. Elle était couverte autrefois, dit-on, de forêts qui furent détruites par un incendie il y a plusieurs siècles. Le nom de *Crêt des Danses* donné encore quelquefois au sommet principal indique qu'à cette époque-là on célébrait une sorte de mi-été au Noirmont. Cette montagne a été l'objet de longues contestations entre les états politiques et ecclésiastiques qui s'en considéraient comme les légitimes possesseurs. Les rois d'Espagne et de France, LL. EE. de Berne et enfin le Conseil fédéral ont eu à intervenir jusqu'en 1862 où fut déterminée la frontière actuelle.

ORBE (L'). L'Orbe est la principale rivière vaudoise du N.-O. du canton et du bassin du Rhin. Elle a sa source en France, au pied occidental du Noirmont. Elle forme le lac des Rousses (autrefois Quinzonnet) et, 6 km. plus loin, entre en Suisse. Après de nombreux méandres, elle se jette dans le lac de Joux et passe dans le lac Brenet (voir ces noms). A partir des entonnoirs de Bonport, elle a un cours souterrain de 2 1/2 km. et reparaît à la source bien connue de La Dernier, près de Vallorbe. Après avoir traversé cette localité, elle forme les cascades du Day et ensuite jusqu'à Orbe, une gorge pittoresque au milieu de laquelle se trouvent les Clées. Après Orbe la rivière se dirige au N.-E. du côté d'Yverdon et prend le nom de Thièle à partir de son confluent avec le Talent. Du lac des Rousses au lac de Neuchâtel,

elle a une longueur de 60 km. et une différence de niveau de 645 m.

L'Orbe fournit une force hydraulique considérable, utilisée surtout aux usines électriques de La Dernier, du Châtelard, des Clées et de Montcherand.

L'Orbe reçoit à gauche la Jougneaz près du Day, et à droite le Brassus, la Lionne, à l'Abbaye, et enfin le Talent grossi du Nozon.

On a conservé pendant longtemps le souvenir de la catastrophe arrivée sur l'Orbe le 4 juin 1703. Une société nombreuse se rendait à Yverdon dans un grand bateau, à l'occasion d'une fête. A trois heures après midi, la rivière étant débordée ensuite de grandes pluies, une fausse manœuvre fit chavirer l'embarcation et, sur 80 personnes des deux sexes qui étaient à bord, 40 furent noyées.

NOM : fluvio *Urba*, 916 (D. H. V., n° 11); *Orbe*, 1255 (M. R., I, 1, p. 205; en français).

ORGÈRES (Les). Com. d'Arzier, c. de Begnins, d. de Nyon. 1045 m. Pâturage, chalet et forêt à 2 km. au N.-O. d'Arzier.

ORIENT ou *l'Orient*. Com. du Chenit, La Vallée. 1020 m. Village à 1 km. au S.-E. du Sentier. Ses nombreuses maisons sont échelonnées le long de la route du Brassus à l'Abbaye, à peu de distance de l'Orbe, rive droite. 15 mais. 185 hab. Hôtels et pensions d'été. Agriculture, fabriques d'horlogerie et d'horloges électriques, grande laiterie. Voiture postale du Sentier au Pont par Orient et l'Abbaye. Station *Sentier-Orient* de la ligne du Pont-Brassus. — P.-t.

Orient forme maintenant une fraction de la commune du Chenit, reconnue par décret du gouvernement en 1900. Cette fraction comprend outre Orient différents hameaux : Chez Villard, Chez Meylan, Sur le Crêt, les Mollards, etc. avec 73 mais. et 753 hab.

Il existe à Orient, dans la propriété de M. Ern. Capt-Lecoultré un curieux monument à la mémoire de l'indépendance du canton de Vaud. C'est un bloc de pierre de taille rectangulaire et de dimensions assez considérables sur lequel se trouve cette inscription laconique.

N. M.
14 avril
1803

Les deux majuscules rappellent le souvenir de Napoléon Médiateur.

Ce monument fut élevé par le patriote Philippe Berney dont on retrouve le nom à plusieurs reprises dans l'histoire de La Vallée et du canton et qui fut un admirateur enthousiaste de Napoléon, avec lequel il fut occasionnellement en relations. Philippe Berney était alors propriétaire de ce terrain. Ce monument a été classé.

(*Arch. mon. hist.*)

PIQUET-DESSOUS (Les). Com. du Chenit, d. La Vallée. 1027 m. Hameau important formé d'une ligne de maisons à 2 km. environ au S.-O. du Sentier, sur la route du Brassus. 9 mais. 150 hab. Chapelle de l'église libre. — Agriculture, horlogerie.

PIQUET-DESSUS (Les). Com. du Chenit, d. de La Vallée. Petit village à 3 km. au S.-O. du Sentier, sur la route du

Brassus au Solliat par Derrière la Côte. 8 mais. 77 hab. — Agriculture, horlogerie.

PLANOZ (Le) ou la *Fontaine du Plânoz*. Com. du Chenit, La Vallée. 1074 m. Pâturage avec une des plus anciennes fermes du Chenit entre la Combe du Moussillon et les Grandes Roches, rive gauche de l'Orbe. 21 hab. Cette propriété fut formée d'une partie du Crêt des Lecoultré, vendue au baron d'Aubonne en 1577. Ce fut la montagne de la *Fontaine du Plânoz* désignée aussi pendant longtemps sous le nom de *Thomassette*, qui était celui d'un ancien propriétaire.

On voit à cet endroit un monument funéraire élevé par le Cercle des Amis, du Brassus, à un soldat français resté inconnu, mort de la petite vérole après l'internement de l'armée du général Bourbaki en 1871.

PONT (Cercle du). Ce cercle comprend la

partie septentrionale de La Vallée et se compose des deux communes de l'Abbaye, sur la rive droite des deux lacs de Joux et Brenet, et du Lieu, sur la rive gauche.

PONT (Le). Com. de l'Abbaye. 1012 m. Le village du Pont est très avantageusement situé à l'extrémité septentrionale du lac de Joux et à son point de contact avec le lac Brenet, à 2 1/2 km. au N. de l'Abbaye et 10 km. au N.-E. du Sentier. C'est une des très rares localités du Jura qui soit abritée contre les vents du Nord ; de ce côté-là se trouvent des collines rocheuses, contreforts de la Dent de Vaultion. La localité est bâtie le long d'un joli quai planté d'arbres et dominée au S.-E. par l'église de construction récente d'où la vue s'étend sur tout le lac de Joux.

Station du chemin de fer de Vallorbe au Pont et au Brassus. Voitures postales pour le Sentier par la rive droite du lac, l'Abbaye, les Bioux et Orient, et, en été, pour Cossonay par le Molendruz, Mont-la-Ville et l'Isle, et pour Croy, par le passage de Pétra-Félix, Vaultion et Romainmôtier. D'autres routes conduisent au Sentier par la rive gauche, à Mouthe (France) par le Risoux et à Vallorbe par les Epoisats. 400 hab. environ. — P.-T.-t.

HISTOIRE. Le territoire sur lequel le village est bâti portait autrefois le nom de *Champ du Port* et dépendait de l'abbaye du lac de Joux. Vers 1335, l'abbé Jaques Bonnet abergéa ce terrain à un Fribourgeois, nommé Conrad, dit Belvas. Celui-ci revendit bientôt cet abergement au baron de La Sarra sous réserve de la cense due à l'abbaye et se retira dans celle-ci où il avait un parent chanoine. Le Champ du Port fut de nouveau abergé en 1340 par l'abbé Louis de Senarclens. On ne connaît pas le nom de cet abergataire, mais on croit que la maison qu'il édifia, (probablement le mamelon du Crêt) fut la première de la localité nouvelle.

L'abergataire inconnu abandonna plus tard son domaine qui fut repris par un Rochat des Charbonnières, descendant de ce Vinet-Rochat qui était venu de France se fixer à l'Abbaye (voir ce nom). Le Champ du Port prit dès lors plus d'importance ; il fut pendant longtemps lié aux destinées de la localité voisine

et on le désigna dans le pays sous le nom de *Petites Charbonnières*.

Pour arriver à cet endroit du Lieu et des Charbonnières avec un véhicule, il fallait suivre un chemin qui contournaient complètement le lac Brenet et que, pour ce motif, on désignait sous le nom de la *Torna* ou de *Vériau*. Une passerelle pour piétons fut cependant aménagée entre les deux villages des Charbonnières. Dans la première moitié du XVII^{me} siècle seulement, les communes du Lieu et du Chenit firent édifier un pont qui rendait plus faciles les communications avec le bas de la vallée et la plaine. Les Petites Charbonnières furent désignées dès lors sous le nom de *Vers le Pont* et enfin le *Pont*, comme maintenant.

Ce pont subsista jusqu'en 1751 où il fut emporté par les hautes eaux qui survinrent à la fonte des neiges et après de grandes pluies. On craignit même beaucoup pour le village dont les maisons furent envahies par les eaux.

En 1755, le lac étant redescendu à un niveau exceptionnellement bas, les deux lacs furent séparés l'un de l'autre et on passait à pied sec sous le pont. Les communes du Lieu et du Chenit profitèrent de cette circonstance pour rétablir le pont d'une manière solide. Les deux chaussées furent avancées de 40 pieds et on planta des pilotis avec des traverses de bois propres à recevoir des murs de construction. Cet ouvrage coûta fort cher aux deux communes, qui furent pourtant aidées d'un secours de 3000 florins par le gouvernement de Berne.

En 1777, la commune de l'Abbaye, qui venait d'acheter les moulins de Bonport, voulut se livrer à la recherche de nouveaux entonnoirs et invita les autres communes à se joindre à elle. Celle du Lieu accepta. On avait imaginé, afin de faciliter les recherches dans le lac Brenet, de retenir les eaux du grand lac par un batardeau placé sous le pont. Ce batardeau avait fait hausser de douze pieds le niveau du grand lac. Une fois parvenues à cette hauteur, les eaux entraînent le batardeau et se précipitent avec furie, dans l'étroit canal qui réunit les deux lacs. Là, elles fouillèrent le sol à une grande profondeur, mirent à nu les pilotis jusqu'à leurs bases et emportèrent une partie des travaux pré-

cédents. La commune de l'Abbaye qui avait causé le désastre, fut tenue de le réparer après s'en être longtemps défendue.

En 1652, des membres de la famille Rochat fondèrent, au Pont, une abbaye de tireurs qui portait leur nom. LL. EÉ. approuvèrent, en 1730, un règlement pour cette société.

Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, la localité commença à être appréciée par quelques familles françaises qui venaient y passer une partie de l'été. Lorsque le chemin de fer permit d'y arriver facilement, on édifia, en 1900-01, le Grand Hôtel. Le village a continué dès lors à prospérer. Les amateurs de sports d'hiver y trouvent les conditions les plus favorables, et l'exploitation de la glace sur le lac Brenet, procure, en hiver, une occupation à beaucoup de personnes.

SOURCES : *Dictionnaire* (D. Martignier). — Luc. Reymond : *La Vallée de Joux. — Les vallées de l'Orbe et de Joux*. Vallorbe, 1905.

PRAZ RODET ou **PRÉ RODET**. Com. du Chenit (La Vallée). 1039 m. Pâturage et chalet à 3 1/2 km. au S.-O. du Brassus, sur la rive gauche de l'Orbe, près de la frontière française. C'est une propriété de la commune de Morges.

On désignait autrefois sous ce nom un mas de montagnes, de prairies et de marais qui s'étendait du Brassus au bois du Carroz, à la frontière de la Franche-Comté et remontait, des deux côtés de l'Orbe, jusqu'aux Amburnex à l'E. et au Risoux à l'O. Ce mas fut abergé, en 1527, aux communes de Bursins et de Burtigny, par Claude d'Estavayer, abbé du lac de Joux, et Jean, comte de Gruyère, comme seigneur d'Aubonne. Ces deux communes ne payèrent qu'un prix minime pour cet immense terrain, alors *inhabitable*, comme il est dit dans l'acte. L'abergement fut fait pour le prix de 20 écus au soleil, au coin du roi de France, de principal, et de 24 sols de cense annuelle.

Les communautés de Bursins et Burtigny ayant pris possession de leur abergement, se préparaient à en tirer parti par l'établissement de vacheries, lorsque la commune du Lieu, regrettant de voir cet immense terrain lui échapper, attaqua juridiquement cet abergement, fait, disait-elle, sans avoir tenu compte de ses droits de pâturage et de bochéage qu'elle possédait de toute antiquité, sur le territoire entier de La Vallée. L'abergement fut annulé et le territoire contesté adjugé à l'Etat après la conquête de 1536. Par mesure d'équité, les commissaires bernois partagèrent le mas de Praz Rodet entre la commune du Lieu et celles de Bursins et Burtigny.

La commune du Lieu reçut en emphytéose tout le mas situé à l'occident de l'Orbe et dès l'eau du Brassus. Cet abergement fut fait pour le prix de 25 florins d'entrage (principal) et de 2 florins de cense annuelle. Le Lieu vendit la plus grande partie de sa part de Praz Rodet à des gentilshommes français résidant à Orbe : Julien d'Avy, seigneur du Perron, Fr. Prévost, seigneur de Beaulieu. Ils construisirent un chalet et établirent une verrerie dont on voyait encore des ruines il y a peu d'années. C'est en 1557 que le seigneur du Perron acheta Praz Rodet et que naquit son fils qui devait plus tard retourner au catholicisme et devenir, dit-on, le célèbre cardinal du Perron. Les historiens locaux disent qu'il naquit à Praz Rodet. Après avoir essayé sans succès de cultiver la vigne dans leur propriété de la Vallée, les deux seigneurs huguenots revendirent Praz Rodet à la ville de Morges.

Les communes de Bursins et Burtigny avaient reçu pour leur part toute la partie à l'orient de l'Orbe, pour 25 florins d'entrage et 2 florins de cense. Elles remirent une partie de ce vaste terrain à divers abergataires. En 1564, elles procédèrent au partage de la propriété commune. Burtigny vendit sa part à la ville de Morges pour le prix de 1200 florins et 1600 florins pour le droit de rachat; cette ville y forma deux grands alpages, la *Burtignière* et les *Grands Plats* (voir ce nom).

SOURCES : *Dictionnaire* (D. Martignier). — Lucien Reymond : *Vallée de Joux*.

PRÉ DE L'HAUT. Com. et c. de l'Isle, d. de Cossonay. Chalets et pâturages sur les plateaux du Jura, près du mont de Châtel et sur le chemin qui, par la Combe de la Verrière, conduit de Montricher au Molendruz. On distingue *Pré de l'Haut-dessus* (1302 m.) sur le territoire de Montricher et *Pré de l'Haut-dessous* (1286 m.) sur celui de l'Isle. Près de ce dernier se trouvent des entonnoirs gazonnés dans lesquels disparaît l'eau tombée sur les pentes voisines et qui va reparaître aux sources de la Venoge, à l'Isle.

QUEUES (Les). com. du Lieu, c. du Pont, La Vallée. 1066 m. Groupe de quatre maisons faisant partie du hameau de Combenoire sur la route du Sentier. Ce hameau fut fondé en 1725 par une famille Longchamp, originaire des environs de Mouthe. Le nom servait déjà auparavant à désigner les derniers champs du hameau de Combenoire, du côté du Lieu. Ce hameau a été incendié en 1903.

RIMOUX. Com. Bassins, c. de Begnins, d. de Nyon. Localité aujourd'hui presque complètement disparue. C'était un groupe de 12 à 15 maisons, situé sur les hauts plateaux du Jura, dans une partie de la Combe des Amburnex, entre le Mont Sallaz et le col du Marchairuz. On trouve maintenant à cet endroit les pâturages et chalets de Riondaz (1320 m.) sur le chemin de la Combe des Amburnex. On trouvait de l'eau dans cette contrée et les ruines de constructions indiquent qu'il y avait là des maisons plus confortables que de simples chalets et qui étaient habitées pendant toute l'année. On y trouvait des familles Vulliet, Perret, Christinet, etc. On croit que cette localité, après avoir subsisté pendant environ 200 ans fut abandonnée vers la fin du XV^e siècle, à la suite des guerres de Bourgogne qui amenèrent la dépopulation de plusieurs régions jurassiennes.

L. REYMOND : *La Vallée de Joux.*

RIONDZ *dessus* (1326 m.) et *dessous* (1313 mètres). Estivages, chalets et forêts à l'extrémité septentrionale du territoire de Bassins, sur les plateaux entre le signal de la Neuvaz et le Mont Sallaz. Propriétés de la com. de Marchissy.

RISOUD (Mont ou chaîne du). Chaîne de montagne qui s'étend des Rousses au Mont d'Or et forme la frontière de la vallée de Joux et de la France (Dép. du Doubs) sur une longueur de 20 km. du Chalet des Cent Poses au Crêt Cantin. Le Risoud a une hauteur de 1300 à 1400 mètres et atteint son point culminant au Grand Crêt (1419 m.), à 3 1/2 km. au N. O. du Lieu. Le versant vaudois a une pente générale assez douce, coupée de nombreux petits vallonnements, où les eaux disparaissent dans des crevasses ou *baumes*. Il est couvert de forêts coupées de clairières en de très rares endroits. La chaîne du Risoud est sillonnée de chemins de dévestiture parfois peu marqués et dont la plupart se dirigent vers la frontière. Une route assez récente traverse la partie septentrionale et réunit le Pont par les Charbonnières avec Mouthe (Doubs).

RISOUD (Forêt du). Cette forêt couvre la pente orientale de la montagne de ce nom sur 20 km. de longueur et 3 1/2 km de largeur au maximum. Elle a une surface de 2386 ha. d'un seul mas s'étendant sur les communes de Vallorbe, du Lieu et du Chenit et, pour 13 ha. sur territoire français. L'altitude moyenne est de 1250 à 1300 m., le point le plus bas est à 1083 m. et le plus élevé à 1420 m. Elle se compose d'épicéas ou sapins rouges qui représentent environ le 80 % de la forêt, de sapins blancs et de hêtres. La rigueur du climat et la pauvreté du sol empêchent la croissance rapide des plantes dont le bois est très recherché. L'exploitation est d'environ 2 m³ par hectare et par année. Elle fournit une occupation importante aux personnes qui ne sont pas employées dans l'industrie.

En 1344, François de La Sarra vendit la vallée de Joux avec le consentement de sa femme, à Louis de Savoie sous réserve « pour lui et ses gens à perpétuité, de l'usage des bois et forêts sur tout le territoire de La Vallée depuis la sommité du Mont Risoud à celle du Mont Tendre... »

Les habitants profitèrent dès lors et pendant des siècles de ce droit d'usage qui devait du reste leur servir de com-

pensation pour la rigueur du climat. On encourageait ainsi la colonisation de cette contrée reculée.

En 1537, LL. EE. se déclarèrent propriétaires par droit régalien des grandes forêts de la Vallée. Un acte du 20 juillet 1543 abergea à la Commune du Lieu, qui était alors la seule de la Vallée, la partie occidentale de celle-ci, dès la sommité du Risoud à la rivière de l'Orbe. Les députés de Berne déclarèrent les hautes Joux être choses régales et qu'ils les donnaient en aberge et *perpétuelle emphytéose* à la commune du Lieu. Celle-ci réserva, d'autre part, le droit de bocherage en faveur de ses habitants. L'acte de 1543 fut confirmé par LL. EE. en 1559 et en 1614.

Les limites de la forêt furent déterminées pour la première fois en 1627 et le nom de Risoud, qui avait désigné jusqu'alors le versant occidental de la vallée et spécialement la longue crête formant la frontière, fut dès lors celui d'une forêt spéciale délimitée par la première banalisation ordonnée par LL. EE. Celles-ci établirent, en 1635, des forestiers à leur solde et portant leur livrée pour la garde et la conservation de la forêt.

En 1646, LL. EE. craignant un déboisement exagéré statuèrent « que par des motifs de stratégie militaire et pour faciliter la défense du Pays de Vaud, il serait laissé une bande de terrain boisé sur toute la limite de la Franche-Comté ». C'est ainsi que fut créé la zone des *Bois d'Avenue* qui s'étendaient des limites de Neuchâtel au Pays de Gex. C'est en 1719 que les limites de la forêt furent définitivement arrêtées du côté de la Vallée par 246 bornes en pierre, au lieu des arbres croisés dont on s'était servi jusqu'alors. Cette délimitation, jointe à l'établissement de forestiers mécontenta la population qui y vit une vexation du gouvernement.

En 1758, la commune du Chenit ayant coupé du bois au lieu appelé Derrière les Grandes Roches, dans un espace réservé, LL. EE. lui intentèrent un procès dans lequel elle fut soutenue solidairement par celle du Lieu. L'Etat de Berne chercha à enlever aux communes de la Vallée non-seulement la propriété de la forêt, mais encore les droits d'usage dont elles jouissaient de toute antiquité.

Ces demandes exagérées engagèrent les communes du Lieu et du Chenit à prétendre à la propriété absolue de toute la forêt. La question litigieuse se réduisait donc à deux points. 1^o La forêt du Risoud est-elle comprise dans l'inféodation accordée en 1186 par l'empereur Frédéric au sire de La Sarra et dans la vente faite par celui-ci au duc de Savoie en 1344 et les communes y ont-elles un droit d'usage? 2^o La forêt est-elle comprise dans l'abergement accordé en 1543 par LL. EE. à la commune du Lieu, et la propriété de la forêt a-t-elle ainsi été transmise à la commune?

Devant la cour baillivale de Romainmôtier, les communes de La Vallée obtinrent gain de cause sur les deux points. Devant la cour suprême des Appellations romandes ainsi que devant les conseils de Berne qui prononcèrent en dernier ressort, le 24 mars 1762, les communes firent reconnaître leur droit d'usage, mais furent condamnées sur le second point.

« L'usage appartenant aux communes de la Vallée dans le Risoud, disaient LL. EE., peut encore s'entendre tant pour leurs bâtiments et autres besoins que pour la fabrique et pour le négoce des marchandises de bois, cependant avec tout le ménagement, et qu'ils ne vendront aucune marchandise hors du pays, mais les communautés et leurs conseils devront annuellement faire une liste de ceux de leurs ressortissants qui ont besoin de bois en spécifiant la quantité et à quel usage il est nécessaire à chacun. »

Cet acte fut suivi d'un autre daté de 1787 aux termes duquel, « il ne serait plus accordé aux particuliers de la Vallée qui ont maison et ménage, que deux plantes de sapin et une de foyard par année, sauf pour les cas de bâtisse et de réparations considérables pour lesquelles on devrait adresser ses demandes au moyen d'un devis authentique. »

Cette quantité de bois accordée aux usagers fut réduite en 1819 par le gouvernement vaudois, qui estimait que la forêt devait être conservée pour l'avenir. En 1834, le Conseil d'Etat décida : 1^o Qu'une liste des propriétaires de la Vallée serait dressée et que chacun aurait droit à un sapin par année. 2^o Que le bois d'affouage serait accordé à tous

les usagers. 3° Qu'on livrerait, en bois, le 10 % du devis des constructions nouvelles. Il fut délivré, en 1837, d'après cette base, 1290 sapins et 2771 hêtres.

L'Etat de Vaud disposait, de son côté, de la forêt du Risoud en qualité de propriétaire et en retirait des revenus qui ne tardèrent pas à être considérés par les habitants comme trop élevés, eu égard aux restrictions des droits d'usage qu'ils étaient eux-mêmes appelés à supporter. Ce mécontentement grandit de plus en plus et le gouvernement fit à diverses reprises des arrangements avec les *usagers*, entre autres en 1856 et 1857.

De 1836 à 1840, l'Etat avait ajouté par achat aux 2181 ha. de l'ancienne forêt du Risoud, différentes propriétés particulières (le Crêt Cantin, la Grand'Combe, le Chalet Capt, le Pré à la Dame, la Combette, les Cent Poses), ayant au total une superficie de 187 ha.

En 1858, l'Etat et les communes, au nom de leurs usagers, firent une nouvelle convention en vertu de laquelle les bois exploités chaque année étaient vendus aux enchères publiques et le produit réparti entre les ayant-droit. Ce régime subsista pendant 43 ans, soit jusqu'au moment du rachat des droits d'usage.

Le Grand Conseil décréta en 1896 le rachat des droits d'usage qui grevait la forêt du Risoud. MM. Mallet et Liechi, experts forestiers à Genève et à Morat, et M. Roguin, ancien juge fédéral, proposèrent un mode de rachat attribuant aux usagers une partie de la forêt du Risoud, soit un cantonnement dans sa partie centrale. Par une entente réciproque et amiable des parties intéressées, l'étendue de ce cantonnement fut ensuite fixée à 854,4 ha. soit le 39,17 % de la superficie de l'ancienne forêt soumise au droit d'usage. L'Etat restait propriétaire des deux autres mas soit un de 205 ha. au N. sur la commune du Lieu et un autre de 1122 ha. au S., sur le territoire du Chenit. Cet arrangement fut stipulé au Sentier le 15 juillet 1901.

Quelques années plus tard, les trois communes de la Vallée désirèrent se partager le cantonnement qui leur avait été reconnu en 1901. Les études nécessaires durèrent de 1905 à 1909 et l'acte de partage fut stipulé au Sentier le 23 décembre 1910.

Les anciens usagers de la commune de

l'Abbaye devenaient propriétaires d'un lot de 195,57 ha. Ceux du Lieu obtenaient 146,96 ha. et ceux du Chenit 511,4 ha., ce qui faisait au total 854,4 ha., correspondant au cantonnement cédé par l'Etat.

SOURCES: Notes de MM. Favey, de Perrot, pasteur au Brassus, et Pignet, inspecteur forestier au Sentier et renseignements extraits de divers ouvrages, entre autres du *Mémoire adressé au Grand Conseil du canton de Vaud par les trois Municipalités du Lieu, de l'Abbaye et du Chenit au nom des usagers de la Vallée... Avril 1895.* — Le Sentier 1895.

RIONDAZ dessus (1326 m.) et dessous (1313 mètres). Estivages, chalets et forêts à l'extrémité septentrionale du territoire de Bassins, sur les plateaux entre le signal de la Neuvaz et le Mont Sallaz. Propriétés de la com. de Marchissy.

ROCHERAY. Com. et c. du Chenit, d. de La Vallée. Hameau de 8 mais. et 30 hab. environ, situé sur la rive occidentale du lac de Joux, à 2 km. au N. E. du Sentier, dans un site intéressant et pittoresque. Hôtels et pensions d'été. Station de la ligne du Pont au Brassus. Débarcadère. Il y avait un moulin et une scierie qui ont été supprimés depuis l'utilisation hydraulique des eaux du lac. Les entonnoirs sont aujourd'hui à sec.

ROLLAZ (Bois de la). Com. du Chenit, d. de La Vallée. Grande forêt qui s'étend sur les deux côtés de la route du Marchairuz, à 2 km. au N. O. de l'Asile. Chacune des trois communes de la Vallée en possède une partie. — Elle tire son nom de la famille qui posséda pendant longtemps des propriétés dans cette partie du Jura. Il y a encore quelques restes d'une ancienne maison près de la route, du côté du nord.

ROMAINMÔTIER (Bailliage de). Ce bailliage de première classe se composait de territoires étendus appartenant à cinq de nos districts actuels. Il se divisait en quatre parties :

1. La terre de Romainmôtier.
 2. La Vallée du Lac de Joux.
 3. Apples et Bursins.
 4. L'ancienne baronnie de La Sarra.
- La Terre de Romainmôtier comprenait la ville de ce nom et les villages de Envy, Juriens, Premier, Croy, Bofflens, Bretonnières, Agiez, Arnex et La Praz qui

forment aujourd'hui le cercle de Romainmôtier, et, en outre, Vaulion et Vallorbe.

La Vallée du Lac de Joux comprenait le district actuel.

Apples est aujourd'hui une commune du district d'Aubonne, cercle de Ballens, et Bursins appartient au district de Rolle, cercle de Gilly.

L'ancienne baronnie de La Sarra se composait de Ferreyres, Eclépens, Villars-Lussery, Orny, Pompaples, Moiry, Chevilly et La Sarra, qui appartiennent aujourd'hui au cercle de ce nom, et Cuarnens qui fait partie du cercle de l'Isle.

Au point de vue judiciaire l'autorité supérieure appartenait à la Cour baillivale de Romainmôtier, composée du bailli, du lieutenant-baillival, de trois assesseurs et du secrétaire.

Le bailliage renfermait quatre châtellenies relevant directement de LL. EE.

1. La châtellenie de *Romainmôtier*, formée de tous les villages de cette terre, à l'exception de Vallorbe et des trois communes de la Vallée de Joux. Le cour de justice se composait du châtelain et de douze jurés. Elle remplissait aussi le rôle de cour des fiefs et de cour criminelle pour les trois autres châtellenies relevant de LL. EE. Celles-ci avaient accordé en 1687 à la Vallée du Lac de Joux une justice particulière, qui siégeait au Lieu. Elle fut supprimée en 1701 et réunie de nouveau à celle de Romainmôtier. Les recours contre les jugements de la Cour de justice de ce lieu allaient à la Cour baillivale; il en était de même dans les autres châtellenies.

2. La châtellenie de *Vallorbe* avec une cour de justice composée d'un châtelain et de six jurés.

3. La châtellenie d'*Apples* avec une cour de justice composée d'un châtelain et de six jurés. Elle fonctionnait comme cour des fiefs.

4. La châtellenie de *Bursins* avec Verney, dont la cour de justice (châtelain et six jurés nommés par le bailli) remplissait aussi les fonctions de cour des fiefs.

L'ancienne baronnie de *La Sarra*, démembrée au XVII^e siècle, renfermait huit cours de justice seigneuriales composées d'un châtelain et de six jurés. Chacune de ces cours exerçait aussi les fonctions de cour des fiefs et de cour

criminelle. Ces huit châtellenies étaient celles de La Sarra et Ferreyres, Eclépens, Pompaples, Orny, Chevilly, Moiry, Villars-Lussery et Cuarnens.

Il existait au point de vue ecclésiastique neuf consistoires :

1. *Romainmôtier* pour cette ville et pour Croy, Envy, Juriens, Bretonnières, Bofflens et Premier (un juge et 8 assesseurs). 2. *Agiez* et *Arnex* (un juge et 4 assesseurs de même que pour les suivants) 3. *Vaulion*, 4. *Vallorbe*, 5. *Le Lieu*, 6. *l'Abbaye*, 7. *Le Chenit*, 8. *Apples*, 9. *Bursins*.

BAILLIS DE ROMAINMOTIER

Adrien DE BUBENBERG	1536-1540
Pierre DE GRAFENRIED	1540-1544
Hieronimus MANUEL	1544-1552
Benoît DE DIESSBACH	1552-1560
Jean DE WATTENWYL	1560-1565
Burckard NÄGELI	1565-1572
Samuel TILLMANN	1572-1572
Georges KOCH	1572-1575
Sébastien DE STEIN	1575-1580
LOUIS DE DIESSBACH	1580-1584
Jean-Rodolphe DE GRAFENRIED	1584-1589
Simon WURSTENBERGER	1589-1595
Jean GERBER	1595-1601
Rodolphe HORN	1601-1607
Jean-Ulrich KOCH	1607-1613
Abraham DE GRAFENRIED	1613-1619
Jean TRIBOLET	1619-1625
Samuel ZEHENDER	1625-1628
Rodolphe MANUEL	1628-1628
Jean-Rodolphe ZEHENDER	1628-1634
Daniel MORLOT	1634-1640
David DE BUREN	1640-1646
Abraham SINNER	1646-1651
Bernard TSCHARNER	1651-1657
Frédéric DE LUTERNAU	1657-1663
Samuel DE WATTENWYL	1663-1669
Jacob DE WATTENWYL	1669-1675
Frédéric DE LUTERNAU	1675-1681
Béat-Louis THORMANN	1681-1687
Jean-Rodolphe WILLADING	1687-1693
Nicolas MANUEL	1693-1699
David TSCHIFFELI	1699-1705
Jacob STETTLER	1705-1711
Gottlieb DE DIESSBACH	1711-1717
Jean-Rodolphe MANUEL	1717-1717
Sigismond WYSS	1717-1720
Jean-Rodolphe WILLADING	1720-1726
Jean-Georges IMHOF	1726-1732
Emanuel MAY	1732-1738
Emanuel RODT	1738-1744
Jean-Rodolphe DE DIESSBACH	1744-1750
Louis DE WATTENWYL	1750-1756
Charles GROS	1756-1762
François-Louis DE LERBER	1762-1768
Albert DE WATTENWYL	1768-1774
Samuel JENNER	1774-1776

Rodolphe DE LUTERNAU 1780-1786
 Samuel TSCHARNER 1786-1792
 Bêat-Rodolphe D'ERNST 1792-1798

ROMAINMÔTIER (Cercle de). Formé de la partie S. O. du district d'Orbe, le cercle de Romainmôtier renferme les onze communes d'Agiez, Arnex, Bofflens, Bretonnières, Les Clées, Croy, Envy, Juriens, La Praz, Premier et Romainmôtier.

ROMAINMÔTIER. D. d'Orbe. 667 m. Le territoire de cette com. est situé dans la vallée du Nozon. Il est entouré par ceux de Bofflens et de Croy à l'E., de Bretonnières et de Premier au N., de Vaulion à l'O., de Juriens et d'Envy au S. Aux limites de Moiry et de Juriens, la com. de Romainmôtier possède encore un territoire couvert de forêts, les *Prins Bois* (voir ce nom).

L'antique petite ville de Romainmôtier, groupée autour de sa remarquable église, est située sur les bords du Nozon au fond d'un très beau vallon. Le village se trouve à 7 km. au S. O. d'Orbe sur la route conduisant à la Vallée de Joux, par le passage de Pétra Félix. Une autre route conduit de Romainmôtier à La Praz, (4 km. au S. O.) et à La Vallée par le Molendruz; une troisième se dirige sur Moiry et l'Isle. La station de Croy, de la ligne Lausanne-Vallorbe est à 1 1/2 km. à l'E. de Romainmôtier. Auto-transports pour Croy et pour Vaulion. Voitures postales pour La Praz. Promenades et sentiers ombragés. P.-T.-T.

STATISTIQUE. Population: 362 hab. Il y en avait 267 en 1803 et 421 en 1860.

Surface du territoire: 516 ha., dont 68 en prés, 92 en champs, 315 en forêts et 34 en pâturages. Taxe des bâtiments: 1 172 135 fr. (459 000). Taxe des terres: 656 387 fr. (213 000). Dettes hypothécaires: 444 357 fr. (209 000). Nombre de maisons: 65.

NOM: *monasterio* qui... cognominatur *Romanus* (Besson *Evêchés*, p. 222); *monasterium* petiit, cujus est vocabulum *Romanis* (var. *Romani*, dans les AA. SS. Jul., V, p. 775 B), VII^e siècle; *abbatiam Romanis*, 888 (Besson, *Contribution*, p. 156); *Romans monasterium*, 929 (*Charles de Cluny*, I, n^o 379); *romanum monasterium*, à partir du X^e siècle (Brackmann, *Papsturkunden der Schweiz*, p. 438) et durant tout le moyen âge (*Carl. Rom.*, passim);

Actum Romanense monasterii, 1013 (Charrière, *Dynastes de Grandson*, n^o 6); *Romani monasterium*, 1178 (M. R., I, 1, p. 200; vid.); *Romamostier*, XVI^e siècle (*Mémoires de Pierrefleur*, passim).

Selon le *Cartulaire de Romainmôtier* (M. R., III, p. 417), le titre de « monastère romain » aurait été conféré à l'abbaye des saints Pierre et Paul par le pape Etienne II, en souvenir de l'hospitalité qu'il y avait reçue en 753. Les modernes s'accordent à rejeter cette interprétation, contraire à toute vraisemblance, du nom de Romainmôtier. Tous ont reconnu dans le déterminatif *Romain* un nom de personne; tous veulent y reconnaître celui de saint Romain, en lui attribuant la fondation du monastère. Mais la forme *Romanis*, prédominante dans les plus anciennes mentions, corrobore les présomptions négatives qui résultent du silence complet des documents locaux sur cette prétendue fondation de saint Romain. Le nom de Romainmôtier demeure pour l'heure inexpliqué et ne saurait accréditer aucune des conclusions qu'en ont tirées les moines ou leurs historiens.

ARMES. Commune de Romainmôtier: Coupé, au 1^{er} d'argent à la clef de gueules posée en pal, le panneton en chef tourné à dextre; au 2^e de gueules à l'épée d'argent posée en pal (Armorial vaudois).

Ces armes qui étaient celles du couvent devinrent à la conquête bernoise celles du bailliage.

Variante: Ryff (Cirkell der Eidtgenossenschaft) donne au bailliage les armes suivantes: coupé, de gueules à l'épée d'argent, et d'argent à la clef de gueules; la carte de Schepf, 1578: coupé d'argent à l'épée de gueules, et de gueules à la clef d'argent.

ROMAINMÔTIER. *La fondation du couvent*.

Le bourg de Romainmôtier doit son nom à un ancien prieuré bénédictin de l'ordre de Cluny, dont l'église dite abbatiale, et quelques restes du couvent (la maison du prieur ou château, le logement des moines) subsistent encore.

Le monastère lui-même remonte au milieu du V^e siècle. Suivant l'opinion controversée, mais généralement admise, en faveur de laquelle M. l'abbé Marius Besson a produit de nouvelles présomptions, l'ermitte saint Romain, fondateur de la mai-

son qui fut plus tard l'abbaye de Saint-Claude, aurait également fondé Romainmôtier. Une colonie d'ermites se constitua bientôt au bord du Nozon, et oublia même, d'après le biographe de son fondateur, l'austérité primitive de la règle à tel point que Romain dut intervenir et prêcher d'exemple pour la leur rappeler. Ce couvent primitif paraît avoir été détruit vers 610, lors d'une invasion des Allamans.

Le duc Rarnnelène, qui résidait à Besançon, mais semble avoir eu autorité en deçà du Jura, le reconstruisit vers 630, y appela des disciples de saint Colomban, et l'on a le nom de l'abbé de cette époque, Syagrius. Quelques années plus tard, saint Wandrille y fit un séjour de dix ans, 640-650, avant d'aller en France fonder le monastère de Fontenelle.

A la fin de l'année 753, le pape Etienne II, se rendant à la cour de Pépin, s'arrêta à Romainmôtier et y consacra une nouvelle église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, exemptant les religieux de toute juridiction autre que celle de l'Eglise romaine. Cette église était ornée d'un ambon qui a été retrouvé et qui porte le nom de l'abbé Gudinus.

Romainmôtier sous les Rodolphiens. Dans l'anarchie du IX^e siècle, le monastère devint la proie des princes de la région. On croit qu'il fut pillé et ruiné vers 850 par le duc Hubert, qui fut battu non loin de là par le comte d'Auxerre Conrad, le père du premier roi de Bourgogne, Rodolphe. Celui-ci le donna, le 10 juin 888, à sa sœur Adelaïde, avec le droit de le léguer à sa mort à qui bon lui semblerait. Celle-ci, par un acte du 14 juin 929, en gratifia l'abbaye de Cluny, mais sa libéralité ne fut pas respectée. Romainmôtier resta aux mains de la famille royale. Le 10 août 966, le roi Conrad le donna à l'un des seigneurs de sa cour, Ratzilin, et à sa femme Ermelinde. Il y avait à ce moment-là au couvent, non pas des moines, mais des chanoines.

Cependant, l'abbaye de Cluny fit valoir ses droits, et l'abbé Mayeul obtint du roi Conrad lui-même la restitution du monastère. Cette cession est antérieure au 17 janvier 981, date à laquelle une donation est faite à l'abbé Mayeul et au couvent de Romainmôtier. Le pape

Grégoire V mentionne ce dernier dans une confirmation de biens de Cluny, en 998. Le 18 février 1011, Rodolphe III donna au sanctuaire des saints Pierre et Paul, le village d'Apples et cinq semaines plus tard, le 20 mars, il déclara lui restituer divers biens à Ferreyres, à Moiry, Orny, Eclépens, Senarclens, Gland, Penthaz, Champvent, Onnens, Giez, Fontaines et Monnaz.

Le gouvernement direct de Cluny. Le XI^e et le XII^e siècles sont pour Romainmôtier la plus belle période de prospérité. Les abbés de Cluny, Mayeul, Odilon et Hugues gouvernent directement le monastère. Le cartulaire du couvent — compilation du XIII^e siècle aujourd'hui conservée aux archives de l'Etat de Fribourg — constate qu'Odilon, remarquable par sa vertu et sa piété, s'employa avec ardeur à servir les intérêts de ce lieu, en traitant soit avec le siège de Rome pour conserver ses antiques privilèges, soit avec les princes séculiers pour ce qui regarde les donations et la restitution de ses possessions. Il fit mieux encore. L'historien Gelpke constate que Romainmôtier fut le Cluny de la Suisse. Le couvent contenait au moins vingt-quatre moines, assidus à l'observance de la règle, priant, soulageant les pauvres. Les abbés construisirent la belle église abbatiale actuelle, à laquelle on consacra plus loin un chapitre spécial. Des fragments de livres liturgiques retrouvés récemment permettent de supposer à cette époque une communauté intellectuelle entre ce couvent et ceux d'Italie.

Le Cartulaire, ainsi que les nombreux actes du X^e et du XI^e siècles déposés aux archives de l'Etat de Vaud témoignent de l'abondance des libéralités faites au couvent. Au temps de sa plus grande prospérité, le pouvoir de Romainmôtier s'étendit sur sept prieurés (Vallorbe, Bursins, Mollens, Vuflens, Corcelles, Bevaix et Laydamp Vautier en Franche-Comté), vingt églises paroissiales, trente villages et cinquante fiefs épars des deux côtés du Jura. Il fut la pépinière d'où sortit plus tard l'abbaye de Mont-Sainte-Marie en Franche-Comté. Une bulle du pape Innocent II, du 30 avril 1139, fait dépendre de Romainmôtier, dans l'archevêché de Besançon, l'église de Baulmes et la chapelle de Sainte-Colombe; dans celui de Lau-

sanne, la chapelle de l'hôpital d'Orbe, l'église de Lully, la chapelle de Goumoëns, le prieuré (obédience) de Val-lorbe; l'église de Mollens avec les chapelles de Ballens et de Torclens, l'église d'Apples; dans l'évêché de Genève, l'église de Bursins avec les chapelles de Bursinel et de Gimel, l'église de Saint-Oyens.

La prospérité de Romainmôtier devait naturellement exciter la jalousie des seigneurs voisins. Les seigneurs de Grandson, particulièrement, furent en même temps des bienfaiteurs et des tyrans. Aussi l'un d'eux, Adalbert, ayant construit le château de la Sarra qui menaçait les possessions du couvent à Ferreyres, les religieux se plaignirent au pape Léon IX lorsque celui-ci, en septembre 1050, passa à Romainmôtier se rendant en France. A leur demande, le pape excommunia les ennemis du couvent, et fixa des limites que ceux-ci ne devaient pas franchir, à savoir : à l'orient le rocher qui est à la descente du bourg d'Orbe; au midi le mont de Pompaples sur le Nozon; à l'occident, la fontaine voisine du village de Moiry; au nord, le pont des Clées sur l'Orbe. Ces limites sont devenues plus tard, à peu près, celles de la seigneurie ou de la Terre de Romainmôtier.

La seigneurie ecclésiastique. Sous la pression des institutions du moyen âge, le domaine du couvent finit en effet par devenir une véritable seigneurie ecclésiastique avec toutes les obligations féodales de l'époque. Le 30 octobre 1178, l'empereur Frédéric I^{er} confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs à Romainmôtier et le prit sous sa protection spéciale comme faisant partie du propre domaine de sa couronne. C'est un épisode de ses luttes pour asseoir son autorité en Bourgogne et en pays romand. Trois ans après, le 24 juillet 1181, sa femme l'impératrice Béatrice, comtesse de Bourgogne, passait avec le couvent un véritable contrat d'association, aux termes duquel la moitié des droits de justice et la moitié des cens dans toute la terre de Romainmôtier lui revenaient. Un siècle plus tard, les comtes de Bourgogne avaient perdu ces droits dans les possessions vaudoises du prieuré. Ils les conservèrent dans celles de Franche-Comté, et l'on fit en-

core état du contrat de 1181, devant le Parlement de Dôle en 1460.

Les comtes de Savoie se substituèrent à Romainmôtier aux comtes de Bourgogne. Les Châlons possédaient au Pays de Vaud, au XIII^e siècle, le château des Clées qu'ils avaient inféodé au comte de Genevois. Celui-ci dut le céder en 1250 à Pierre de Savoie, et il parvint ainsi à Philippe, frère de ce dernier. Les droits de suzeraineté paraissent avoir aussi passé à Philippe, ensuite de son mariage avec Alice de Bourgogne, veuve de Hugues de Châlons. Quoi qu'il en soit, c'est à cause de ce château des Clées que la maison de Savoie étendit sa domination sur la terre de Romainmôtier.

A la suite d'un différend provoqué par Girard de Baulmes, châtelain des Clées, le comte Philippe de Savoie et Bourgogne passa accord en septembre 1272 avec le prieur Aymon, suivant lequel la justice mère, mixte et impère juridiction sur tous les sujets de Romainmôtier appartenait au couvent, tandis que la justice sur les étrangers et dans les chemins publics, ainsi que les eaux et dîmes et les charrois revenaient au comte. Dès lors, plusieurs accords semblables intervinrent entre les comtes de Savoie et le couvent.

En 1304, le monastère chercha à s'affranchir de cette tutelle en se plaçant sous la sauvegarde directe d'Albert d'Autriche, roi des Romains. Mais, dans la même année, le comte Philippe, fils du premier, passa un nouvel arrangement avec le prieuré. En 1323, Louis de Savoie, baron de Vaud, autorisa les gens de Romainmôtier à avoir un marché le samedi et une foire par an, à condition que le prieuré payât au châtelain des Clées une redevance annuelle de 60 livres. En 1405, le prieur passa une reconnaissance générale en faveur du comte de Savoie pour son droit de juridiction sur les hommes du prieuré, les chemins publics, la foire, le duel. L'autorité des comtes de Savoie s'accroissait ainsi sans cesse sur la Terre de Romainmôtier, et par là même sur le couvent où ils avaient la haute main dès le XIV^e siècle.

Les prieurs de Romainmôtier. Pendant le gouvernement direct du monastère par les abbés de Cluny, les prieurs se succédaient rapidement; ce ne sont que des auxiliaires. A tel point que dans le

contrat de 1181 avec l'impératrice Béatrice, le prieur n'est pas nommé, mais seulement l'abbé de Cluny. Au XIII^e siècle, il y eut un changement notable. Trois des prieurs restent en charge pendant plus de vingt ans chacun. C'est que le prieur est devenu le véritable maître du couvent.

C'est probablement à Renaud (1247-57) que l'on doit l'un des remaniements importants de l'église abbatiale, la construction du porche et de la voûte de la nef, l'établissement du maître-autel. La dépense fut lourde. En 1245, l'abbé de Cluny autorisa Renaud à contracter un emprunt. Aymon de Pleysie (1261-83), contemporain de Pierre de Savoie, fut comme lui un législateur; il codifia, dans le Plaid général, les coutumes de la terre de Romainmôtier. On le voit passer d'importants traités avec les comtes de Bourgogne et de Savoie et avec l'évêque de Genève. Il entretenait vingt moines, dont deux aux écoles, et les visiteurs de l'ordre de Cluny en font à plusieurs reprises l'éloge. Sous un de ses successeurs, Otton, il y eut cependant en 1287 des troubles graves au couvent. Des moines se révoltèrent, s'emparèrent des titres du prieuré; les hommes de la Terre eux-mêmes prirent part à ce soulèvement, derrière lequel on vit la main du comte de Savoie.

Cela ne dura pas; deux ans plus tard les inspecteurs clunisiens constatèrent le retour du couvent à la vie normale; mais le prieuré était chargé d'une dette de 1200 livres, employées tant pour les édifices que pour l'entretien des moines, et pour lesquelles on avait engagé 76 livrées de terre à Vufflens. Sous les prieurs qui suivent, la dette monte; elle est de 2000 livres en 1316, de 4400 livres en 1321, et l'entretien est négligé, à tel point que l'autel Saint-Grégoire est abîmé. Le chapitre de l'ordre de Cluny s'inquiète à plusieurs reprises de cette situation.

Un nouveau prieur, Guillaume de Montricher (1315-37), de la famille du seigneur de Grandson, rétablit enfin la puissance du couvent, et dans ce but réunit à la mense de Romainmôtier les prieurés de Vallorbe (1321) et de Bursins (1329). Ces dispositions donnent le résultat attendu. Les visiteurs de 1335 constatent qu'il y a au couvent 23 moines

avec le prieur, deux de plus que le nombre requis; que le service divin avec trois messes est bien fait; que l'hospitalité, le droit, les revenus et la juridiction sont bien observés; que le cloître a été complètement reconstruit, qu'une maison neuve a été édiflée et les anciennes réparées, et que néanmoins la dette du couvent n'est plus que de 1800 livres.

Le prieur Arthaud Allamand, d'une illustre famille du Dauphiné, qui gouverna ensuite le monastère pendant 33 ans, suivit les traces de Guillaume de Montricher. Les visiteurs clunisiens de 1358 font le même éloge que ceux de 1335. Le prieur a racheté pour 1220 florins les biens aliénés à Vufflens cinquante ans auparavant. Arthaud Allamand quitta le couvent en 1371 pour aller mourir au prieuré de Payerne, dont le prieur, Henri de Sévery, le remplaça à Romainmôtier.

Henri de Sévery (ou de Siviriez), de noblesse vaudoise, eut une brillante carrière. En outre de ses charges ecclésiastiques, il était l'un des conseillers du comte Vert qui l'envoya, en 1373, négocier une alliance auprès des ducs d'Autriche. Le 16 septembre 1381, le pape Clément VII l'éleva à l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, puis, le 18 mai 1385, à celui de Rodez, dans le Rouergue. Henri de Sévery mourut à la fin de 1397 à la cour pontificale d'Avignon. En 1387, il avait fait construire à Romainmôtier la chapelle Saint-Jean-Baptiste, desservie par deux chapelains, et il avait donné en mars 1390, mille livres pour l'entretien de cette chapelle et pour un tombeau. Il spécifia que l'un des chapelains devait diriger l'école enfantine.

Jean de Seyssel, fils d'un seigneur d'Aix en Savoie, parent du duc Amédée VIII, succéda en 1381 à Henri de Sévery à la tête du couvent de Romainmôtier. Ce fut lui qui affranchit de la mainmorte les gens de Romainmôtier, régla l'organisation communale et la cour de justice, construisit l'abside actuelle et refit le cloître. Dans l'abside furent aménagées la chapelle de Sévery et une autre dédiée à sainte Catherine qu'il édifia lui-même et dota en 1394 de 540 livres. Il mourut en 1432, mais son tombeau, que l'on voit encore dans l'abbatiale, était déjà prêt en 1399.

Jean de Juys qui vint ensuite (1432-47),

d'une famille de Bresse, construisit à son tour, dans l'abside, la chapelle Saint-Grégoire et transforma la maison du prieur (le château du bailli bernois) où l'on voit encore une colonne à ses armes.

Après lui, nous entrons dans la période funeste des abbés commendataires. C'est l'ex-duc Amédée VIII, devenu le pape Félix V, ce sont ses deux petits-fils, Jean-Louis et François qui s'adjudgèrent successivement les revenus du prieuré de Romainmôtier. Puis vint le tour de Michel de Savoie sous le gouvernement duquel eut lieu dans l'église abbatiale, le 4 décembre 1501, le mariage du duc Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche. Ces commendataires ne s'occupant guère que de tirer des revenus du couvent, les religieux et les personnes de service en vinrent à dresser, le 10 mai 1513, l'état de ce que le prieur leur devait pour leur entretien. Ce contrat marque à la fois la décadence du couvent, le relâchement de la règle. Cependant, il montre que les devoirs de l'hospitalité et de l'aumône étaient toujours convenablement observés.

A la mort de Michel, le duc de Savoie donna le prieuré de Romainmôtier à l'un de ses amis, Claude d'Estavayer, évêque de Belley, prélat de grande culture et bon administrateur, quoique imprégné de l'esprit mondain à la mode. Pierrefleur, dont la famille était avec la sienne en conflit d'intérêts, dit de lui beaucoup de mal, mais en fait sa gestion fut bonne pour le couvent et la Terre. Vallorbe lui doit son industrie. Claude mourut le 28 décembre 1534 à Romainmôtier, et Pierrefleur prétend qu'il fut enterré avec un jeu de cartes dans l'abbatiale.

Après quoi, le duc de Savoie voulut faire nommer prieur l'évêque d'Aoste, Jean Gazini, mais les religieux et le peuple, à la sollicitation du bailli bernois d'Orbe, acclamèrent, en cette qualité, le doyen du couvent, Théodule de Riddes, « homme savant en lettres, rempli de bonne renommée et vertus » dit Pierrefleur. Le nouveau supérieur ne put cependant empêcher, en 1536, la conquête bernoise, c'est-à-dire l'effondrement de l'œuvre de saint Odilon et de ses successeurs. Il en mourut de douleur, le 3 janvier 1537, et fut « enseveli sans avoir obsèques ni cérémonies ecclésiastiques, mais fut enterré à la mode luthérienne ».

Les biens que le couvent possédait au Pays de Vaud furent confisqués par les Bernois, à qui les Fribourgeois les disputèrent vainement. Ceux de Franche-Comté restèrent aux mains du clergé catholique et furent administrés jusqu'à la révolution française par un « prieur de Romainmôtier » qui continua, comme ses prédécesseurs, à siéger aux États de Bourgogne. C'était, en 1791, un abbé Petitot.

Voici la liste des prieurs de Romainmôtier connus :

SYAGRICUS, abbé	640
GUDINUS » v.	750
MAYEUL »	- 994
ODILON »	994-1049
HUGUES »	1049
PONTIUS, prieur	1001-1007
ANSELME	1028-
ACELIN av.	1049
ROGLENUS	1041-1050
HUMBERT I ^{er} av.	1084
ETIENNE I ^{er}	1084-1087
SEGUIN	1090-1094
ARTHAUD I ^{er} v.	1096
WARNIER v.	1100
ETIENNE II	1105-1108
WICHARD	1109
ARTHAUD II	1109
LAMBERT I ^{er} v.	1111
ETIENNE III	1111-1114
LANDRI	11 .
HUMBERT av.	1122
GUIGUE	1121
ARTHAUD III	1124
NARDUIN	1126
LANDRI I ^{er} v.	1130
BARTHÉLEMY v.	1135
PONCE II	1135-1139
GUI	1141
GUIGNES II	?
HUMBERT III	1148
GUI II	1154-1158
WITTFRED	1160
VAUCHER	1178
BERARD	1181
OTTON	1187
ETIENNE	1198-1223
JEAN	1226
RENAUD	1227-1257
HENRI	1259
AXMON DE PLAYSIE	1261-1283
GAUFRED	1284-1285
OTTON	1287
AYMON II	1292-1300
RICHARD	1303-1305
JACQUES	1307
GUILLAUME DE MONTRICHER	1315-1337
ARTHAUD IV ALLAMAND	1338-1371

HENRI II DE SEVERY	1371-1379
JEAN DE SEYSSEL	1380-1432
JEAN DE JUYS	1433-1447
FÉLIX V	1447-1450
JEAN-LOUIS DE SAVOIE	1450-1482
FRANÇOIS DE SAVOIE	1482-1490
MICHEL DE SAVOIE	1492-1521
CLAUDE D'ESTAVAYER	1521-1534
THÉODULE DE RIDDES	1535-1537

Les franchises de Romainmôtier. La Terre de Romainmôtier, qui formait une véritable seigneurie, comprenait les localités de Romainmôtier, Croy, Bretonnières, Agiez, Vallorbe, La Praz, Arnex, Envy, Lanfrey, Juriens, Premier, Bofflens, et Vallorbe. Le prieur les administrait au moyen de mayors établis dans les sept premières localités. En 1266 le mayor devait se rendre chaque jour au couvent pour y prendre les ordres du prieur. L'office était héréditaire. Les nobles de Romainmôtier possédèrent celui du chef-lieu jusqu'à leur extinction en 1541. Ici, comme ailleurs, l'hérédité finit par gêner le seigneur. Il ne supprima pas l'office qui, avec d'autres, se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle (Berné racheta en 1753 seulement les privilèges attachés autrefois à l'office de cuisinier du couvent). Mais le prieur créa au XIV^e siècle l'office amovible de châtelain qui rapidement devint le plus important.

Les moines de Romainmôtier étaient de bons maîtres, et les franchises qu'ils donnèrent à leurs sujets le 14 septembre 1266 comptent parmi les plus anciennes et les plus curieuses du pays. Elles constatent que les hommes de la Terre sont libres, mais ceux qui quittaient le pays devaient céder leurs immeubles à d'autres. Les eaux, dîmes, corvées, aides et autres usages auxquels ils étaient astreints envers le prieuré suivant le régime féodal représentaient, d'après les calculs de F. de Charrière, une part de revenu inférieure à la somme des impôts actuels. Le châtelain des Clées percevait en outre un impôt par frète au profit du comte de Savoie.

La justice était rendue par le prieur au Plaid général annuel en présence de tous les hommes de la Terre, et dans l'intervalle par le châtelain pour les causes principales, et les mayors pour les autres. Les jugements étaient publics, et tous les communiens devaient y assis-

ter. Une ordonnance de 1404 porte que s'ils ne quittent pas leur ouvrage, ce qu'ils auront fait sera brûlé sur la place publique.

La vie communale. Au début, il n'y avait à Romainmôtier que le couvent. Mais bientôt auprès de celui-ci se groupèrent des familles d'employés, de marchands, d'artisans, d'agriculteurs qui venaient bénéficier de la protection du monastère et vivre du trafic qui se faisait autour. Ainsi naquit le premier village, au lieu que l'on nomme aujourd'hui Assomôtier et qui avait sa vie propre, une église particulière dédiée à la vierge Marie, existant en 1228 déjà, et qui fut démolie en 1549, une cure qui devint la première maison de ville, la demeure du mayor. Puis, l'espace compris entre le couvent et le village se couvrit lui-même d'habitations; ce fut le quartier de la Combe et l'ensemble forma le bourg actuel.

Le samedi était de toute ancienneté jour de justice et jour de marché, l'un s'expliquant par l'autre. En 1323, Louis de Savoie accorda aux gens de Romainmôtier l'autorisation de tenir une foire annuelle, qui a été supprimée en 1901. A cette époque, le châtelain et le mayor géraient leurs intérêts. Mais le 2 juin 1387 le prieur Jean de Seyssel leur reconnut le droit de se donner librement deux gouverneurs qui furent assistés par un conseil.

Pendant tout le moyen âge, la vie communale se déroule avec peu d'incidents particuliers. Nous avons vu qu'en 1287, les habitants prirent part à un complot contre le couvent. En 1393, le prieur les autorisa à se procurer toutes les armes nécessaires pour empêcher le retour de déprédations semblables à celles de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix qui, en véritable bandit, venait de ravager le pays avec ses hommes d'armes. Pierrefleur écrit qu'en 1534, les gens d'Orbe furent attaqués à Croy par ceux de Romainmôtier venus avec « espees et halebardes et autres bastons ».

En mars 1404, le grand prédicateur saint Vincent Ferrier prêcha à Romainmôtier, puis en plein air à Croy, et cinquante ans plus tard on construisit une chapelle à l'endroit où il avait parlé.

Romainmôtier sous le régime bernois. La conquête bernoise et l'établissement

de la Réforme transformèrent complètement la condition du bourg de Romainmôtier. La plupart des moines se retirèrent en Franche-Comté; deux ou trois seulement acceptèrent la Réforme et se marièrent. L'église abbatiale fut affectée au service religieux protestant et les bourgeois démolirent leur église paroissiale. Mais l'abbatiale était trop vaste et les Bernois en transformèrent en grenier et en cave le narthex qu'ils mutilèrent. La maison du prieur devint le château du bailli bernois. D'autres édifices du couvent furent loués ou vendus à des particuliers. L'un d'eux devint la petite cure. En 1559, Messieurs de Berne autorisèrent les habitants à construire un bâtiment servant à la fois d'hôtel de ville et de maison judiciaire entre la tour de l'horloge et la tour des prisons, à l'endroit où est maintenant la grange du Dîme. Ce bâtiment fut vendu en 1651, et l'administration communale s'installa de l'autre côté de la place où elle siégea jusqu'en 1877.

Le gouvernement bernois garda les biens du couvent qui formèrent pour lui et pour ses baillis une belle source de revenus. La ville — ce titre fut concédé à Romainmôtier en 1581 — reçut les biens de la cure, des confréries et de l'hôpital. Aussi, son revenu, qui n'était en 1534 que de 21 florins passa-t-il en 1539 à 120 florins, en 1552 à 367 florins, en 1578 à 1269, en 1612 à 2919 florins. En 1581, la commune acquit de Gamaliel Malherbe, le moulin, le battoir et la « raiisse » sur le Nozon; ce moulin avait appartenu autrefois au couvent, qui, le 28 juillet 1536, l'avait abergé à Claude Dunant dont Malherbe était le cause ayant. En 1591, le 27 mars, Berne affranchit de la mainmorte et de la taille ceux des hommes de la Terre qui y étaient encore astreints, mais leur imposa un droit de laud plus élevé. L'Abbaye des Arquebusiers, qui existait déjà en 1554, reçut le 31 mai 1596 un règlement de Leurs Excellences. Un régent apparaîtrait en 1623, la Bourse des pauvres est mentionnée dès 1636. En 1685, le lieutenant baillival et châtelain Jean-Pierre Roy fit reconstruire la très intéressante maison qu'ont habitée dès lors ses descendants, jusqu'au syndic actuel M. Rochaz; il reconstruisit aussi à ses frais l'hôtel de Ville. La maison Jaccard de Lerber,

très curieuse aussi, date de 1564, et il y a encore à Romainmôtier d'autres maisons contemporaines. Le cimetière actuel date de 1773.

En 1720, le Conseil de Romainmôtier prend des mesures contre la peste. En 1737, il établit des guets de nuit, et en 1742, une maréchaussée. Les fonctions de guet ont été abolies en 1872.

Maxime REYMOND.

Révolution. Pendant les dernières années du régime bernois, Romainmôtier possédait malgré sa population inférieure à 300 habitants, une société instruite et distinguée. Les familles Roy, Tissot (dont fit partie l'illustre médecin), Rochaz, Chanel, comptaient des personnes avantageusement connues. Le maréchal d'Ernst, qui représentait LL. EE. et surtout le colonel Roland et Maurice Glayre donnaient encore plus de lustre à cette petite société. Quelques hommes fuyant les orages du temps trouvèrent aussi dans la petite ville sécurité et sympathie; ce fut le cas pour le chevalier de Maisonneuve, le chevalier de Moutier, le duc de Montmorency-Luxembourg, sa sœur la duchesse de Laval-Montmorency, le comte Louis de Narbonne.

La révolution vaudoise survint. Romainmôtier suivit le mouvement avec prudence, envoya deux députés le 23 janvier à Lausanne pour savoir par eux ce qui se passait. Le 26, sur leur rapport, l'autorité locale adhéra au mouvement, organisa une garde et un comité de surveillance. Le lendemain, les représentants des communes de l'ancienne terre de Romainmôtier choisirent Maurice Glayre pour leur représentant dans l'Assemblée provisoire et un arbre de liberté fut planté sur la place publique.

Après avoir joué pendant plus de 20 ans un rôle honorable à la cour de Pologne et rempli de nombreuses missions difficiles dans divers pays, Maurice Glayre était bien placé, par sa grande expérience des affaires politiques de l'Europe et par son caractère libéral et conciliant, pour exercer une influence importante dans la révolution vaudoise et helvétique. Il fut président de l'Assemblée provisoire, Préfet national du Canton du Léman, puis membre du Directoire helvétique: il se montra grand patriote, non seulement comme Vaudois, mais surtout comme

Suisse, cherchant, dans la mesure de ses forces, à empêcher que son pays ne tombât sous l'influence exclusive de la France. Il aimait, quand la politique lui en laissait la possibilité, venir se reposer, et soigner ses maux physiques dans sa confortable demeure de Romainmôtier, au milieu d'un cercle modeste de fidèles amis.

Le maréchal d'Ernst était absent le 24 janvier 1798. Il ne revint pas à Romainmôtier. Ses gens emballèrent avec assez de précipitation pour que cet honorable patricien ait eu l'occasion de renvoyer quelques semaines plus tard, de Berne, les coupes de la communion qui se trouvaient égarées dans ses effets.

La Révolution eut, à certains égards, des conséquences fâcheuses pour Romainmôtier.

Cette localité avait été illustre au moyen âge par son monastère et importante à l'époque moderne comme centre d'un riche bailliage. Lorsqu'on apprit, à la fin de mai 1798, qu'elle ne serait peut-être pas même le chef-lieu d'un district, le mécontentement fut grand et l'on envoya une protestation immédiate à Aarau, alors capitale de la République helvétique. Trois semaines plus tard, on tenta de demander que Romainmôtier fût placée à la tête d'un district nouveau à créer. Il fallut se résoudre à n'être plus qu'un chef-lieu de cercle.

Epoque vaudoise. Romainmôtier vécut tranquille pendant le XIX^e siècle. Sa quiétude ne fut guère troublée que par la révolution de 1845 qui agita beaucoup les esprits et eut pour principale conséquence locale la démission des deux pasteurs.

Un quart de siècle plus tard, Romainmôtier sortit de son demi-isolement géographique lorsque fut inaugurée, le 1^{er} août 1870, la voie ferrée Lausanne-Vallorbe.

A ce moment là, l'industrie avait déjà fait connaître Romainmôtier au delà des limites du canton. Maurice de Lerber avait, en 1835, remis en activité une ancienne tuilerie et fondé une usine qui produisit des cloches, de la robinetterie, des pièces de machines et surtout des pompes à feu qui lui donnèrent une solide réputation. La fabrique, qui occupa jusqu'à 150 ouvriers, fournit enfin des feux d'artifices, ils furent l'objet d'un

essai qui eut lieu sur la colline du Morimont et laissa un vivant et long souvenir dans le pays. Quand l'âge fut venu pour Maurice de Lerber, personne ne put le remplacer; la maison périclita et l'usine fut fermée en 1878. D'autres industries ont surgi plus tard: scierie, fabrique de contre-pivots d'horlogerie, fabrique de limes.

Une société de tir des Arquebusiers, fondée avant 1554, fut dissoute en 1799. Au XVIII^e siècle, elle portait le nom d'Abbaye des Arquebusiers et Mousquetaires, et tous les hommes de la terre de Romainmôtier pouvaient participer au tir. Les prix étaient délivrés en étain ou en sel. Le roi du tir pouvait, depuis 1710, choisir entre la franchise d'impôt et une somme de 100 florins livrée par le bailli. Romainmôtier possédait aussi une Abbaye des fusiliers, fondée en 1728, ainsi qu'une Abbaye des Grenadiers qui subsista de 1745 à 1860. Une Abbaye des Agriculteurs exista dès 1804 et s'éteignit en 1877. La localité possède maintenant une Société de tir. Les Revues et Avant-revues eurent lieu à Romainmôtier jusqu'en 1874.

L'ancien syndic Georges Contesse, décédé en 1881, légua à l'Etat de Vaud sa maison et une somme d'argent pour servir à la création d'un établissement hospitalier. Une infirmerie portant le nom du légataire fut fondée et mise à la disposition des cercles de Romainmôtier et de Vallorbe et du district de la Vallée. Elle possède une dotation de 230 000 fr. environ.

En 1870 fut décidée la construction d'une nouvelle maison d'école, qui s'ajouta à l'ancienne. La maison de commune renferme le musée du Vieux-Romainmôtier.

La Société de développement, fondée en 1897, est une de celles qui, dans le canton, ont montré le plus d'activité et contribué à faire connaître et apprécier par de belles publications la localité, ses monuments et ses environs. Elle s'est intéressée à l'érection de plaques commémoratives à la mémoire de Maurice Glayre et du Dr Rob. Cunier. La veuve de M. Glayre et son gendre C.-A. de Lerber firent des legs dont les revenus servent à récompenser le meilleur élève des écoles du village. La fondation Cunier (1913) favorise l'hygiène locale et

la fondation Rochaz (1919) procure des courses scolaires aux enfants de 12 à 16 ans. Romainmôtier a ouvert en 1919, avec les communes voisines, la première école ménagère rurale du canton, et la même année y a vu s'ouvrir l'« Asile des petites familles » pour enfants délaissés.

La paroisse comprenait à l'origine les deux annexes de *Brettonnières* et de *Vaulion*, avec les communes de Bofflens, Croy, Envy, Juriens et Premier. Elle était desservie par un pasteur et un diacre. Celui-ci était spécialement attaché à l'annexe de Vaulion. Sa résidence fut transférée dans ce lieu lorsque, en 1735, Vaulion eut été érigé en paroisse. On créa alors un nouveau diaconat dont le titulaire était chargé de l'annexe de *Brettonnières*. De 1846 à 1849 *Arnex* devint temporairement annexe de Romainmôtier, par suite de la suppression de la paroisse d'Agiez. — Le second poste, supprimé pareillement en 1846, fut rétabli en principe en 1864, mais n'a pas dès lors, été repourvu en fait. — Romainmôtier est depuis 1910 du 4^e arrondissement ecclésiastique. Jusqu'en 1839 il était le chef-lieu de l'un des Colloques de la classe d'Yverdon.

PASTEURS

Jean DE COLOMBIER	1536-1545
Gaspard VÈZE	? -1554
Jean LE COMTE, père.	1554-1564
Toussaint PÈTE, mentionné	1575
N. . . N.	? -1612
Jacob CHAPERON	1612-1623
Antoine FUSY	1624-1628
David DE LESMILLIÈRES	1628-1638
J.-Jaq. LE MERLE	1638-1639
Pierre PAVILLARD	1639-1641
Nicolas PETITPIERRE	1641-1649
J.-Jaq. CRESPIN	1649- ?
Bernard PANCHAUD.	? -1658
Jérôme DE TREYTORRENS	1658-1659
Georges GUERRY	1659-1664
François JORDAN	1664-1689
J.-Bapt. DE SAUSSURE	1689-1719
Jaques COMTE	1719-1720
Louis-Fréd. CARRARD	1721-1730
Isaac-Gabr. CROISIER	1730-1755
J.-Pierre PEREY	1755-1774
Ch.-Louis AGASSIZ	1774-1776
Sam.-Benj. PEREY	1776-1789
Béat-Louis CHATELANAT	1789-1805
J.-François RÉAL	1805-1820
Albert VICAT	1821-1823
Louis PEREY	1823-1842
Auguste GONIN	1843-1845
Vincent BURTIN	1846-1850

Daniel DE BRAY.	1851-1856
Charles DULEX	1856-1863
Charles DELORME	1863-1876
Fréd. WANNER	1877-1885
Louis GRAZ	1885-1895
Henri CHASTELLAIN.	1895-1915
Oswald SUBILIA	1915-

DIACRES (Vaulion)

Jean LE COMTE, fils	? -1557
N. . . N.	1557-1585
Pierre GALLANDAT	1585-1591
N. . . N.	1591-1599
Simon DE LA MASE	1599-1599
Etienné BROT	1599-1605
N. . . N.	1605-1614
Josué CRISINEL	1614-1616
Pierre BUISSONNIER	1617-1618
Pierre VIRET	1618-1623
Adam DUCREST	1623-1624
Pierre MACÉ	1624-1629
J.-Franc. CHEVALIER	1629-1630
Abrah. MALINGRE	1630-1631
Claude BURNAT	1631-1632
David CHAMBRIER	1632-1635
J.-Jaq. LE MERLE	1635-1636
J.-Jaq. PAGE	1637-1638
Jaq. TACHERON	1638-1639
David PAGE	1639-1641
Jaques COMTE	1641-1646
Daniel GANDILLON	1646-1652
Isaac MAYOR	1653-1657
Louis RAVEY	1657-1657
Nicolas CAREY	1657-1658
Jaq. (ou Dan. ?) GUIDON	1658-1665
Tobie WARNEY	1665-1671
Pierre PORTEFAIX	1671-1675
Moïse HOLLARD	1675-1677
Pierre FAVEY	1677-1686
Jaques COMTE	1686-1693
Benj. MIMARD	1693-1697
Michel LONGCHAMP	1697-1700
Louis-Fréd. CARRARD.	1700-1707
Pierre-Maurice GLAYRE	1707-1709
Franç.-Emm. DAVID	1709-1710
Gabriel JAQUIER	1710-1714
Pierre GENEVOIS	1714-1722
Isaac-Gabr. CROISIER	1722-1728
J.-François CALAME	1728-1731
J.-Pierre PEREY	1731-1733
Dav.-Nic. VALLOTTON.	1733-1735

(Voir la suite à l'art. *Vaulion*.)

SECONDS PASTEURS (Brettonnières)

Charles-Louis AGASSIZ	1735-1737
J.-Pierre AGASSIZ	1737-1739
Rod.-Michel DEMIÉVILLE.	1739-1740
Dav.-Gabr. MAYOR	1740-1741
Pierre-Claude GLAYRE	1741-1744
Jost.-Abr. COLLET	1744-1746
Gamaliel FROSSARD	1746-1747
François CARRARD	1747-1748
J.-Henri CONOD	1748-1755

Alexandre GENEVOIS	1755-1757
J.-Dan.-Louis CHATELANAT	1757-1762
Sam.-Nic. SUGNENS	1762-1762
Pierre-Christophe CARRARD	1762-1764
Godefroi MELIZET	1764-1764
J.-Louis RICHARD	1764-1774
François RÉAL	1774-1774
J.-Franc. DÉTRAZ	1774-1776
J.-Louis PHILIPPON	1776-1777
Fr.-Lis HURT-BINET	1777-1779
Ls-Gabr. PILET	1779-1783
Sig.-Emm. CAND	1783-1785
Béat-Louis CHATELANAT	1785-1789
Fréd. BESSE	1789-1796
J.-Jaq. TISSOT	1796-1797
Christian FAVRE	1797-1801
Gaspard BOURILLON	1801-1805
Georges FAVEY	1805-1806
Henri TURTATZ	1806-1816
Louis PEREY	1816-1823
François DE COPPET	1823-1831
François CRINSOZ	1831-1840
Auguste GONIN	1840-1843
Charles RECORDON	1843-1845

H. V.

Eglise. Le temple actuel de Romainmôtier est, dans ses parties essentielles, le plus ancien du canton. Sa nef et les bas côtés de celle-ci, son transept et l'avant-chœur, remontent au X^e siècle. La voûte de la nef, détruite très probablement à la suite d'un incendie dont l'extérieur des murs porte la trace, a été remplacée au XIII^e siècle par une voûte ogivale.

L'abside centrale, dont les fondations ont été retrouvées en 1905, a fait place, vers la fin du XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e, à un chœur rectangulaire et plus vaste; l'absidiole sud a également disparu peu après et le bas-côté fut prolongé jusqu'à la façade du chevet; cet agrandissement fut probablement exécuté sous le priorat d'Henri de Sviriez, ou après son départ pour Rodez, mais sur ses ordres, de façon que son tombeau pût y trouver place. Enfin, l'absidiolé nord a été prolongée à son tour, au XV^e siècle, sous le prieur Jean de Juys, dont les armes se voient à la clef de voûte de la chapelle qui porte son nom.

Le narthex, à 2 étages, a été édifié au XI^e siècle, et enfin le porche remonte au XIII^e siècle.

Nous n'entrerons pas ici dans une description détaillée de l'architecture des diverses parties du temple, nous bornant à relever la massivité des

colonnes de la nef, qui ne paraîtraient plus aussi inutilement lourdes, si la voûte en berceau et pesante qu'elles supportaient à l'origine existait encore et n'avait pas été remplacées par des voûtes beaucoup plus légères d'aspect aussi bien qu'en réalité; l'intérêt que présentent les chapiteaux, les culs-de-lampe, les clefs de voûte, dont les plus anciens sont d'une simplicité qui rapproche singulièrement de l'époque de l'art barbare; on peut trouver là comme un résumé du développement de la sculpture décorative religieuse du X^e au XV^e siècle.

On peut aujourd'hui se représenter non seulement ce qu'était le cloître gothique, construit vers la fin du XIV^e siècle et le commencement du XV^e et dont il ne subsiste plus, en place, que quelques culs-de-lampe, ogives et amorces de nervures sur la façade du bas côté sud du temple, ainsi que les bases des piliers de la porte nord-ouest, devant la façade sud du narthex et une chapelle aménagée dans la muraille de celui-ci; on peut aussi se faire une idée assez exacte du cloître roman qui l'a précédé et dont de nombreux vestiges ont été retrouvés (1913-14), dans les murets du cloître gothique, démolis lors de l'abaissement du chemin sud et du terrain adjacent, sous lequel retombaient les fondations des cloîtres. Le plan du cloître gothique a pu être rétabli en entier.

Mais entre toutes les trouvailles intéressantes faites, la plus précieuse est sans doute la partie centrale d'un ambon remontant au VIII^e siècle, et de quelques fragments de ses accotoirs, qui en ont permis la reconstitution entière et sa mise en place, en 1915, dans le chœur.

Le temple est riche en peintures de tous genres datant du X^e au XV^e siècle. C'est au XIII^e siècle surtout que de nombreuses fresques, dont quelques-unes très remarquables, couvrirent une partie des murs; les colonnes, les arêtes, les frises, les voûtes de la plupart des travées reçurent aussi une décoration artistique qui augmente encore beaucoup la valeur historique de l'édifice.

Les stalles construites sous le prieur Jean de Seyssel, dont les armes se voient sur les montants de plusieurs d'entre

Rodolphe DE LUTERNAU 1780-1786
 Samuel TSCHARNER 1786-1792
 Bêat-Rodolphe D'ERNST 1792-1798

ROMAINMÔTIER (Cercle de). Formé de la partie S. O. du district d'Orbe, le cercle de Romainmôtier renferme les onze communes d'Agiez, Arnex, Bofflens, Bretonnières, Les Clées, Croy, Envy, Juriens, La Praz, Premier et Romainmôtier.

ROMAINMÔTIER. D. d'Orbe. 667 m. Le territoire de cette com. est situé dans la vallée du Nozon. Il est entouré par ceux de Bofflens et de Croy à l'E., de Bretonnières et de Premier au N., de Vaulion à l'O., de Juriens et d'Envy au S. Aux limites de Moiry et de Juriens, la com. de Romainmôtier possède encore un territoire couvert de forêts, les *Prins Bois* (voir ce nom).

L'antique petite ville de Romainmôtier, groupée autour de sa remarquable église, est située sur les bords du Nozon au fond d'un très beau vallon. Le village se trouve à 7 km. au S. O. d'Orbe sur la route conduisant à la Vallée de Joux, par le passage de Pétra Félix. Une autre route conduit de Romainmôtier à La Praz, (4 km. au S. O.) et à La Vallée par le Molendruz; une troisième se dirige sur Moiry et l'Isle. La station de Croy, de la ligne Lausanne-Vallorbe est à 1 1/2 km. à l'E. de Romainmôtier. Auto-transports pour Croy et pour Vaulion. Voitures postales pour La Praz. Promenades et sentiers ombragés. P.-T.-T.

STATISTIQUE. Population: 362 hab. Il y en avait 267 en 1803 et 421 en 1860.

Surface du territoire: 516 ha., dont 68 en prés, 92 en champs, 315 en forêts et 34 en pâturages. Taxe des bâtiments: 1 172 135 fr. (459 000). Taxe des terres: 656 387 fr. (213 000). Dettes hypothécaires: 444 357 fr. (209 000). Nombre de maisons: 65.

NOM: *monasterio* qui... cognominatur *Romanus* (Besson *Evêchés*, p. 222); *monasterium* petiit, cujus est vocabulum *Romanis* (var. *Romani*, dans les AA. SS. Jul., V, p. 775 B), VII^e siècle; *abbatiam Romanis*, 888 (Besson, *Contribution*, p. 156); *Romans monasterium*, 929 (*Charles de Cluny*, I, n^o 379); *romanum monasterium*, à partir du X^e siècle (Brackmann, *Papsturkunden der Schweiz*, p. 438) et durant tout le moyen âge (*Carl. Rom.*, passim);

Actum Romanense monasterii, 1013 (Charrière, *Dynastes de Grandson*, n^o 6); *Romani monasterium*, 1178 (M. R., I, 1, p. 200; vid.); *Romamostier*, XVI^e siècle (*Mémoires de Pierrefleur*, passim).

Selon le *Cartulaire de Romainmôtier* (M. R., III, p. 417), le titre de « monastère romain » aurait été conféré à l'abbaye des saints Pierre et Paul par le pape Etienne II, en souvenir de l'hospitalité qu'il y avait reçue en 753. Les modernes s'accordent à rejeter cette interprétation, contraire à toute vraisemblance, du nom de Romainmôtier. Tous ont reconnu dans le déterminatif *Romain* un nom de personne; tous veulent y reconnaître celui de saint Romain, en lui attribuant la fondation du monastère. Mais la forme *Romanis*, prédominante dans les plus anciennes mentions, corrobore les présomptions négatives qui résultent du silence complet des documents locaux sur cette prétendue fondation de saint Romain. Le nom de Romainmôtier demeure pour l'heure inexpliqué et ne saurait accréditer aucune des conclusions qu'en ont tirées les moines ou leurs historiens.

ARMES. Commune de Romainmôtier: Coupé, au 1^{er} d'argent à la clef de gueules posée en pal, le panneton en chef tourné à dextre; au 2^e de gueules à l'épée d'argent posée en pal (Armorial vaudois).

Ces armes qui étaient celles du couvent devinrent à la conquête bernoise celles du bailliage.

Variante: Ryff (Cirkell der Eidtgenossenschaft) donne au bailliage les armes suivantes: coupé, de gueules à l'épée d'argent, et d'argent à la clef de gueules; la carte de Schepf, 1578: coupé d'argent à l'épée de gueules, et de gueules à la clef d'argent.

ROMAINMÔTIER. *La fondation du couvent*.

Le bourg de Romainmôtier doit son nom à un ancien prieuré bénédictin de l'ordre de Cluny, dont l'église dite abbatiale, et quelques restes du couvent (la maison du prieur ou château, le logement des moines) subsistent encore.

Le monastère lui-même remonte au milieu du V^e siècle. Suivant l'opinion controversée, mais généralement admise, en faveur de laquelle M. l'abbé Marius Besson a produit de nouvelles présomptions, l'ermitte saint Romain, fondateur de la mai-

son qui fut plus tard l'abbaye de Saint-Claude, aurait également fondé Romainmôtier. Une colonie d'ermites se constitua bientôt au bord du Nozon, et oublia même, d'après le biographe de son fondateur, l'austérité primitive de la règle à tel point que Romain dut intervenir et prêcher d'exemple pour la leur rappeler. Ce couvent primitif paraît avoir été détruit vers 610, lors d'une invasion des Allamans.

Le duc Ramnelène, qui résidait à Besançon, mais semble avoir eu autorité en deçà du Jura, le reconstruisit vers 630, y appela des disciples de saint Colomban, et l'on a le nom de l'abbé de cette époque, Syagrius. Quelques années plus tard, saint Wandrille y fit un séjour de dix ans, 640-650, avant d'aller en France fonder le monastère de Fontenelle.

A la fin de l'année 753, le pape Etienne II, se rendant à la cour de Pépin, s'arrêta à Romainmôtier et y consacra une nouvelle église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, exemptant les religieux de toute juridiction autre que celle de l'Eglise romaine. Cette église était ornée d'un ambon qui a été retrouvé et qui porte le nom de l'abbé Gudinus.

Romainmôtier sous les Rodolphiens. Dans l'anarchie du IX^e siècle, le monastère devint la proie des princes de la région. On croit qu'il fut pillé et ruiné vers 850 par le duc Hubert, qui fut battu non loin de là par le comte d'Auxerre Conrad, le père du premier roi de Bourgogne, Rodolphe. Celui-ci le donna, le 10 juin 888, à sa sœur Adelaïde, avec le droit de le léguer à sa mort à qui bon lui semblerait. Celle-ci, par un acte du 14 juin 929, en gratifia l'abbaye de Cluny, mais sa libéralité ne fut pas respectée. Romainmôtier resta aux mains de la famille royale. Le 10 août 966, le roi Conrad le donna à l'un des seigneurs de sa cour, Ratzilin, et à sa femme Ermelinde. Il y avait à ce moment-là au couvent, non pas des moines, mais des chanoines.

Cependant, l'abbaye de Cluny fit valoir ses droits, et l'abbé Mayeul obtint du roi Conrad lui-même la restitution du monastère. Cette cession est antérieure au 17 janvier 981, date à laquelle une donation est faite à l'abbé Mayeul et au couvent de Romainmôtier. Le pape

Grégoire V mentionne ce dernier dans une confirmation de biens de Cluny, en 998. Le 18 février 1011, Rodolphe III donna au sanctuaire des saints Pierre et Paul, le village d'Apples et cinq semaines plus tard, le 20 mars, il déclara lui restituer divers biens à Ferreyres, à Moiry, Orny, Eclépens, Senarclens, Gland, Penthaz, Champvent, Onnens, Giez, Fontaines et Monnaz.

Le gouvernement direct de Cluny. Le XI^e et le XII^e siècles sont pour Romainmôtier la plus belle période de prospérité. Les abbés de Cluny, Mayeul, Odilon et Hugues gouvernent directement le monastère. Le cartulaire du couvent — compilation du XIII^e siècle aujourd'hui conservée aux archives de l'Etat de Fribourg — constate qu'Odilon, remarquable par sa vertu et sa piété, s'employa avec ardeur à servir les intérêts de ce lieu, en traitant soit avec le siège de Rome pour conserver ses antiques privilèges, soit avec les princes séculiers pour ce qui regarde les donations et la restitution de ses possessions. Il fit mieux encore. L'historien Gelpke constate que Romainmôtier fut le Cluny de la Suisse. Le couvent contenait au moins vingt-quatre moines, assidus à l'observance de la règle, priant, soulageant les pauvres. Les abbés construisirent la belle église abbatiale actuelle, à laquelle on consacra plus loin un chapitre spécial. Des fragments de livres liturgiques retrouvés récemment permettent de supposer à cette époque une communauté intellectuelle entre ce couvent et ceux d'Italie.

Le Cartulaire, ainsi que les nombreux actes du X^e et du XI^e siècles déposés aux archives de l'Etat de Vaud témoignent de l'abondance des libéralités faites au couvent. Au temps de sa plus grande prospérité, le pouvoir de Romainmôtier s'étendit sur sept prieurés (Vallorbe, Bursins, Mollens, Vufflens, Corcelles, Bevaix et Laydamp Vautier en Franche-Comté), vingt églises paroissiales, trente villages et cinquante fiefs épars des deux côtés du Jura. Il fut la pépinière d'où sortit plus tard l'abbaye de Mont-Sainte-Marie en Franche-Comté. Une bulle du pape Innocent II, du 30 avril 1139, fait dépendre de Romainmôtier, dans l'archevêché de Besançon, l'église de Baulmes et la chapelle de Sainte-Colombe; dans celui de Lau-

sanne, la chapelle de l'hôpital d'Orbe, l'église de Lully, la chapelle de Goumoëns, le prieuré (obédience) de Val-lorbe; l'église de Mollens avec les chapelles de Ballens et de Torclens, l'église d'Apples; dans l'évêché de Genève, l'église de Bursins avec les chapelles de Bursinel et de Gimel, l'église de Saint-Oyens.

La prospérité de Romainmôtier devait naturellement exciter la jalousie des seigneurs voisins. Les seigneurs de Grandson, particulièrement, furent en même temps des bienfaiteurs et des tyrans. Aussi l'un d'eux, Adalbert, ayant construit le château de la Sarra qui menaçait les possessions du couvent à Ferreyres, les religieux se plaignirent au pape Léon IX lorsque celui-ci, en septembre 1050, passa à Romainmôtier se rendant en France. A leur demande, le pape excommunia les ennemis du couvent, et fixa des limites que ceux-ci ne devaient pas franchir, à savoir : à l'orient le rocher qui est à la descente du bourg d'Orbe; au midi le mont de Pompaples sur le Nozon; à l'occident, la fontaine voisine du village de Moiry; au nord, le pont des Clées sur l'Orbe. Ces limites sont devenues plus tard, à peu près, celles de la seigneurie ou de la Terre de Romainmôtier.

La seigneurie ecclésiastique. Sous la pression des institutions du moyen âge, le domaine du couvent finit en effet par devenir une véritable seigneurie ecclésiastique avec toutes les obligations féodales de l'époque. Le 30 octobre 1178, l'empereur Frédéric I^{er} confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs à Romainmôtier et le prit sous sa protection spéciale comme faisant partie du propre domaine de sa couronne. C'est un épisode de ses luttes pour asseoir son autorité en Bourgogne et en pays romand. Trois ans après, le 24 juillet 1181, sa femme l'impératrice Béatrice, comtesse de Bourgogne, passait avec le couvent un véritable contrat d'association, aux termes duquel la moitié des droits de justice et la moitié des cens dans toute la terre de Romainmôtier lui revenaient. Un siècle plus tard, les comtes de Bourgogne avaient perdu ces droits dans les possessions vaudoises du prieuré. Ils les conservèrent dans celles de Franche-Comté, et l'on fit en-

core état du contrat de 1181, devant le Parlement de Dôle en 1460.

Les comtes de Savoie se substituèrent à Romainmôtier aux comtes de Bourgogne. Les Châlons possédaient au Pays de Vaud, au XIII^e siècle, le château des Clées qu'ils avaient inféodé au comte de Genevois. Celui-ci dut le céder en 1250 à Pierre de Savoie, et il parvint ainsi à Philippe, frère de ce dernier. Les droits de suzeraineté paraissent avoir aussi passé à Philippe, ensuite de son mariage avec Alice de Bourgogne, veuve de Hugues de Châlons. Quoi qu'il en soit, c'est à cause de ce château des Clées que la maison de Savoie étendit sa domination sur la terre de Romainmôtier.

A la suite d'un différend provoqué par Girard de Baulmes, châtelain des Clées, le comte Philippe de Savoie et Bourgogne passa accord en septembre 1272 avec le prieur Aymon, suivant lequel la justice mère, mixte et impère juridiction sur tous les sujets de Romainmôtier appartenait au couvent, tandis que la justice sur les étrangers et dans les chemins publics, ainsi que les eaux et dîmes et les charrois revenaient au comte. Dès lors, plusieurs accords semblables intervinrent entre les comtes de Savoie et le couvent.

En 1304, le monastère chercha à s'affranchir de cette tutelle en se plaçant sous la sauvegarde directe d'Albert d'Autriche, roi des Romains. Mais, dans la même année, le comte Philippe, fils du premier, passa un nouvel arrangement avec le prieuré. En 1323, Louis de Savoie, baron de Vaud, autorisa les gens de Romainmôtier à avoir un marché le samedi et une foire par an, à condition que le prieuré payât au châtelain des Clées une redevance annuelle de 60 livres. En 1405, le prieur passa une reconnaissance générale en faveur du comte de Savoie pour son droit de juridiction sur les hommes du prieuré, les chemins publics, la foire, le duel. L'autorité des comtes de Savoie s'accroissait ainsi sans cesse sur la Terre de Romainmôtier, et par là même sur le couvent où ils avaient la haute main dès le XIV^e siècle.

Les prieurs de Romainmôtier. Pendant le gouvernement direct du monastère par les abbés de Cluny, les prieurs se succédaient rapidement; ce ne sont que des auxiliaires. A tel point que dans le

contrat de 1181 avec l'impératrice Béatrice, le prieur n'est pas nommé, mais seulement l'abbé de Cluny. Au XIII^e siècle, il y eut un changement notable. Trois des prieurs restent en charge pendant plus de vingt ans chacun. C'est que le prieur est devenu le véritable maître du couvent.

C'est probablement à Renaud (1247-57) que l'on doit l'un des remaniements importants de l'église abbatiale, la construction du porche et de la voûte de la nef, l'établissement du maître-autel. La dépense fut lourde. En 1245, l'abbé de Cluny autorisa Renaud à contracter un emprunt. Aymon de Pleysie (1261-83), contemporain de Pierre de Savoie, fut comme lui un législateur; il codifia, dans le Plaid général, les coutumes de la terre de Romainmôtier. On le voit passer d'importants traités avec les comtes de Bourgogne et de Savoie et avec l'évêque de Genève. Il entretenait vingt moines, dont deux aux écoles, et les visiteurs de l'ordre de Cluny en font à plusieurs reprises l'éloge. Sous un de ses successeurs, Otton, il y eut cependant en 1287 des troubles graves au couvent. Des moines se révoltèrent, s'emparèrent des titres du prieuré; les hommes de la Terre eux-mêmes prirent part à ce soulèvement, derrière lequel on vit la main du comte de Savoie.

Cela ne dura pas; deux ans plus tard les inspecteurs clunisiens constatèrent le retour du couvent à la vie normale; mais le prieuré était chargé d'une dette de 1200 livres, employées tant pour les édifices que pour l'entretien des moines, et pour lesquelles on avait engagé 76 livrées de terre à Vufflens. Sous les prieurs qui suivent, la dette monte; elle est de 2000 livres en 1316, de 4400 livres en 1321, et l'entretien est négligé, à tel point que l'autel Saint-Grégoire est abîmé. Le chapitre de l'ordre de Cluny s'inquiète à plusieurs reprises de cette situation.

Un nouveau prieur, Guillaume de Montricher (1315-37), de la famille du seigneur de Grandson, rétablit enfin la puissance du couvent, et dans ce but réunit à la mense de Romainmôtier les prieurés de Vallorbe (1321) et de Bursins (1329). Ces dispositions donnent le résultat attendu. Les visiteurs de 1335 constatent qu'il y a au couvent 23 moines

avec le prieur, deux de plus que le nombre requis; que le service divin avec trois messes est bien fait; que l'hospitalité, le droit, les revenus et la juridiction sont bien observés; que le cloître a été complètement reconstruit, qu'une maison neuve a été édiflée et les anciennes réparées, et que néanmoins la dette du couvent n'est plus que de 1800 livres.

Le prieur Arthaud Allamand, d'une illustre famille du Dauphiné, qui gouverna ensuite le monastère pendant 33 ans, suivit les traces de Guillaume de Montricher. Les visiteurs clunisiens de 1358 font le même éloge que ceux de 1335. Le prieur a racheté pour 1220 florins les biens aliénés à Vufflens cinquante ans auparavant. Arthaud Allamand quitta le couvent en 1371 pour aller mourir au prieuré de Payerne, dont le prieur, Henri de Sévery, le remplaça à Romainmôtier.

Henri de Sévery (ou de Siviriez), de noblesse vaudoise, eut une brillante carrière. En outre de ses charges ecclésiastiques, il était l'un des conseillers du comte Vert qui l'envoya, en 1373, négocier une alliance auprès des ducs d'Autriche. Le 16 septembre 1381, le pape Clément VII l'éleva à l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, puis, le 18 mai 1385, à celui de Rodez, dans le Rouergue. Henri de Sévery mourut à la fin de 1397 à la cour pontificale d'Avignon. En 1387, il avait fait construire à Romainmôtier la chapelle Saint-Jean-Baptiste, desservie par deux chapelains, et il avait donné en mars 1390, mille livres pour l'entretien de cette chapelle et pour un tombeau. Il spécifia que l'un des chapelains devait diriger l'école enfantine.

Jean de Seyssel, fils d'un seigneur d'Aix en Savoie, parent du duc Amédée VIII, succéda en 1381 à Henri de Sévery à la tête du couvent de Romainmôtier. Ce fut lui qui affranchit de la mainmorte les gens de Romainmôtier, régla l'organisation communale et la cour de justice, construisit l'abside actuelle et refit le cloître. Dans l'abside furent aménagées la chapelle de Sévery et une autre dédiée à sainte Catherine qu'il édifia lui-même et dota en 1394 de 540 livres. Il mourut en 1432, mais son tombeau, que l'on voit encore dans l'abbatiale, était déjà prêt en 1399.

Jean de Juys qui vint ensuite (1432-47),

d'une famille de Bresse, construisit à son tour, dans l'abside, la chapelle Saint-Grégoire et transforma la maison du prieur (le château du bailli bernois) où l'on voit encore une colonne à ses armes.

Après lui, nous entrons dans la période funeste des abbés commendataires. C'est l'ex-duc Amédée VIII, devenu le pape Félix V, ce sont ses deux petits-fils, Jean-Louis et François qui s'adjudgèrent successivement les revenus du prieuré de Romainmôtier. Puis vint le tour de Michel de Savoie sous le gouvernement duquel eut lieu dans l'église abbatiale, le 4 décembre 1501, le mariage du duc Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche. Ces commendataires ne s'occupant guère que de tirer des revenus du couvent, les religieux et les personnes de service en vinrent à dresser, le 10 mai 1513, l'état de ce que le prieur leur devait pour leur entretien. Ce contrat marque à la fois la décadence du couvent, le relâchement de la règle. Cependant, il montre que les devoirs de l'hospitalité et de l'aumône étaient toujours convenablement observés.

A la mort de Michel, le duc de Savoie donna le prieuré de Romainmôtier à l'un de ses amis, Claude d'Estavayer, évêque de Belley, prélat de grande culture et bon administrateur, quoique imprégné de l'esprit mondain à la mode. Pierrefleur, dont la famille était avec la sienne en conflit d'intérêts, dit de lui beaucoup de mal, mais en fait sa gestion fut bonne pour le couvent et la Terre. Vallorbe lui doit son industrie. Claude mourut le 28 décembre 1534 à Romainmôtier, et Pierrefleur prétend qu'il fut enterré avec un jeu de cartes dans l'abbatiale.

Après quoi, le duc de Savoie voulut faire nommer prieur l'évêque d'Aoste, Jean Gazini, mais les religieux et le peuple, à la sollicitation du bailli bernois d'Orbe, acclamèrent, en cette qualité, le doyen du couvent, Théodule de Riddes, « homme savant en lettres, rempli de bonne renommée et vertus » dit Pierrefleur. Le nouveau supérieur ne put cependant empêcher, en 1536, la conquête bernoise, c'est-à-dire l'effondrement de l'œuvre de saint Odilon et de ses successeurs. Il en mourut de douleur, le 3 janvier 1537, et fut « enseveli sans avoir obsèques ni cérémonies ecclésiastiques, mais fut enterré à la mode luthérienne ».

Les biens que le couvent possédait au Pays de Vaud furent confisqués par les Bernois, à qui les Fribourgeois les disputèrent vainement. Ceux de Franche-Comté restèrent aux mains du clergé catholique et furent administrés jusqu'à la révolution française par un « prieur de Romainmôtier » qui continua, comme ses prédécesseurs, à siéger aux États de Bourgogne. C'était, en 1791, un abbé Petitot.

Voici la liste des prieurs de Romainmôtier connus :

SYAGRICUS, abbé	640
GUDINUS » v.	750
MAYEUL »	- 994
ODILON »	994-1049
HUGUES »	1049
PONTIUS, prieur	1001-1007
ANSELME	1028-
ACELIN av.	1049
ROGLENUS	1041-1050
HUMBERT I ^{er} av.	1084
ETIENNE I ^{er}	1084-1087
SEGUIN	1090-1094
ARTHAUD I ^{er} v.	1096
WARNIER v.	1100
ETIENNE II	1105-1108
WICHARD	1109
ARTHAUD II	1109
LAMBERT I ^{er} v.	1111
ETIENNE III	1111-1114
LANDRI	11 .
HUMBERT av.	1122
GUIGUE	1121
ARTHAUD III	1124
NARDUIN	1126
LANDRI I ^{er} v.	1130
BARTHÉLEMY v.	1135
PONCE II	1135-1139
GUI	1141
GUIGNES II	?
HUMBERT III	1148
GUI II	1154-1158
WITTFRED	1160
VAUCHER	1178
BERARD	1181
OTTON	1187
ETIENNE	1198-1223
JEAN	1226
RENAUD	1227-1257
HENRI	1259
AXMON DE PLAYSIE	1261-1283
GAUFRED	1284-1285
OTTON	1287
AYMON II	1292-1300
RICHARD	1303-1305
JACQUES	1307
GUILLAUME DE MONTRICHER	1315-1337
ARTHAUD IV ALLAMAND	1338-1371

HENRI II DE SEVERY	1371-1379
JEAN DE SEYSSSEL	1380-1432
JEAN DE JUYS	1433-1447
FÉLIX V	1447-1450
JEAN-LOUIS DE SAVOIE	1450-1482
FRANÇOIS DE SAVOIE	1482-1490
MICHEL DE SAVOIE	1492-1521
CLAUDE D'ESTAVAYER	1521-1534
THÉODULE DE RIDDES	1535-1537

Les franchises de Romainmôtier. La Terre de Romainmôtier, qui formait une véritable seigneurie, comprenait les localités de Romainmôtier, Croy, Bretonnières, Agiez, Vallorbe, La Praz, Arnex, Envy, Lanfrey, Juriens, Premier, Bofflens, et Vallorbe. Le prieur les administrait au moyen de mayors établis dans les sept premières localités. En 1266 le mayor devait se rendre chaque jour au couvent pour y prendre les ordres du prieur. L'office était héréditaire. Les nobles de Romainmôtier possédèrent celui du chef-lieu jusqu'à leur extinction en 1541. Ici, comme ailleurs, l'hérédité finit par gêner le seigneur. Il ne supprima pas l'office qui, avec d'autres, se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle (Berné racheta en 1753 seulement les privilèges attachés autrefois à l'office de cuisinier du couvent). Mais le prieur créa au XIV^e siècle l'office amovible de châtelain qui rapidement devint le plus important.

Les moines de Romainmôtier étaient de bons maîtres, et les franchises qu'ils donnèrent à leurs sujets le 14 septembre 1266 comptent parmi les plus anciennes et les plus curieuses du pays. Elles constatent que les hommes de la Terre sont libres, mais ceux qui quittaient le pays devaient céder leurs immeubles à d'autres. Les eaux, dîmes, corvées, aides et autres usages auxquels ils étaient astreints envers le prieuré suivant le régime féodal représentaient, d'après les calculs de F. de Charrière, une part de revenu inférieure à la somme des impôts actuels. Le châtelain des Clées percevait en outre un impôt par frète au profit du comte de Savoie.

La justice était rendue par le prieur au Plaid général annuel en présence de tous les hommes de la Terre, et dans l'intervalle par le châtelain pour les causes principales, et les mayors pour les autres. Les jugements étaient publics, et tous les communiens devaient y assis-

ter. Une ordonnance de 1404 porte que s'ils ne quittent pas leur ouvrage, ce qu'ils auront fait sera brûlé sur la place publique.

La vie communale. Au début, il n'y avait à Romainmôtier que le couvent. Mais bientôt auprès de celui-ci se groupèrent des familles d'employés, de marchands, d'artisans, d'agriculteurs qui venaient bénéficier de la protection du monastère et vivre du trafic qui se faisait autour. Ainsi naquit le premier village, au lieu que l'on nomme aujourd'hui Assomôtier et qui avait sa vie propre, une église particulière dédiée à la vierge Marie, existant en 1228 déjà, et qui fut démolie en 1549, une cure qui devint la première maison de ville, la demeure du mayor. Puis, l'espace compris entre le couvent et le village se couvrit lui-même d'habitations; ce fut le quartier de la Combe et l'ensemble forma le bourg actuel.

Le samedi était de toute ancienneté jour de justice et jour de marché, l'un s'expliquant par l'autre. En 1323, Louis de Savoie accorda aux gens de Romainmôtier l'autorisation de tenir une foire annuelle, qui a été supprimée en 1901. A cette époque, le châtelain et le mayor géraient leurs intérêts. Mais le 2 juin 1387 le prieur Jean de Seyssel leur reconnut le droit de se donner librement deux gouverneurs qui furent assistés par un conseil.

Pendant tout le moyen âge, la vie communale se déroule avec peu d'incidents particuliers. Nous avons vu qu'en 1287, les habitants prirent part à un complot contre le couvent. En 1393, le prieur les autorisa à se procurer toutes les armes nécessaires pour empêcher le retour de déprédations semblables à celles de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix qui, en véritable bandit, venait de ravager le pays avec ses hommes d'armes. Pierrefleur écrit qu'en 1534, les gens d'Orbe furent attaqués à Croy par ceux de Romainmôtier venus avec « espees et halebardes et autres bastons ».

En mars 1404, le grand prédicateur saint Vincent Ferrier prêcha à Romainmôtier, puis en plein air à Croy, et cinquante ans plus tard on construisit une chapelle à l'endroit où il avait parlé.

Romainmôtier sous le régime bernois. La conquête bernoise et l'établissement

de la Réforme transformèrent complètement la condition du bourg de Romainmôtier. La plupart des moines se retirèrent en Franche-Comté; deux ou trois seulement acceptèrent la Réforme et se marièrent. L'église abbatiale fut affectée au service religieux protestant et les bourgeois démolirent leur église paroissiale. Mais l'abbatiale était trop vaste et les Bernois en transformèrent en grenier et en cave le narthex qu'ils mutilèrent. La maison du prieur devint le château du bailli bernois. D'autres édifices du couvent furent loués ou vendus à des particuliers. L'un d'eux devint la petite cure. En 1559, Messieurs de Berne autorisèrent les habitants à construire un bâtiment servant à la fois d'hôtel de ville et de maison judiciaire entre la tour de l'horloge et la tour des prisons, à l'endroit où est maintenant la grange du Dîme. Ce bâtiment fut vendu en 1651, et l'administration communale s'installa de l'autre côté de la place où elle siégea jusqu'en 1877.

Le gouvernement bernois garda les biens du couvent qui formèrent pour lui et pour ses baillis une belle source de revenus. La ville — ce titre fut concédé à Romainmôtier en 1581 — reçut les biens de la cure, des confréries et de l'hôpital. Aussi, son revenu, qui n'était en 1534 que de 21 florins passa-t-il en 1539 à 120 florins, en 1552 à 367 florins, en 1578 à 1269, en 1612 à 2919 florins. En 1581, la commune acquit de Gamaliel Malherbe, le moulin, le battoir et la « raiisse » sur le Nozon; ce moulin avait appartenu autrefois au couvent, qui, le 28 juillet 1536, l'avait abergé à Claude Dunant dont Malherbe était le cause ayant. En 1591, le 27 mars, Berne affranchit de la mainmorte et de la taille ceux des hommes de la Terre qui y étaient encore astreints, mais leur imposa un droit de laud plus élevé. L'Abbaye des Arquebusiers, qui existait déjà en 1554, reçut le 31 mai 1596 un règlement de Leurs Excellences. Un régent apparaîtrait en 1623, la Bourse des pauvres est mentionnée dès 1636. En 1685, le lieutenant baillival et châtelain Jean-Pierre Roy fit reconstruire la très intéressante maison qu'ont habitée dès lors ses descendants, jusqu'au syndic actuel M. Rochaz; il reconstruisit aussi à ses frais l'hôtel de Ville. La maison Jaccard de Lerber,

très curieuse aussi, date de 1564, et il y a encore à Romainmôtier d'autres maisons contemporaines. Le cimetière actuel date de 1773.

En 1720, le Conseil de Romainmôtier prend des mesures contre la peste. En 1737, il établit des guets de nuit, et en 1742, une maréchaussée. Les fonctions de guet ont été abolies en 1872.

Maxime REYMOND.

Révolution. Pendant les dernières années du régime bernois, Romainmôtier possédait malgré sa population inférieure à 300 habitants, une société instruite et distinguée. Les familles Roy, Tissot (dont fit partie l'illustre médecin), Rochaz, Chanel, comptaient des personnes avantageusement connues. Le maréchal d'Ernst, qui représentait LL. EE. et surtout le colonel Roland et Maurice Glayre donnaient encore plus de lustre à cette petite société. Quelques hommes fuyant les orages du temps trouvèrent aussi dans la petite ville sécurité et sympathie; ce fut le cas pour le chevalier de Maisonneuve, le chevalier de Moutier, le duc de Montmorency-Luxembourg, sa sœur la duchesse de Laval-Montmorency, le comte Louis de Narbonne.

La révolution vaudoise survint. Romainmôtier suivit le mouvement avec prudence, envoya deux députés le 23 janvier à Lausanne pour savoir par eux ce qui se passait. Le 26, sur leur rapport, l'autorité locale adhéra au mouvement, organisa une garde et un comité de surveillance. Le lendemain, les représentants des communes de l'ancienne terre de Romainmôtier choisirent Maurice Glayre pour leur représentant dans l'Assemblée provisoire et un arbre de liberté fut planté sur la place publique.

Après avoir joué pendant plus de 20 ans un rôle honorable à la cour de Pologne et rempli de nombreuses missions difficiles dans divers pays, Maurice Glayre était bien placé, par sa grande expérience des affaires politiques de l'Europe et par son caractère libéral et conciliant, pour exercer une influence importante dans la révolution vaudoise et helvétique. Il fut président de l'Assemblée provisoire, Préfet national du Canton du Léman, puis membre du Directoire helvétique: il se montra grand patriote, non seulement comme Vaudois, mais surtout comme

Suisse, cherchant, dans la mesure de ses forces, à empêcher que son pays ne tombât sous l'influence exclusive de la France. Il aimait, quand la politique lui en laissait la possibilité, venir se reposer, et soigner ses maux physiques dans sa confortable demeure de Romainmôtier, au milieu d'un cercle modeste de fidèles amis.

Le maréchal d'Ernst était absent le 24 janvier 1798. Il ne revint pas à Romainmôtier. Ses gens emballèrent avec assez de précipitation pour que cet honorable patricien ait eu l'occasion de renvoyer quelques semaines plus tard, de Berne, les coupes de la communion qui se trouvaient égarées dans ses effets.

La Révolution eut, à certains égards, des conséquences fâcheuses pour Romainmôtier.

Cette localité avait été illustre au moyen âge par son monastère et importante à l'époque moderne comme centre d'un riche bailliage. Lorsqu'on apprit, à la fin de mai 1798, qu'elle ne serait peut-être pas même le chef-lieu d'un district, le mécontentement fut grand et l'on envoya une protestation immédiate à Aarau, alors capitale de la République helvétique. Trois semaines plus tard, on tenta de demander que Romainmôtier fût placée à la tête d'un district nouveau à créer. Il fallut se résoudre à n'être plus qu'un chef-lieu de cercle.

Epoque vaudoise. Romainmôtier vécut tranquille pendant le XIX^e siècle. Sa quiétude ne fut guère troublée que par la révolution de 1845 qui agita beaucoup les esprits et eut pour principale conséquence locale la démission des deux pasteurs.

Un quart de siècle plus tard, Romainmôtier sortit de son demi-isolement géographique lorsque fut inaugurée, le 1^{er} août 1870, la voie ferrée Lausanne-Vallorbe.

A ce moment là, l'industrie avait déjà fait connaître Romainmôtier au delà des limites du canton. Maurice de Lerber avait, en 1835, remis en activité une ancienne tuilerie et fondé une usine qui produisit des cloches, de la robinetterie, des pièces de machines et surtout des pompes à feu qui lui donnèrent une solide réputation. La fabrique, qui occupa jusqu'à 150 ouvriers, fournit enfin des feux d'artifices, ils furent l'objet d'un

essai qui eut lieu sur la colline du Morimont et laissa un vivant et long souvenir dans le pays. Quand l'âge fut venu pour Maurice de Lerber, personne ne put le remplacer; la maison périclita et l'usine fut fermée en 1878. D'autres industries ont surgi plus tard: scierie, fabrique de contre-pivots d'horlogerie, fabrique de limes.

Une société de tir des Arquebusiers, fondée avant 1554, fut dissoute en 1799. Au XVIII^e siècle, elle portait le nom d'Abbaye des Arquebusiers et Mousquetaires, et tous les hommes de la terre de Romainmôtier pouvaient participer au tir. Les prix étaient délivrés en étain ou en sel. Le roi du tir pouvait, depuis 1710, choisir entre la franchise d'impôt et une somme de 100 florins livrée par le bailli. Romainmôtier possédait aussi une Abbaye des fusiliers, fondée en 1728, ainsi qu'une Abbaye des Grenadiers qui subsista de 1745 à 1860. Une Abbaye des Agriculteurs exista dès 1804 et s'éteignit en 1877. La localité possède maintenant une Société de tir. Les Revues et Avant-revues eurent lieu à Romainmôtier jusqu'en 1874.

L'ancien syndic Georges Contesse, décédé en 1881, légua à l'Etat de Vaud sa maison et une somme d'argent pour servir à la création d'un établissement hospitalier. Une infirmerie portant le nom du légataire fut fondée et mise à la disposition des cercles de Romainmôtier et de Vallorbe et du district de la Vallée. Elle possède une dotation de 230 000 fr. environ.

En 1870 fut décidée la construction d'une nouvelle maison d'école, qui s'ajouta à l'ancienne. La maison de commune renferme le musée du Vieux-Romainmôtier.

La Société de développement, fondée en 1897, est une de celles qui, dans le canton, ont montré le plus d'activité et contribué à faire connaître et apprécier par de belles publications la localité, ses monuments et ses environs. Elle s'est intéressée à l'érection de plaques commémoratives à la mémoire de Maurice Glayre et du Dr Rob. Cunier. La veuve de M. Glayre et son gendre C.-A. de Lerber firent des legs dont les revenus servent à récompenser le meilleur élève des écoles du village. La fondation Cunier (1913) favorise l'hygiène locale et

la fondation Rochaz (1919) procure des courses scolaires aux enfants de 12 à 16 ans. Romainmôtier a ouvert en 1919, avec les communes voisines, la première école ménagère rurale du canton, et la même année y a vu s'ouvrir l'« Asile des petites familles » pour enfants délaissés.

La paroisse comprenait à l'origine les deux annexes de *Brettonnières* et de *Vaulion*, avec les communes de Bofflens, Croy, Envy, Juriens et Premier. Elle était desservie par un pasteur et un diacre. Celui-ci était spécialement attaché à l'annexe de Vaulion. Sa résidence fut transférée dans ce lieu lorsque, en 1735, Vaulion eut été érigé en paroisse. On créa alors un nouveau diaconat dont le titulaire était chargé de l'annexe de *Brettonnières*. De 1846 à 1849 *Arnex* devint temporairement annexe de Romainmôtier, par suite de la suppression de la paroisse d'Agiez. — Le second poste, supprimé pareillement en 1846, fut rétabli en principe en 1864, mais n'a pas dès lors, été repourvu en fait. — Romainmôtier est depuis 1910 du 4^e arrondissement ecclésiastique. Jusqu'en 1839 il était le chef-lieu de l'un des Colloques de la classe d'Yverdon.

PASTEURS

Jean DE COLOMBIER	1536-1545
Gaspard VÈZE	? -1554
Jean LE COMTE, père.	1554-1564
Toussaint PÈTE, mentionné	1575
N. . . N.	? -1612
Jacob CHAPERON	1612-1623
Antoine FUSY	1624-1628
David DE LESMILLIÈRES	1628-1638
J.-Jaq. LE MERLE	1638-1639
Pierre PAVILLARD	1639-1641
Nicolas PETITPIERRE	1641-1649
J.-Jaq. CRESPIN	1649- ?
Bernard PANCHAUD.	? -1658
Jérôme DE TREYTORRENS	1658-1659
Georges GUERRY	1659-1664
François JORDAN	1664-1689
J.-Bapt. DE SAUSSURE	1689-1719
Jaques COMTE	1719-1720
Louis-Fréd. CARRARD	1721-1730
Isaac-Gabr. CROISIER	1730-1755
J.-Pierre PEREY	1755-1774
Ch.-Louis AGASSIZ	1774-1776
Sam.-Benj. PEREY	1776-1789
Béat-Louis CHATELANAT	1789-1805
J.-François RÉAL	1805-1820
Albert VICAT	1821-1823
Louis PEREY	1823-1842
Auguste GONIN	1843-1845
Vincent BURTIN	1846-1850

Daniel DE BRAY	1851-1856
Charles DULEX	1856-1863
Charles DELORME	1863-1876
Fréd. WANNER	1877-1885
Louis GRAZ	1885-1895
Henri CHASTELLAIN.	1895-1915
Oswald SUBILIA	1915-

DIACRES (Vaulion)

Jean LE COMTE, fils	? -1557
N. . . N.	1557-1585
Pierre GALLANDAT	1585-1591
N. . . N.	1591-1599
Simon DE LA MASE	1599-1599
Etienné BROT	1599-1605
N. . . N.	1605-1614
Josué CRISINEL	1614-1616
Pierre BUISSONNIER	1617-1618
Pierre VIRET	1618-1623
Adam DUCREST	1623-1624
Pierre MACÉ	1624-1629
J.-Franc. CHEVALIER	1629-1630
Abrah. MALINGRE	1630-1631
Claude BURNAT	1631-1632
David CHAMBRIER	1632-1635
J.-Jaq. LE MERLE	1635-1636
J.-Jaq. PAGE	1637-1638
Jaq. TACHERON	1638-1639
David PAGE	1639-1641
Jaques COMTE	1641-1646
Daniel GANDILLON	1646-1652
Isaac MAYOR	1653-1657
Louis RAVEY	1657-1657
Nicolas CAREY	1657-1658
Jaq. (ou Dan. ?) GUIDON	1658-1665
Tobie WARNEY	1665-1671
Pierre PORTEFAIX	1671-1675
Moïse HOLLARD	1675-1677
Pierre FAVEY	1677-1686
Jaques COMTE	1686-1693
Benj. MIMARD	1693-1697
Michel LONGCHAMP	1697-1700
Louis-Fréd. CARRARD.	1700-1707
Pierre-Maurice GLAYRE	1707-1709
Franç.-Emm. DAVID	1709-1710
Gabriel JAQUIER	1710-1714
Pierre GENEVOIS	1714-1722
Isaac-Gabr. CROISIER	1722-1728
J.-François CALAME	1728-1731
J.-Pierre PEREY	1731-1733
Dav.-Nic. VALLOTTON	1733-1735

(Voir la suite à l'art. *Vaulion*.)

SECONDS PASTEURS (Brettonnières)

Charles-Louis AGASSIZ	1735-1737
J.-Pierre AGASSIZ	1737-1739
Rod.-Michel DEMIÉVILLE.	1739-1740
Dav.-Gabr. MAYOR	1740-1741
Pierre-Claude GLAYRE	1741-1744
Jost.-Abr. COLLET	1744-1746
Gamaliel FROSSARD	1746-1747
François CARRARD	1747-1748
J.-Henri CONOD	1748-1755

Alexandre GENEVOIS	1755-1757
J.-Dan.-Louis CHATELANAT	1757-1762
Sam.-Nic. SUGNENS	1762-1762
Pierre-Christophe CARRARD	1762-1764
Godefroi MELIZET	1764-1764
J.-Louis RICHARD	1764-1774
François RÉAL	1774-1774
J.-Franc. DÉTRAZ	1774-1776
J.-Louis PHILIPPON	1776-1777
Fr.-Lis HURT-BINET	1777-1779
Ls-Gabr. PILET	1779-1783
Sig.-Emm. CAND	1783-1785
Béat-Louis CHATELANAT	1785-1789
Fréd. BESSE	1789-1796
J.-Jaq. TISSOT	1796-1797
Christian FAVRE	1797-1801
Gaspard BOURILLON	1801-1805
Georges FAVEY	1805-1806
Henri TURTATZ	1806-1816
Louis PEREY	1816-1823
François DE COPPET	1823-1831
François CRINSOZ	1831-1840
Auguste GONIN	1840-1843
Charles RECORDON	1843-1845

H. V.

Eglise. Le temple actuel de Romainmôtier est, dans ses parties essentielles, le plus ancien du canton. Sa nef et les bas côtés de celle-ci, son transept et l'avant-chœur, remontent au X^e siècle. La voûte de la nef, détruite très probablement à la suite d'un incendie dont l'extérieur des murs porte la trace, a été remplacée au XIII^e siècle par une voûte ogivale.

L'abside centrale, dont les fondations ont été retrouvées en 1905, a fait place, vers la fin du XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e, à un chœur rectangulaire et plus vaste; l'absidiole sud a également disparu peu après et le bas-côté fut prolongé jusqu'à la façade du chevet; cet agrandissement fut probablement exécuté sous le priorat d'Henri de Siviriez, ou après son départ pour Rodez, mais sur ses ordres, de façon que son tombeau pût y trouver place. Enfin, l'absidiolé nord a été prolongée à son tour, au XV^e siècle, sous le prieur Jean de Juys, dont les armes se voient à la clef de voûte de la chapelle qui porte son nom.

Le narthex, à 2 étages, a été édifié au XI^e siècle, et enfin le porche remonte au XIII^e siècle.

Nous n'entrerons pas ici dans une description détaillée de l'architecture des diverses parties du temple, nous bornant à relever la massivité des

colonnes de la nef, qui ne paraîtraient plus aussi inutilement lourdes, si la voûte en berceau et pesante qu'elles supportaient à l'origine existait encore et n'avait pas été remplacées par des voûtes beaucoup plus légères d'aspect aussi bien qu'en réalité; l'intérêt que présentent les chapiteaux, les culs-de-lampe, les clefs de voûte, dont les plus anciens sont d'une simplicité qui rapproche singulièrement de l'époque de l'art barbare; on peut trouver là comme un résumé du développement de la sculpture décorative religieuse du X^e au XV^e siècle.

On peut aujourd'hui se représenter non seulement ce qu'était le cloître gothique, construit vers la fin du XIV^e siècle et le commencement du XV^e et dont il ne subsiste plus, en place, que quelques culs-de-lampe, ogives et amorces de nervures sur la façade du bas côté sud du temple, ainsi que les bases des piliers de la porte nord-ouest, devant la façade sud du narthex et une chapelle aménagée dans la muraille de celui-ci; on peut aussi se faire une idée assez exacte du cloître roman qui l'a précédé et dont de nombreux vestiges ont été retrouvés (1913-14), dans les murets du cloître gothique, démolis lors de l'abaissement du chemin sud et du terrain adjacent, sous lequel retombaient les fondations des cloîtres. Le plan du cloître gothique a pu être rétabli en entier.

Mais entre toutes les trouvailles intéressantes faites, la plus précieuse est sans doute la partie centrale d'un ambon remontant au VIII^e siècle, et de quelques fragments de ses accotoirs, qui en ont permis la reconstitution entière et sa mise en place, en 1915, dans le chœur.

Le temple est riche en peintures de tous genres datant du X^e au XV^e siècle. C'est au XIII^e siècle surtout que de nombreuses fresques, dont quelques-unes très remarquables, couvrirent une partie des murs; les colonnes, les arêtes, les frises, les voûtes de la plupart des travées reçurent aussi une décoration artistique qui augmente encore beaucoup la valeur historique de l'édifice.

Les stalles construites sous le prieur Jean de Seyssel, dont les armes se voient sur les montants de plusieurs d'entre

elles, ont été restaurées et sont d'un réel intérêt; on remarquera spécialement le caractère oriental et sauvage des figures des miséricordes de l'une d'elles.

Les cloches ne sont pas très anciennes: la plus vieille est de 1595; la plus grosse et la plus intéressante en raison des motifs décoratifs qu'elle porte, remonte à 1723; la troisième enfin qui a remplacé en 1897 la petite cloche, abîmée, et provient de St-François de Lausanne, n'est que de 1810 et ne présente aucun caractère remarquable.

Ajoutons que le clocher est du X^e siècle sans doute, mais que sa flèche est de la période bernoise.

Enfin notons que le bâtiment qui se trouve dans la prolongation du transept sud, auquel il était autrefois relié par une tour surmontant une porte donnant accès au cloître, est le monastère; on y voit encore, ouvertes ou murées, les premières avec leurs grilles du XV^e siècle, les fenêtres des cellules; que le monument dénommé le Château n'est autre que le Prieuré, construit évidemment sous Jean de Juys, dont les armes se voient au chapiteau d'une colonne du rez-de-chaussée, mais que son aile nord a été édifiée par les baillis bernois, et qu'à côté des restes des murs d'enceinte du couvent se voient encore trois tours, dont celle dite de l'horloge a été restaurée en 1911; les amateurs d'archéologie trouveront encore à Romainmôtier quelques vieilles maisons, assez bien conservées, dont quelques-unes du XVI^e siècle, et peut-être plus anciennes.

H. C.

BIBLIOGRAPHIE. — Fréd. de Charrière: *Recherches sur le couvent de Romainmôtier*. M. R., t. III. — Fréd. de Gingins: *Notice sur un monument sépulcral du XIV^e siècle, découvert à Romainmôtier*. M. R., t. III. — Fréd. de Gingins: *Cartulaire de Romainmôtier*. M. R., t. III. — Fréd. de Charrière: *Pièces justificatives faisant suite au dit Cartulaire*. M. R., t. III. — Blavignac: *Histoire de l'Architecture sacrée*. — Dr R. Rahn: *Grandson und zwei Cluniacenserbauten in der Westschweiz* (*Ind. d'Anliq. Suisse*, t. XVII). — Emma Reinhart: *Die Klosterkirche von Romainmôtier*. — *Histoire de Romainmôtier*, publiée par la Société de Développement de Rom., Lausanne 1902. — A. Naf: *Eglise de Romainmôtier* (*Ind. d'Anliq. Suisse*, n^o 4, 1905-1906). — M. Besson: *St-Ro-*

main est-il, le fondateur de Romainmôtier? (*Rev. hist. vaud.* 1904.) — *Le vieux Romainmôtier*. Album publié par la Soc. de Développ. de Rom. 1917. — *Romainmôtier en 1685* (*Rev. hist. vaud.* 1909). — *Vieilles Choses* (*Rev. hist. vaud.* 1909). — Eug. Rochaz: *Comment Orbe est devenu chef-lieu de district*. (*Rev. hist. vaud.* 1919.)

ST-MICHEL. Com. de l'Abbaye, c. du Pont, d. de la Vallée, 1109 m. Propriétés et maisons à 1 km. à l'E. de l'Abbaye, au-dessus de la route du Pont. Ce lieu tire son nom de Michel Perthet qui, à l'Abbaye, avait été chargé, pendant longtemps, de l'entretien de l'église.

SÉCHEY (Le). Com. du Lieu, c. Pont, d. La Vallée. 1048 m. Petit village à 2 km. au N.-O. du Lieu, sur la route qui conduit aux Charbonnières et au Pont. Il est situé au pied de la grande forêt du Risoux. Station du chemin de fer du Pont au Brassus. 154 hab. de la paroisse du Lieu. — P.-t. Son nom provient sans doute des terrains arides et secs que l'on y trouvait.

C'est vers 1525 que les premiers défrichements furent faits dans cette contrée par Jaques Piguet du Lieu. Les familles Perrod et Meylan furent les premières à y construire. Les premières maisons se trouvaient dans les prairies à l'orient du village actuel. Elles furent détruites probablement par un incendie. Ce village posséda autrefois une tannerie.

Les habitants du Séchey avaient construit une chapelle en 1766. Ils demandèrent à la Classe d'Yverdon d'autoriser le pasteur à en faire la dédicace; cela leur fut refusé.

Un incendie a détruit cinq maisons au Séchey le 23 août 1884.

Agriculture, exploitation des forêts, horlogerie.

SOURCES : Favey. — L. Reymond, *La Vallée de Joux*, p. 64-65.

SENTIER (Le). Com. et c. du Chenit, d. de La Vallée. 1022 m. Localité principale et chef-lieu de la com. et du c. du Chenit et du district de la Vallée. Le village est situé à 1 km. du lac de Joux, sur la route du Pont au Brassus par la rive gauche (Le Lieu). Ses maisons s'échelonnent sur les deux côtés de la route, au bas d'une côte couverte de champs et de forêts. Diligence pour le Pont par la rive droite (l'Abbaye). Station de la ligne du Pont (10 km.) au Brassus (3 km.). 89 maisons. 871 hab. P.-T.-t.

Le village du Sentier est relativement moderne. En 1544, la contrée était encore complètement inculte, couverte de marécages près de l'Orbe et de forêts sur les pentes environnantes. A cette époque-là, quelques hardis colons de la commune du Lieu allèrent s'y établir et commencèrent à défricher (*essarter*). Ils rencontrèrent parfois de bons pâturages pour nourrir le bétail qui était leur ressource essentielle. Une des routes construite à travers la plaine marécageuse, faisait communiquer le Lieu avec le Campe et Orient. En suivant un *Sendey* ou sentier qui se détachait à droite de cette route, on arrivait vers ces nouvelles fermes, maisons du *Sendey* ou du *Sentier*, nom qui est resté à la localité. Vers 1598, un Çapt du Solliat y bâtit une maison qui fut achetée, en 1643, par les comuniers du Chenit ; ils y établirent d'abord une école et, en 1719, la convertirent en hôtel de ville.

Lorsque, après mille difficultés, la commune du Chenit se constitua en 1646, en se séparant de celle du Lieu, le Sentier fut choisi pour en être le chef-lieu.

En 1803, le village devint le chef-lieu du nouveau district de la Vallée.

PAROISSE. Au commencement du XVII^e siècle, les habitants étant au nombre de 310, fondèrent un modeste édifice religieux et obtinrent qu'un diacre des pasteurs du Lieu et de l'Abbaye viendrait chaque dimanche y célébrer un culte. Cette petite colonie parvint à construire ce temple par ses seules ressources, sans que le Lieu voulût y contribuer en rien. Le gouvernement de Berne fit don de la cloche, datée de 1612; elle pesait 675 livres. Elle fut livrée à Berne à Pierre Lecoultre qui l'amena par Morat et Yverdon. Elle fut mise en branle pour la première fois le jour de Noël 1612. Elle était ornée de trois écussons, dont deux bernois et un portant la couronne impériale avec un aigle à deux têtes. L'église fut terminée en 1613. Un différend survint à propos du culte entre les paroisses du Lieu et de l'Abbaye et la nouvelle paroisse du Chenit. Les pasteurs du Lieu et de l'Abbaye prétendaient qu'en leur absence, le ministre du Chenit devait les remplacer dans leurs églises et ses paroissiens aller au culte du Lieu ou de l'Abbaye, laissant ainsi leur temple inutile. Les paroissiens du Chenit obtinrent que leur pasteur prêcherait chez eux tout d'abord et, si possible, au Lieu et à l'Abbaye, mais à « bien plaisir ».

Vingt-sept diacres du Lieu se succédèrent au Sentier jusqu'en 1704 où la commune du Chenit put enfin posséder un pasteur résidant au Sentier. « En l'année 1704, dit le registre de la paroisse, à l'instance du très honoré Seigneur David Tschiffeli, bailli de Romainmôtier, Leurs Excellences, nos souverains seigneurs, ont établi un troisième ministre en la Vallée, qui a été placé en l'Eglise du Chenit. Les trois communes ont été exhortées par le dit seigneur Bailli de contribuer quelque chose volontairement pour cela. La commune de l'Abbaye a fourni cent écus blancs, celle du Lieu mille florins et celle du Chenit cinq cents florins, outre le charriage de la plus grande partie du marin (bois de construction) pour la cure qui a été bâtie au Chenit aux frais de Leurs Excellences ».

En 1725, le temple était devenu trop petit pour une population qui était montée à 1360 habitants. Il fallut construire une nouvelle église. Les communiers tra-

vaillèrent en corvées volontaires à la construction du nouvel édifice. « Tout fourmillait de monde, dit le chroniqueur Nicole, qui travaillait avec un accord semblable à celui des abeilles. Il n'y eut, pendant ces travaux aucun chagrin, aucun démêlé; au contraire, on voyait de tous côtés régner le plaisir et la joie, et tout s'exécutait si bien que rien ne manqua sur place dès que l'ouvrage fut commencé, et que le succès fut beaucoup plus heureux qu'on n'aurait pu l'espérer ».

L'église ne coûta que la somme de 8000 florins, déboursés par la commune. Le gouvernement de Berne donna une nouvelle cloche qui pesait dix-sept quintaux. Elle était ornée de plusieurs écussons; l'un était aux armes du trésorier Louis de Watteville, un autre avec celles du bailli de Romainmôtier, Georges Imhof, un troisième montrait les armoiries du Chenit. Des inscriptions rappelaient le nom du fondateur (Abr. Gerber) et celui des magistrats de la commune. Elle fut fondue en 1727.

Ces cloches ont été détruites, comme le temple lui-même, dans l'incendie de 1898. La population a montré, à cette époque, le même zèle qu'en 1725, pour édifier une nouvelle église plus grande.

Le décret du 19 décembre 1833 ayant créé la suffragance du *Brassus*, la paroisse du Chenit prit dès lors le nom de paroisse du *Sentier*. Elle comprend la partie nord de la commune, soit le Sentier, l'Orient de l'Orbe, les Aubert et Le Solliat, et appartient, de même que les trois autres paroisses de la Vallée, au 4^e arrondissement ecclésiastique.

PASTEURS

(Pour les temps antérieurs à 1704 voir les listes des pasteurs de *L'Abbaye* et, dès 1612, du *Lieu*.)

Abr.-Nicole MALHERBE	1704-1710
Abrah. COURLAT	1710-1714
Gabriel JAQUIER	1714-1719
Philippe BRIDEL	1719-1747
Chs-Ls AGASSIZ	1747-1774
J.-Franç. RÉAL	1775-1783
Fr.-Ls TROLLIARD	1783-1793
Jost-Fr. MÜLLER	1793-1800
Christian FAVRE	1801-1806
J.-Gaspard BOURILLON	1806-1812
Henri JACQUES	1812-1823
Samuel BROUSSON	1823-1828
François CRINSOZ de Cottens	1829-1831
Maximil. CHATELANAT	1831-1832

SÉPEY

Adolphe BAUTY	1832-1837
Fréd. MICHAUD	1837-1842
Phil.-Emm.-Fréd. DE TREY	1842-1844
Charles PORTA	1844-1845
Jean FONTANNAZ	1846-1852
Louis DEYTARD	1852-1859
Charles RAPP	1859-1865
David MÖHRLEN	1865-1871
Eugène RAPIN	1871-1876
Georges DÉCOMBAZ	1876-1878
Fernando MUNOZ-DE LÉON	1878-1900
Alfred GAYDOU	1900-1906
Fritz WÜTRICH	1906-1918
Alfred CHENAUX	1919-

H. V.

La communauté de l'Eglise libre du Chenit
a eu les pasteurs suivants :

Charles PORTA	1847-1850
Henri CHATELANAT	1850-1855
Jaques LAUFER	1855-1860
Charles MARGUERAT	1860-1866
Frédéric RAMBERT	1867-1869
Aloïs BERTHOUD	1869-1872
Jules WALTHER	1872-1874
Edouard HERZOG	1874-1877
Marc WISSA	1878-1878
Jean BERTHOUD	1879-1883
Daniel REY	1884-1889
Jules RACCAUD	1889-1895
Jean RAMBERT	1896-1904
Paul JACCARD	1905-1914
Pierre JEANNET	1914-1920

Il exista régulièrement une école au Sentier dès 1688. Outre les écoles primaires, le Sentier possède aujourd'hui un collège industriel mixte et une Ecole d'horlogerie.

La localité a pris une grande extension au cours du XIX^e siècle; l'ouverture du chemin de fer Pont-Brassus a donné une nouvelle impulsion à son développement. On trouve au Sentier toutes les ressources intellectuelles, scientifiques, médicales, etc., des autres chefs-lieux de district. Il y paraît un journal : *Feuille d'avis de la Vallée*. Sociétés de chant (Soc. de chant sacré, fondée à l'époque du pasteur Réal), de musique, de tir, de gymnastique, etc. Salle de spectacles. Agriculture, scieries, fabriques d'horlogerie, pignons, rasoirs, burins. Hôtels et pensions d'été.

SOURCES : *Dictionnaire*. — Fritz Wütrich, pasteur. — L. Reymond : *La Vallée de Joux*. — Dr Meylan : Les cloches du Sentier (*Rev. hist. vaud.* 1900, p. 28).

SOLLIAT(Le).Com.du Chenit,d.de La Vallée. 1063 m. Village à 1 ¹/₂ km. au N. du Sentier à gauche de la route du Lieu et à son point de jonction avec celle de Derrière la Côte. 19 mais. 179 hab. Station de la ligne du Pont-Brassus: *Solliat-Golisse*. Poste, téléph. Ecole primaire. — Agriculture, horlogerie. — Exploitation des forêts.

C'est au milieu du XVI^e siècle que Jaques Piguet défricha des terres au *Souliard-à-l'Ours*. Ce nom d'où est dérivé celui de *Solliat* désignait alors un marais fangeux, maintenant desséché, à l'E.

du village où les ours, paraît-il, aimaient à venir se vautrer quand ils étaient les paisibles habitants de ces lieux. Le Solliat était entouré par les *Hautes-Joux-Noires*. C'est là que vinrent se fixer les frères Nicolas et Jean *Quat* dont les descendants ont pris le nom de Capt.

L. Reymond : *La vallée de Joux*, p. 84.

SUR LE CRÊT. Com. et c. du Chenit, d. de La Vallée. 1025 m. Hameau de 10 maisons et 120 hab. environ, à 2 km. à l'E. du du Sentier, au-dessus de la route du Brassus à l'Abbaye, rive droite de l'Orbe, près de l'Orient.

VALLORBE (Com. de), 770 m. Le territoire communal se compose du vallon situé entre la chaîne de la Dent de Vaulion au S. et le Mont d'Or au N. et renferme le cours de l'Orbe dès la source bien connue de cette rivière jusqu'à 2 km. en aval du Day. Il est limité au N. par la France (Départ. du Doubs), à l'E. par les territoires de Ballaigues, des Clées et de Premier, au S. par celui de Vaulion, au S.-O. par celui de l'Abbaye et à l'O. par celui du Lieu.

Le grand village de Vallorbe est divisé par l'Orbe en deux parties dont la plus importante, située sur la rive gauche, est dominée par la gare internationale de la voie ferrée Lausanne-Paris. Une route conduit à Ballaigues (5 km.) et à Orbe (16 km. à l'E.), une seconde à Croy et à La Sarra (18 km. au S.-E.), une troisième au Pont par le col des Epoisats, au pied de la Dent de Vaulion et une quatrième à Jougne (6 km. au N.). Outre la gare de Vallorbe, la com. renferme encore la station du Day où la ligne du Pont-Brassus se sépare de celle de Lausanne-Paris. — P.-T.-t.

La commune renferme les hameaux de *La Dernier*, du *Day* et des *Eterpas* et les groupes de maisons moins importantes de la *Frasse*, des *Grands-Crêts*, des *Grands-Bois*, *Grange-Neuve*, la *Montagne*, *Montougy*, *Poimbœuf*, la *Raz* et les *Revinnoz* (voir ces noms).

STATISTIQUE. Population : 4309 hab. Il y en avait 1148 en 1803, 1676 en 1860 et 3279 en 1900.

Surface du territoire : 2295 ha. dont 115 en prés, 488 en champs, 1293 en forêts et 357 en pâturages. Taxe des bâtiments 9 778 045 fr. (1 381 300). Taxe des terres 2 098 553 fr. (660 000). Dettes hypothécaires 2 769 995 fr. (704 000). Nombre de maisons : 345.

Nom. Ecclesiam de *valle Urbe*, 1148 (*Cart.*

Rom., p. 487), *Valorbes*, 1219, 1228, 1266, 1272 (ib., pp. 314, 486, 569; *Cart. Laus.*, p. 18); *Vallorbes*, 1488 (M. R., III, pp. 755-7).

L'orthographe moderne a eu tort d'enlever à ce nom, comme à celui de Lignerolle, l's finale dont elle a indûment gratifié Ballaigues. La forme patoise, d'accord avec la plupart des anciennes mentions, a une désinence plurielle; or cette désinence est incompatible avec l'opinion courante, déjà reflétée par la mention de 1148, suivant laquelle Vallorbes signifierait « la vallée de l'Orbe ».

ARMES. D'or à la bande onnée d'azur, chargée d'une truite d'argent.

HISTOIRE. *Origine.* — *Le Prieuré.* Un cell ou hache gauloise fut trouvé en 1817, lors de la fondation d'une maison et une monnaie romaine fut découverte sous un sapin déraciné. Ces faits n'impliquent aucunement la présence d'une population sédentaire dans la région à ces époques reculées.

Il faut arriver à la date 1139 pour trouver, dans une bulle du pape Innocent II, la mention de ce vallon et de sa chapelle dont l'obédience (*obedientiam*) était confirmée au couvent de Romainmôtier. Neuf ans plus tard, cette chapelle est qualifiée d'église que l'évêque de Lausanne, Amédée, donne au prieur de Romainmôtier, lequel la reconnaît de sa juridiction.

Un prieuré de Bénédictins de l'ordre de Cluny fut créé bientôt dans la localité sans que l'histoire fasse mention du nom de son fondateur et de la date de son érection. Frédéric de Gingins croyait cependant qu'en 1219, ce prieuré aurait déjà accensé des terres à Colombier en faveur de l'abbaye du lac de Joux.

Cette maison religieuse demeura toujours dans une situation économique très précaire et les redevances perçues sur les rares abergataires du vallon étaient bien modestes. Le prieur Guillaume acheta cependant une vigne au territoire de Dullit en 1271 pour le prix de 27 livres. Les hommes de Vallorbe devaient amener le vin au prieuré aux frais du prieur. Les religieux furent toujours peu nombreux. En 1321, le prieur de Romainmôtier exposa à l'abbé de Cluny, son supérieur, que la maison de Vallorbe était tellement dénuée de ressources qu'elle ne pouvait entretenir le prieur,

un moine qui y résidait de temps en temps et le curé qui avait sa mense avec eux. Il proposait en conséquence que ce prieuré fût réuni à celui de Romainmôtier. Cette demande fut agréée, après une enquête et, dès la même année, Vallorbe fit partie de la terre de Romainmôtier.

Le prieuré de Vallorbe se trouvait vers le cimetière actuel, au lieu-dit sur le *Monti* (église). Le patron paraît avoir été saint Pancrace. Trois prieurs seulement sont connus : *Willerme*, de Brussins; *Willerme*, dit Charpil, en 1271 et *Jaques de Dizy*, en 1321.

Domination du prieuré de Romainmôtier. Après un siècle environ du nouvel ordre de choses, la population de Vallorbe ne se composait encore que de 14 chefs de famille, ce qui s'explique sans doute par la circonstance suivante :

Les hommes de Vallorbe étaient libres, payaient peu de censes, mais ils étaient soumis, pour leurs terres, à la taille à miséricorde. Cette situation était misérable et les colons ne pouvaient cultiver leurs terres avec courage puisqu'ils étaient toujours dans la crainte de voir le fruit de leur peine leur être enlevé par un maître avide.

Pour sortir de cet état les habitants s'adressèrent en 1403, au prieur de Romainmôtier, Jean de Seyssel. Celui-ci écouta leurs plaintes avec bienveillance et les prit sous sa protection. Il assembla aussitôt les religieux en un Chapitre, leur exposa la question et, dans la même séance, fit décider l'affranchissement des gens de Vallorbe de la taille à miséricorde, mais à la condition qu'ils demeureraient *hommes liges* du prieuré et que leurs possessions seraient soumises à la main morte, selon l'usage de la terre de Romainmôtier. Les requérants versaient en outre une somme de 40 fr. de bon or pour obtenir cette concession et s'engageaient à payer désormais une redevance annuelle de 20 livres pour l'ensemble de leur communauté.

Cette concession devint une cause de prospérité pour la commune et les habitants le comprirent fort bien.

Pendant la guerre de Bourgogne, en 1475, lors de la prise des Clées par les Suisses, les localités voisines furent victimes de leurs déprédations. Vallorbe fut visitée aussi par eux; les archives

furent fouillées et l'acte important signé par Jean de Seyssel fut tellement détérioré qu'il n'était plus possible de le produire devant une cour de justice. Les communiers s'adressèrent en 1488 au vicaire de Romainmôtier pour le prieur François de Savoie afin qu'il voulût bien en délivrer un *vidimus* qui eût l'autorité de l'acte primitif, ce qui leur fut accordé.

Depuis la concession de Jean de Seyssel, les habitants de Vallorbe étaient exempts de toute taille moyennant 20 livres réparties entre eux suivant l'étendue de leurs terres. Ils devaient cependant encore la dîme des grains, le terrage ou impôt en nature sur les terres arables, les corvées de charrue, de faux et de râteau dans le domaine que le seigneur possédait à Vallorbe, les charrois de vin pour le couvent, dus par les propriétaires d'un cheval, les redevances pour le four et le moulin et, enfin, la dîme du bétail et de la moisson qu'ils livraient au curé. En 1487, ils obtinrent de ne payer que la simple dîme et le terrage fut remplacé par une somme de six deniers par pose.

Ces charges étaient encore lourdes et l'agriculture ne se développait que lentement. Au XV^e siècle, on ne cultivait encore que l'orge et l'avoine et cela sur 168 poses seulement. Les prés comptaient pour 504 seytorées ou journées de faux; le reste du territoire était composé de pâturages communs.

Les habitants possédaient le droit de défrichement dans tout le vallon. Il suffisait d'obtenir de l'autorité communale une autorisation qui était accordée facilement puisqu'elle tendait à alléger la redevance annuelle de 20 livres en la faisant répartir entre un plus grand nombre de personnes. De là la multitude de petits hameaux et maisons foraines qui existent sur les deux flancs de la vallée.

Pour rendre la justice et administrer les biens du couvent, le prieur de Romainmôtier possédait à Vallorbe deux officiers : un *mayor* et un *mestral*. De la cour du mayor, on pouvait en appeler à celle du mestral et de cette dernière au châtelain de Romainmôtier. Cette organisation subsista jusqu'en 1613 où le gouvernement de Berne remplaça les deux magistrats par un châtelain. Les appels furent portés devant la cour baillivale de Romainmôtier.

Epoques bernoise et vaudoise. — Franchises. La domination de Berne fut avantageuse pour Vallorbe dont les habitants obtinrent successivement divers allègements aux charges encore nombreuses auxquelles ils étaient assujettis. La redevance très lourde appelée la « gerbe d'été » que le prieur de Romainmôtier prélevait sur les personnes mariées et les veufs fut modifiée en 1583 de manière à faciliter les personnes de condition modeste. La « Cense des Clées », sorte de taxe militaire, fut réduite de moitié en 1589. Ils obtinrent aussi en 1591 que le droit de main morte, qui entravait le développement de la localité, fût remplacé par le lod ou droit de mutation, comme cela avait été le cas ailleurs. Enfin, en 1586, la dîme de l'orge et de l'avoine fut en fait remplacée par une redevance fixe.

Administration communale. Le gouvernement de Berne favorisa aussi la localité en lui laissant plus de liberté d'action et en développant ainsi une vie communale plus intense et profitable au développement de la contrée et de l'initiative privée. La commune s'organisa peu à peu et posséda, dès 1708, sa constitution définitive sous la forme d'un règlement de 26 articles.

Les autorités locales étaient les suivantes :

La *généralité* ou assemblée de tous les bourgeois ;

le *Conseil des vingt-quatre*, soit le Conseil communal de l'époque ;

le *Conseil des douze*, sorte de Municipalité ;

les deux *Gouverneurs* ; il y avait un Grand gouverneur qui présidait les conseils, dirigeait l'administration et gérait la bourse communale et un Petit gouverneur qui s'occupait de la police et de la bourse des pauvres ;

le *Secrétaire communal* était choisi par les deux conseils avec l'approbation du bailli ;

les *attaverners* taxaient le pain, le vin, etc., vérifiaient les poids et mesures, etc. ;

les *messeillers* étaient préposés à la police, à la garde des forêts, des pâturages, etc. ;

les *forestiers*.

Différends avec la Franche-Comté. Les relations des « Vallorbiens » avec leurs voisins de la Franche-Comté furent

mauvaises pendant de nombreuses années. Les Francs-Comtois cherchaient à reculer leur frontière et causaient maintes déprédations dans les forêts. Les gens de Vallorbe se décidèrent, en 1578, à faire chez leurs voisins une incursion au cours de laquelle ils détroussèrent et maltraitèrent plusieurs personnes. Cinq ans plus tard, le commissaire Mayor chercha inutilement à mettre fin au différend qui se manifesta par de nouvelles voies de fait et de nouvelles dévastations dans les régions contestées.

En 1634, enfin, des ambassadeurs de Berne et du roi d'Espagne qui possédait alors la Franche-Comté, se rencontrèrent au village des Rousses pour déterminer définitivement la frontière. Les discussions furent aussi longues que vives et, l'année suivante on allait se séparer sans avoir abouti lorsqu'on se décida à faire appel aux premiers intéressés en les priant de modérer mutuellement leurs prétentions. C'est ainsi que la frontière actuelle put enfin être déterminée. Il en résulta de grands avantages pour les propriétaires et pour les bonnes relations entre voisins. C'est ainsi que peu de temps après, au cours de la guerre de Trente ans, des armées suédoises ayant fait des incursions dans la Franche-Comté, les habitants de Rochejean vinrent se réfugier à Vallorbe avec leurs effets les plus précieux parmi lesquels se trouvaient les cloches de leur église qu'ils rapportèrent chez eux lorsque les dévastateurs eurent disparu définitivement.

Moulins. Isolé des contrées voisines par la distance et de mauvais chemins, le village eut de bonne heure un moulin au bord de l'Orbe, un peu en aval de celui qui a été construit au milieu du XIX^e siècle. Il appartenait au couvent de Romainmôtier qui l'abergeait à des tenanciers ou aux bourgeois en échange d'une coupe d'orge par feu. LL. EE. le laissèrent à la commune qui y plaça une seconde paire de meules en 1624. Le moulin fut reconstruit et agrandi en 1715. Il renfermait en outre une scie, une huilerie, un pressoir à fruits et un battoir pour le chanvre.

Four. Le four banal fut d'abord la propriété du seigneur qui le laissa bientôt au curé à titre de bénéfice. Berne s'en empara et le remit en abergement aux

autorités locales qui le possédèrent enfin complètement et l'affermèrent chaque année à un tenancier, obligé de fournir le pain accordé aux pauvres. Le four banal exista pendant plus de trois siècles sous le bâtiment qui servait de maison de commune.

Pêche. Les truites de l'Orbe furent appréciées de tout temps et les seigneurs réglementèrent la pêche pour empêcher la disparition du poisson. A l'époque de la domination de Romainmôtier, le prieur avait seul le droit de tendre des filets dans la rivière; le curé pouvait y placer une nasse; quant aux habitants, ils ne pouvaient y pêcher qu'avec la ligne et la « trouble ».

En 1495, Claude de Franquefort (Matthey) obtint du prieur le droit d'établir une nasse à proximité de la Ferrière (de *La Dernier*) qui lui avait été affermée, à condition de livrer chaque année quatre douzaines de truites au couvent le jour de la Toussaint.

Le gouvernement bernois maintint ces restrictions. Le bailli défendit même en 1679, de vendre du poisson à des étrangers.

Un établissement de pisciculture fut créé près du pont de l'Orbe vers le milieu du XIX^e siècle. Jusqu'alors (1853) un fermier de l'Etat de Vaud obtenait, moyennant une finance de 270 fr., le droit de tendre des filets dans la rivière.

Dès lors cette question est régie par la loi sur la pêche.

Sociétés de tir. Au cours du XVI^e siècle, il fut fondé à Vallorbe une abbaye des arquebusiers dont on connaît le règlement de 1594, confirmation d'un autre plus ancien. Chaque année, au printemps, avait lieu le « tirage du roy » pour lequel Berne accordait un subside de 60 florins et Vallorbe un autre de 50 florins, à condition que les prix fussent en étain. Quant au roi du tir, il obtint dès 1599, l'exemption de toute taille, lod, péage et contribution pendant l'année de sa royauté.

Il y avait encore deux autres « abbayes » à Vallorbe : l'Abbaye des Grenadiers, fondée en 1722 en souvenir de la bataille de Villmergen, qui subsista jusqu'en 1800 et celle des Fusiliers ou Abbaye de l'Ascension (du jour de son tir), qui exista de 1735 à 1840.

Population. On connaît pour Vallorbe mieux que pour bien d'autres localités vaudoises, les principales fluctuations du nombre des habitants.

Voici les principaux chiffres connus :

21 feux	en	1371
14 chefs de famille	»	1403
15 feux	»	1488
12 feux	»	1529
1002 habitants	»	1703
230 ménages	»	1754
905 habitants	»	1764
1098 »	»	1774
1122 »	»	1799
1148 »	»	1803
1265 »	»	1814
1339 »	»	1816
1435 »	»	1837
1502 »	»	1849
1491 » premier recens. fédéral	»	1850
1676 »	»	1860
1983 »	»	1870
3279 »	»	1900
4309 »	»	1910

Peste. L'épidémie remonta souvent la vallée jusqu'à Vallorbe, du XV^e au XVIII^e siècle; on cite surtout d'une manière certaine les années 1505, 1545, 1550, 1572, 1597, 1613, 1628 et 1713. Celle-ci fut la dernière, mais aussi une des plus meurtrières.

Incendies et autres calamités. Le gel, les orages et surtout les incendies vinrent parfois désoler la contrée.

« Le 7 janvier 1709, dit un registre de l'époque, il arriva par la permission de Dieu, une grande froidure et gelée pendant que le Conseil était assemblé pour la reddition des comptes de commune dans la maison de M. David Grobéty, receveur au château de Romainmôtier. Quoique la platine (?) fût très chaude, qu'il y eût dans le poisle, le peuple, et trois chauderons pleins de braize.... le vin glaçait dans les verres sur la table devant les conseillers. Tous les blés furent perdus cette année-là. L'on ne fit pas un pot de vendange dans les vignobles » de La Sarra à Grandson.

En février 1702, un grand orage endommagea l'église et beaucoup de maisons. Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1736, 80 maisons éprouvèrent des dommages et nombre de toits furent emportés par l'ouragan. Le 27 février 1860, un autre météore du même genre fit de nouveau de grands dégâts.

Plusieurs incendies ont modifié profondément l'aspect de la localité pendant le XIX^e siècle. Le 4 septembre 1845, 16 bâtiments furent détruits. Le 10 mai 1876, les forges des Eterpas furent la proie des flammes et, comme il y avait une forte bise, on put craindre que les étincelles ne provoquassent un désastre au village lui-même.

Le plus important sinistre fut celui qui éclata le 7 avril 1883, vers 8 heures et demie du matin, à la suite d'une série de jours de beau temps, ce qui avait desséché les bardeaux qui recouvraient la plupart des maisons. La bise soufflait avec une grande violence. Le feu commença dans la maison Bosshardt, au-dessus de la Croix-Blanche et se répandit avec une rapidité telle qu'au bout de quelques heures 103 bâtiments étaient détruits et 200 ménages délogés. Un vieillard, Louis Vallotton, resta dans les flammes et sous les débris de sa maison dont il avait voulu, au dernier moment, sortir des papiers de valeur qui lui avaient été confiés un instant auparavant par un voisin. Les secours étaient arrivés de tous les côtés par les différentes routes et par des trains spéciaux qui amenèrent les pompes de Pontarlier et de Jougne, de Lausanne et des localités situées sur la voie ferrée. Les pertes matérielles furent évaluées au premier moment à 1,500,000 francs, sans parler des papiers de valeur, argent, etc., que l'on avait dû abandonner.

Plus récemment, dans la nuit du 13 au 14 février 1904, un nouvel incendie a détruit un groupe de 12 maisons, de l'autre côté de la rivière, de sorte qu'il ne reste que de rares vestiges de la localité ancienne.

Ecoles. La première mention officielle d'une école date de 1688. Une seconde classe fut ouverte en 1712 et une troisième en 1778; une classe de filles fut créée aussi la même année. En 1712, l'unique régent recevait, outre un logement, un jardin et seize quarterons d'orge, 306 1/2 florins. Il devait aller lui-même percevoir, à quatre reprises et par « quartier », la moitié de cette somme chez les parents de ses élèves qui, dit le registre, « lui faisaient beaucoup de mépris et d'avaries ». Dans ces conditions déplorables, on put voir un maître qui, devenu vieux, fut obligé de se faire tau-

pier et même de recourir à la mendicité. Encore ne lui permettait-on de ne mendier que le dimanche. Le salaire fut ensuite augmenté de quelques quarte-rons d'orge « à la St-Michel », des étrennes « à la visite », de gratifications extraordinaires et d'un « pot de vin pour les cloches ». Le premier régent, qui était chargé de l'enseignement religieux, recevait en outre 20 batz de chaque catéchumène reçu et 10 batz de chacun de ceux de la seconde classe. Jusqu'en 1827, les écoles furent logées à la maison de commune. Un bâtiment spécial fut construit cette année-là à proximité de l'église. Plus récemment, en 1915, un nouveau et superbe édifice scolaire a été inauguré. Sa construction a coûté 615,000 francs auxquels il faut ajouter 70,000 fr. consacrés à la construction d'une superbe halle de gymnastique. Vallorbe possède maintenant : une Ecole secondaire avec sections classique et scientifique, une Ecole supérieure de jeunes filles, 15 classes primaires, celle du Day y compris, deux classes enfantines, une classe de développement et une Ecole ménagère obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 16 ans. Un maître spécial enseigne les travaux manuels sur bois aux garçons de 14 à 16 ans et un autre la gymnastique. Trois maîtresses enseignent la couture. Le budget de l'instruction publique atteint 110,000 fr. environ.

Eglise. L'église paroissiale de Vallorbe fut, jusqu'en 1712, celle de l'ancien monastère, dédiée à saint Pancrace. Le curé jouissait de la cure, de divers fonds de terre, d'une pension annuelle de deux sols et trois deniers, et de divers petits privilèges dont le principal était de pouvoir se procurer les excellentes truites de l'Orbe au moyen d'une nasse.

Il exista dès 1414 une confrérie du Saint-Esprit dont les biens constituèrent, après la Réformation, la Bourse des pauvres. A la même époque, le pasteur bénéficia des biens de l'ancienne cure, et ceux du prieuré passèrent à LL. EE.

L'église de Saint-Pancrace, trop éloignée du village, fut remplacée en 1712 par l'édifice actuel dont l'architecte et directeur des travaux fut Jean-Gaspard Martin, d'Yverdon. La construction coûta en tout 3022 francs de l'époque, mais les bourgeois y consacrèrent 5000 journées de travail gratuit. Les matériaux furent

fournis en grande partie par la démolition de l'ancienne église. LL. EE. contribuèrent aux frais pour la plus grande part, soit 400 écus blancs. L'édifice fut inauguré le 11 septembre 1712. Il renferme trois cloches, dont une qui date de 1666, est classée au nombre des monuments historiques.

Le chant d'église était soutenu, à l'époque bernoise, par des musiciens plus ou moins nombreux. En 1637, il y avait quatre hautbois, deux trompettes et un basson qui se partageaient le subside communal de 40 fl. et recevaient, en outre, un pot de vin le jour du jeûne.

La paroisse a toujours compris la seule commune de Vallorbe, sauf pendant les années 1849-1862, où elle eut pour annexe celle de Ballaignes. Le décret du 13 mai 1897 a créé pour Vallorbe un second poste de pasteur. La paroisse est du 4^e arrondissement ecclésiastique.

PASTEURS

Nicolas LAVRIAN	1550-1557
Jean LE COMTE fils	1557-1562
N... N...	1562-1569
Jean MANÇOY	1569-1576
Louis DENIS	1576-1581
Jean MAILLEFER	1581-1581
Jean MARSENS	1581-1584(?)
Jean GOY	1584-1586
Louis DENIS (iterum)	1586- ?
Jaques ALEXIS	? -1592
Claude MORLET	1593-1597
Ls BAUDICHON dit de la Maisonneuve	1597-1610
Jean-George Favre	1610-1616
Josué CRUSINEL	1616-1617
Peterman PINARD	1617-1618
David de LES MILLIÈRES	1618-1628
Jules de THIENNE	1628-1631
Abrah. MALINGRE	1631-1633
Claude BURNET	1633-1636
Jaques DUTOIT	1636-1638
J.-Jaq. PAGE	1638-1639
J.-Jaq. CRESPIER	1640-1649
Isaac DUMEURIER	1649-1663
Philibert VALLON	1663-1670
Benjamin MIMARD	1670-1674
Moïse MECNIER (ou Monnier)	1674-1687
David MARQUIS	1687-1700
Michel LONGCHAMP	1700-1709
Isaac LÉONARD	1709-1710
Fr.-Emm. DAVID	1710-1724
Jér.-Sam. GROBÉTY	1724-1740
Dav.-Nic. VALLOTTON	1740-1762
David BRUEL	1762-1777
J.-Louis PHILIPPON	1777-1794
Benjamin VALLOTTON	1794-1819
Louis MELLET	1819-1830

André CHOLLET	1830-1846
Georges COMBE	1846-1853
Constant JAKES	1853-1865
Victor de CROUSAZ	1865-1907
Louis GARDIOL	1907-1911
Maurice TRIPOD	1912-1916
Auguste BOURQUIN	1917-

Second poste.

Albert MONTANDON	1897-1915
Jean GRAZ	1915-1918

H. V.

Vallorbe est le centre d'une communauté de l'Eglise libre.

PASTEURS

Henri BERTHOUD	1847-1849
Jean CENTURIER	1849-1857
François NÆF	1858-1862
Albert MULLER	1862-1865
Louis JAKES	1865-1871
Paul DUPLAN	1871-1882
Paul ROBERT	1883-1894
Florian LEUBA	1894-1902
Paul SUBLET	1903-1913
David BERTHOUD	1913-1917
Otto MUNDLER	1917-

Une communauté catholique existe aussi à Vallorbe et y possède une chapelle.

Communications. Dès 1714, les Vallorbiens cherchèrent à se mettre facilement en relations avec La Vallée au moyen d'une route. Ils y travaillèrent avec persévérance pendant bien des années, mais sans aucun plan rationnel. Le chemin de fer a remplacé celle que l'on construisait avant qu'on ait pu la corriger. La route de l'Echelle, sur la rive gauche du vallon, date de 1861 ; elle est utilisée pour l'exploitation des estivages et des forêts.

Trois chemins successifs ont mis Vallorbe en relation avec Romainmôtier et Lausanne. La route actuelle fut construite par l'Etat de Vaud de 1854 à 1856. Celle conduisant à Ballaigues et à Orbe ou Yverdon date de la même époque ; celle de France est plus ancienne.

Dès 1712, un messenger alla régulièrement à Romainmôtier. Un autre se rendit à Ballaigues dès le commencement de la période vaudoise. Il y eut enfin un bureau postal à Vallorbe à partir de 1837.

Les communications ont été, dès lors, grandement facilitées par la construction des chemins de fer. La voie de Vallorbe à Daillens et Lausanne fut com-

mencée en 1867 et inaugurée le 2 juillet 1870 ; celle de Vallorbe à Pontarlier fut livrée à l'exploitation le 1^{er} juin 1875 après 5 ans de travaux. La difficulté des communications entre La Vallée et le reste du pays provoqua la construction de la ligne de Vallorbe au Pont qui put être inaugurée en 1886.

Enfin, à la suite de longues négociations et de l'ouverture du tunnel du Simplon, la ligne de Lausanne-Paris fut améliorée par la construction du tronçon Vallorbe-Frasne et le percement du tunnel du Mont d'Or. L'inauguration de cette voie internationale eut lieu en pleine guerre, le 15 mai 1915.

Industrie. L'agriculture et l'exploitation des forêts ne pouvaient fournir des ressources suffisantes. C'est l'industrie qui a donné à Vallorbe son développement, son importance et sa prospérité.

Les régions voisines du Jura renfermaient un peu de fer et beaucoup de bois. L'industrie métallurgique fut donc toujours la plus importante et, malgré toutes les transformations survenues au cours des siècles, elle reste encore, quoique sous des formes nouvelles, l'occupation principale des habitants.

On rattache l'origine de cette industrie à Gaufred, prieur de Romainmôtier, qui fit édifier une « Ferrière » à l'endroit appelé maintenant La Dernier, entre Vallorbe et la source de l'Orbe, vers l'an 1285. La forge du Vivier, plus rapprochée du village, fut probablement fondée un peu plus tard. Jusqu'au commencement du XVI^e siècle, les documents ne disent rien des progrès de ces établissements.

En 1530, la Ferrière de La Dernier était amodiée à Etienne de Franquefort, autrement dit Matthey, avec cinq poses de prés et neuf poses de terre contiguës, pour 20 fl. par an. La famille Matthey paraît avoir possédé la Ferrière en abergement dès 1403.

En 1528, le prieur Claude d'Estavayer abergea à P. Vallotton, autrement nommé Develley, la forge du Vivier qui était tombée en ruines. Il lui concéda aussi, au-dessous du Pont de l'Orbe, la place d'une usine pour fondre et forger le fer, fabriquer des faux, etc. Cette concession était faite moyennant trois quintaux de fer à donner au prieuré comme en-

André CHOLLET	1830-1846
Georges COMBE	1846-1853
Constant JAKES	1853-1865
Victor de CROUSAZ	1865-1907
Louis GARDIOL	1907-1911
Maurice TRIPOD	1912-1916
Auguste BOURQUIN	1917-

Second poste.

Albert MONTANDON	1897-1915
Jean GRAZ	1915-1918

H. V.

Vallorbe est le centre d'une communauté de l'Eglise libre.

PASTEURS

Henri BERTHOUD	1847-1849
Jean CENTURIER	1849-1857
François NÆF	1858-1862
Albert MULLER	1862-1865
Louis JAKES	1865-1871
Paul DUPLAN	1871-1882
Paul ROBERT	1883-1894
Florian LEUBA	1894-1902
Paul SUBLET	1903-1913
David BERTHOUD	1913-1917
Otto MUNDLER	1917-

Une communauté catholique existe aussi à Vallorbe et y possède une chapelle.

Communications. Dès 1714, les Vallorbiens cherchèrent à se mettre facilement en relations avec La Vallée au moyen d'une route. Ils y travaillèrent avec persévérance pendant bien des années, mais sans aucun plan rationnel. Le chemin de fer a remplacé celle que l'on construisait avant qu'on ait pu la corriger. La route de l'Échelle, sur la rive gauche du vallon, date de 1861 ; elle est utilisée pour l'exploitation des estivages et des forêts.

Trois chemins successifs ont mis Vallorbe en relation avec Romainmôtier et Lausanne. La route actuelle fut construite par l'Etat de Vaud de 1854 à 1856. Celle conduisant à Ballaigues et à Orbe ou Yverdon date de la même époque ; celle de France est plus ancienne.

Dès 1712, un messenger alla régulièrement à Romainmôtier. Un autre se rendit à Ballaigues dès le commencement de la période vaudoise. Il y eut enfin un bureau postal à Vallorbe à partir de 1837.

Les communications ont été, dès lors, grandement facilitées par la construction des chemins de fer. La voie de Vallorbe à Daillens et Lausanne fut com-

mencée en 1867 et inaugurée le 2 juillet 1870 ; celle de Vallorbe à Pontarlier fut livrée à l'exploitation le 1^{er} juin 1875 après 5 ans de travaux. La difficulté des communications entre La Vallée et le reste du pays provoqua la construction de la ligne de Vallorbe au Pont qui put être inaugurée en 1886.

Enfin, à la suite de longues négociations et de l'ouverture du tunnel du Simplon, la ligne de Lausanne-Paris fut améliorée par la construction du tronçon Vallorbe-Frasne et le percement du tunnel du Mont d'Or. L'inauguration de cette voie internationale eut lieu en pleine guerre, le 15 mai 1915.

Industrie. L'agriculture et l'exploitation des forêts ne pouvaient fournir des ressources suffisantes. C'est l'industrie qui a donné à Vallorbe son développement, son importance et sa prospérité.

Les régions voisines du Jura renfermaient un peu de fer et beaucoup de bois. L'industrie métallurgique fut donc toujours la plus importante et, malgré toutes les transformations survenues au cours des siècles, elle reste encore, quoique sous des formes nouvelles, l'occupation principale des habitants.

On rattache l'origine de cette industrie à Gaufred, prieur de Romainmôtier, qui fit édifier une « Ferrière » à l'endroit appelé maintenant Là Dernier, entre Vallorbe et la source de l'Orbe, vers l'an 1285. La forge du Vivier, plus rapprochée du village, fut probablement fondée un peu plus tard. Jusqu'au commencement du XVI^e siècle, les documents ne disent rien des progrès de ces établissements.

En 1530, la Ferrière de Là Dernier était amodiée à Etienne de Franquefort, autrement dit Matthey, avec cinq poses de prés et neuf poses de terre contiguës, pour 20 fl. par an. La famille Matthey paraît avoir possédé la Ferrière en abbergement dès 1403.

En 1528, le prieur Claude d'Estavayer abergea à P. Vallotton, autrement nommé Develley, la forge du Vivier qui était tombée en ruines. Il lui concéda aussi, au-dessous du Pont de l'Orbe, la place d'une usine pour fondre et forger le fer, fabriquer des faux, etc. Cette concession était faite moyennant trois quintaux de fer à donner au prieuré comme en-

trage et une redevance annuelle de 9 fl.

Une troisième forge existait déjà en 1515 ; c'était celle de Michel et Claude Grobet. Elle était située au Châtelard, vers la Jougneaz, et payait une cense annuelle de 10 sols au prieuré.

Ces établissements subsistèrent, avec une prospérité variable, jusque vers la fin du XVI^e siècle, où ils reçurent une impulsion nouvelle lors de l'arrivée à Vallorbe des n. de Hennezel, réfugiés de Lorraine pour cause de religion. Les Hennezel avaient pu emporter des capitaux qui leur permirent d'acquiescer la seigneurie d'Essert-Pittet, le fief de la Robellaz et diverses propriétés à Vallorbe. En 1589, Nicolas de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet, et Pierre de Hennezel, de la Robellaz, furent reçus bourgeois de Vallorbe pour le prix de 200 fl.

En 1591, les Hennezel étaient maîtres de forges à Vallorbe. Ils payèrent à l'ancien bailli d'Yverdon, David Tschärner, une somme de 200 écus d'or qui lui était due par les gouverneurs de Vallorbe. Ces derniers s'engagèrent, en revanche, à livrer aux Hennezel dans leurs forges, tout le charbon qui leur était nécessaire pour affiner, battre et marteler une quantité de 80 milliers de fer. L'industrie métallurgique disposa des capitaux nécessaires et put prospérer de plus en plus.

Voici, d'après un document de l'époque, quelles étaient les forges en 1669 :

1. Les forges de Hennezel (Là Dernier, etc.) ; 2. la forge de Jérémie Vallotton, châtelain de Vallorbe ; 3. la forge Truan ; 4. la forge Glardon ; 5. la forge Bulle ; 6. la forge Vallotton ; 7. la forge Jaquet ; 8. la forge Buisson ; 9. la forge Truan et Amey, sous les Roches ; 10. la forge Matthey.

Pour alimenter de charbon ces nombreuses usines, les habitants avaient obtenu de LL. EE. le droit de s'approvisionner de bois à charbon à la Vallée de Joux. Il en résulta des difficultés avec les propriétaires des forges de l'Abbaye qui recoururent à Berne. Les usiniers de Vallorbe firent de même, mais on ne sait pas quelle fut l'issue du procès.

Dès 1649, les forges de Vallorbe livrèrent au commerce, outre les gros fers, des clous, des clavés, des taches ou clous à souliers, des fers de chevaux, etc.

En 1845, une société, sous la direction de Reverchon et des frères Vallotton, développa encore la fabrication. Elle tira d'un haut-fourneau qu'elle possédait dans le Jura bernois, des fers qui étaient travaillés à Vallorbe. Ce fer était très estimé et, malgré son prix élevé, trouvait facilement des acheteurs en Suisse.

Dès lors, les forges de Vallorbe se sont vues bientôt dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence de pays plus favorisés par la possession de matières premières abondantes. Une seule a réussi à survivre, celle des Eterpas, entre le village et le Day. Elle a fourni à l'époque moderne et contemporaine des outils variés : pelles, pioches, haches, marteaux, etc. Elle fabrique aussi plusieurs espèces de couteaux et de crampons pour les chevaux dont une variété a été adoptée pour l'armée suisse.

La fabrication des clous, qui fut très importante à Vallorbe autrefois, a continuellement diminué depuis un siècle et n'existe plus guère maintenant. Celle des chaînes fut introduite par L. Vallotton, vers 1830, dans sa propriété de Là Dernier ; elle a prospéré pendant de nombreuses années.

L'industrie qui a pris au XIX^e siècle la plus grande extension est celle des limes. Elle date de 1820, où l'horloger Pierre-Abram Glardon apprit à la connaître d'un nommé Gonthier, de Sainte-Croix. Il l'exploita à Vallorbe, de même que son fils David et ses gendres Pailard et Matthey. Vers 1840, d'autres petits ateliers existaient aussi, parmi lesquels cinq au moins avaient une certaine importance. David Borloz donna une grande impulsion à cette industrie. Trois maisons finirent par concentrer entre leurs mains la fabrication des limes : les usines métallurgiques Grobet, la maison Ant. Glardon & Cie, et celle de Borloz & Noguét-Borloz.

On n'avait d'abord fabriqué que la lime pour l'horlogerie ; on y ajouta successivement les brunissoirs, les grattoirs, les équarisseurs, les outils de dentiste et enfin la lime de mécanique.

En 1899, les trois maisons précédentes constituèrent, par leur fusion la société anonyme des Usines métallurgiques de Vallorbe dont les produits, toujours plus

nombreux, sont connus et appréciés dans tous les pays du monde.

En dehors de la métallurgie, Vallorbe a vu dans la période contemporaine, se fonder d'autres industries importantes.

Les Usines des Grands Crêts, situées sur la ligne du chemin de fer de Vallorbe au Pont, dominent complètement la localité; elles ont été fondées en 1870. Elles fournissent de la chaux et du ciment de bonne qualité pour la fabrication desquels la matière première se trouve à proximité.

Les Usines du Day dominent les Gorges de l'Orbe. Elles ont été fondées vers 1890 et fournissent des produits chimiques, entre autres le chlorate de potasse, utilisé pour la fabrication des allumettes. Elles ont fait du Day un hameau important qui possède une école primaire spéciale.

C'est à Vallorbe que l'on trouve la principale usine électrique de la Société des forces de Joux et de l'Orbe. Elle est située à peu de distance de la source de l'Orbe, au pied du Crêt des Alouettes. Elle utilise l'eau du lac Brenet alimentant une chute de 300 m. de hauteur, et distribue la force motrice et la lumière électrique à la partie occidentale du canton de Vaud. Une autre usine électrique est celle du Châtelard, située au confluent de la Jougnenaz et de l'Orbe, au-dessous du viaduc du chemin de fer. Elle fournit la lumière et la force motrice à Vallorbe, Vaulion et Ballaigues.

Vallorbe a possédé autrefois des industries qui ont disparu : la fabrication des dentelles, importante au commencement du XIX^e siècle; l'horlogerie; la fabrication des couteaux à manche de bois, et la construction des balances, des romaines et des pèse-lait.

Si Vallorbe ne possède pas d'édifices ou de monuments capables de retenir l'attention du voyageur, ses environs offrent, en revanche, de nombreux buts de promenades ou de courses variées. Il faut citer, entre autres, la source de l'Orbe et la Grotte aux Fées, les Gorges pittoresques de l'Orbe par lesquelles on arrive au château des Clées, le Pont par le chemin de l'Echelle et le lac Brenet, Ballaigues, la Dent de Vaulion, le Mont d'Or, etc.

SOURCES : *Dictionnaire* (D. Martignier). — J. Combe, à Vallorbe). — P.-F. Vallotton - Aubert : *Vallorbes ; Esquisse géographique, sta-*

tistique et historique. Lausanne, 1875. — *Les Vallées de l'Orbe et de Joux, guide illustré*. Vallorbe, 1905. — *Guide de Vallorbe et environs*, 1908. — *Notice sur Vallorbe* (*Journal de la Soc. Vaud. d'utilité publ.*, 1898).

lets de la Dent, les Eaux Bonnes, les Frêtes, la Frasse, Nidau, le Plane et Sur la Vineuve. (Voir ces noms.)

STATISTIQUE. Population : 1015 hab. Il y en avait 1145 en 1803, 942 en 1860 et 958 en 1900. En 1405, on y comptait 32 feux ; en 1446, 15 ; en 1529, 20, et en 1550, 28 à 30 chefs de famille.

Surface du territoire : 1300 ha., dont 100 en prés, 467 en champs, 563 en forêts et 156 en pâturages. Taxe des bâtiments : 1 745 315 fr. (457 690). Taxe des terres : 1 311 512 fr. (456 585). Dettes hypothécaires : 923 435 fr. (762 000). Nombre de maisons : 156.

NOM : in *valle leonis*, 1097, Amalburcum de *Valleuni*, env. 1160, *petrus de valiom*, 1263 (*Cart. Rom.*, pp. 467, 477, 558) ; *Vaulion*, 1436 (*M. R.*, III, pp. 717-22). — Formé de l'appellatif « val » et d'un nom de personne, *Laetus-Letonis* ou *Léon*.

HISTOIRE. *Origines*. Le village se trouvait à l'origine au N.-O. de son emplacement actuel, au lieu-dit les Chesaux. C'était une situation favorable, exposée au midi, abritée contre le vent du nord par la roche de St-Julien. Ce fut sans doute à la suite d'une épidémie très grave que des familles survivantes s'établirent sur l'emplacement du village actuel. Cela résulte du reste de quelques passages d'une requête des communiens de Vaulion adressée au prieur de Romainmôtier.

Les premiers habitants de ce vallon isolé furent, dit Martignier, des serfs qui, vers la fin du XI^e siècle, fuyaient la tyrannie de leur maître, Wido, seigneur de Cicon en Haute Bourgogne. Ils se placèrent sous la protection du prieur de Romainmôtier qui refusa de les rendre. Cela occasionna un grave différend au cours duquel le seigneur de Cicon envahit les terres que le couvent possédait en Bourgogne et en emporta un butin considérable. Les prieurs de Romainmôtier réclamèrent en vain contre ces violences jusque vers l'an 1097 où des négociations commencèrent enfin à Orbe en présence de Burcard, avoué de cette ville, et d'autres seigneurs. Après de vifs débats, il fut convenu que chacune des deux parties renoncerait à ses prétentions et qu'aussi longtemps que le seigneur de Cicon ne réclamerait pas ses serfs, le prieur ne réclamerait pas les

VAULION. C. de Vallorbe, d. d'Orbe. 933 m. Le territoire de Vaulion renferme la partie supérieure de la vallée du Nozon. Il est limité par ceux de Premier et de Romainmôtier à l'E., de Juriens au S.-E., de Mont-la-Ville au S., de l'Abbaye à l'O. et de Vallorbe au N. dont il est séparé par la chaîne qui, de la Dent de Vaulion, s'avance à l'E.

Le village de Vaulion se trouve au fond du vallon et à 1 km. environ de la source du Nozon. Il est bâti au bord de la route qui, en descendant le vallon, conduit à Romainmôtier (6 km. à l'E.), à Croy (7 km.) et à Orbe (13 km.). Une autre route conduit à la vallée de Joux (au Pont ou à l'Abbaye, 9 km.) par le passage de Petra Félix. Dès 1917, Vaulion est relié à la gare de Croy, de la ligne Lausanne-Vallorbe, et à Orbe, par un service régulier d'auto-transports. P.-T.-t.

La commune renferme encore de nombreux groupes de maisons et chalets, entre autres la *Businaz*, *Cernay*, les *Cha-*

butin qui avait été enlevé sur les terres du couvent.

Moyen âge. Les prieurs furent de bons maîtres pour les habitants de Vaulion qui jouirent de franchises plus nombreuses que ceux des autres villages de la terre de Romainmôtier. Ils étaient exempts du bichet de froment dû pour la maréchaussée, de celui dû à l'aumônerie, des journées de bêche, de la coupe des bois, de la dîme du chanvre, de l'attente du décimateur et du charroi de la dîme.

C'est la raison pour laquelle cette contrée élevée, froide et pauvre, se peupla plus rapidement que les autres parties de la terre de Romainmôtier situées dans la plaine.

Eglise. Vaulion faisait partie autrefois de la paroisse de Romainmôtier. Il vint cependant un moment où les habitants du village trouvèrent que l'église paroissiale était beaucoup trop éloignée. En 1436, 38 communiens exposèrent au prieur Jean de Juys, qu'une ancienne chapelle était tombée en ruines et ils le prièrent de bien vouloir en faire édifier une autre, afin de satisfaire aux besoins religieux des vieillards, des infirmes, etc.

Cette requête fut favorablement accueillie. Les gens de Vaulion pouvaient élever à leurs frais une chapelle qui serait desservie par le curé de Romainmôtier.

Ce dernier devait y célébrer la messe une fois par semaine et, sur deux messes, une devait être dite le dimanche. Celui qui faisait le pain bénit à Vaulion devait, dans ce dernier cas, recevoir le curé à sa table. Les mariages devaient se célébrer dans la chapelle, selon la coutume. Les époux devaient nourrir le curé et son cheval le jour de la noce et le lendemain. Les accouchées reçues dans la chapelle par le curé lui devaient 16 deniers et le dîner. Le curé recevait enfin annuellement 7 florins d'or de la commune.

Dix ans plus tard, le curé devenu âgé ne voulut plus se rendre à Vaulion pour y dire la messe et se refusa cependant à prendre un vicaire. Le même prieur Jean de Juys invita alors les communiens de Vaulion à augmenter la dotation de la chapelle d'une somme de 20 livres produisant une rente annuelle de 20

sols; cette transaction fut acceptée par les deux parties.

La chapelle primitive était située au lieu-dit *en St-Julien*, nom qui rappelle la dédicace de la construction. Elle tomba probablement en ruines lorsque la première localité fut abandonnée par ses derniers habitants. La chapelle de 1436 fut probablement construite dans le village nouveau. Une église nouvelle fut édiflée en 1606 à proximité de l'ancienne. Elle reçut, en 1739, un nouvel aménagement intérieur qui eut pour conséquence de permettre à un plus grand nombre de personnes d'assister au culte. Le temple actuel fut bâti de 1753 à 1755 sur l'emplacement du précédent.

A cette époque, Vaulion faisait partie de la châtellenie de Romainmôtier et la commune était administrée par un conseil de 12 membres.

Trompettes d'église. Vaulion est la dernière paroisse du canton où l'usage, autrefois assez répandu, d'accompagner le chant d'église par une fanfare se soit maintenu jusqu'à ces temps. Le régent remplissait autrefois l'office de chantre et ce n'est qu'en 1741 que l'on voit dans les comptes une dépense de cinq florins « livrés à un garçon du Chenit qui a joué au temple pendant l'été ». Trois ans plus tard, on parle des « joueurs de trompettes du Chenit » pour lesquels on aménagea un banc spécial en 1751. En 1757, après la construction de la nouvelle église, il fut décidé définitivement que cette fanfare se composerait de trois trompettes, de deux grands hautbois et d'un basson qui pourraient s'adjoindre à leur tour deux petits hautbois; les six musiciens recevaient 7 florins et 6 sols par année.

En 1917, cette fanfare se composait de cinq musiciens, quelquefois sept; elle était inscrite au budget de la commune pour la somme de 200 fr. Aujourd'hui (1920) elle compte sept musiciens attitrés.

Au milieu du XVIII^e siècle, Vaulion comptait déjà deux classes d'école dont les desservants touchaient un traitement de 38 à 55 florins.

PAROISSE. Autrefois annexe du diacre de Romainmôtier, Vaulion a été érigé en paroisse en 1755. Dès cette année, le ci-devant diacre de Romainmôtier y a

transféré sa résidence, bien que la maison de cure n'ait été construite qu'en 1746. Après la démission de 1845, Vaulion est resté vacant pendant quelques années. Vaulion est du 4^{me} arrondissement.

subside de l'Etat de Vaud, y ont installé une superbe table d'orientation.

PASTEURS

Dav.-Nic. VALLOTTON	1735-1737
J.-Jaq. GONIN	1737-1738
Daniel MINGARD	1738-1749
Dav.-Gabr. MAYOR	1750-1768
Jaq.-Ant.-Jos. COMBE	1768-1778
Isaac MALHERBE	1778-1787
Benj. DUMONT	1787-1802
Elie ROCHAT	1802-1807
J.-Daniel PÉCLARD	1807-1816
Fr.-Emm. LAURENT	1816-1825
François CHAUTEMS	1825-1832
Henri CORREYON	1832-1837
Henri COMBE	1837-1843
François DUVOISIN	1843-1845
(Vacat)	1846-1851
Aimé BUIARD	1851-1853
Charles DELORME	1853-1863
Emile PINGOUD	1863-1870
Jules GINDRAUX	1870-1875
Henri MONNET	1875-1891
Léon PÉRUSSET	1891-1900
Jules GINDRAUX, fils	1900-1909
Louis MAYOR, junior	1909-

H. V.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE : *Dictionnaire* (D. Martignier). — R. Campiche : *Notes sur Vaulion* (*Rev. hist. vaud.*, 1917). — Marc Henrioud : *Livre de raison de la famille Martignier pendant la première moitié du XVIII^e siècle* (*Conteur Vaudois*, 22, XII, 1917 et 5, I, 1918).

VAULION (Dent de). 1485 m. Une des sommités les plus connues et des plus intéressantes du Jura, point culminant d'une chaîne s'étendant de Petra Félix au Mont Bufet (voir ce nom) entre les vallées de l'Orbe et du Nozon. Les territoires de l'Abbaye, de Vallorbe et de Vaulion viennent se rencontrer au bord du rocher; le signal se trouve sur la com. de Vaulion. Le sommet est bordé à l'O. et au N. O. d'un immense précipice dominant la vallée de l'Orbe; des pentes plus douces couvertes de pâturages et de forêts descendent au N. et à l'O. Le panorama de la Dent de Vaulion est un des plus étendus et des plus intéressants du Jura. Les sociétés de développement de Vallorbe et de Vaulion, aidées par un

VERS CHEZ GOLAY. Com. du Chenit, La Vallée. Petit hameau à 1 km. au S.-O. du Sentier, sur la route du Brassus au

Solliat par les Piguet-dessus et Derrière la Côte. 6 mais. 43 hab. Fabrique d'horlogerie. — Deux de ces maisons, situées sur une éminence voisine sont connues sous le nom de *Crêt des Golay*. — Ce hameau fut fondé par une famille Goy, la première qui habita définitivement la région de Derrière la Côte. Cet endroit s'appelait auparavant le *Marais Longel*.

VERS CHEZ GROSJEAN. Com. de l'Abbaye, d. de La Vallée. Voir *Chez Grosjean*.

VERS LA SCIE. Com. du Chénit, La Vallée. Maisons à 4 ½ km. au S.-O. du Sentier, partie du Bas du Chenit. On appelait autrefois ce hameau *Chez Golay*. 3 mais. La scierie, incendiée il y a une quinzaine d'années, n'a pas été reconstruite.

